

ville de pully

La Municipalité de Pully
remet au Conseil communal son

Rapport de gestion

2009

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2009, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2009.

Table des matières

CHAPITRE 1	MUNICIPALITÉ	5
	REPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	5
	SEANCES DE LA MUNICIPALITE	5
	RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION	6
CHAPITRE 2	CONSEIL COMMUNAL	8
	BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	8
	COMMISSION DE GESTION	8
	SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL	10
CHAPITRE 3	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTRUELLES	12
	MESSAGE DU SYNDIC	12
	SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	12
	SERVICE DU PERSONNEL	22
	SERVICE DES FINANCES	25
	SERVICE INFORMATIQUE	29
	SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	30
CHAPITRE 4	DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES, SPORTS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	34
	MESSAGE DU MUNICIPAL	34
	SERVICE DES DOMAINES, GERANCES ET SPORTS	34
	SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	40
	ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE	45
	SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS	47
CHAPITRE 5	DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS	49
	MESSAGE DU MUNICIPAL	49
	RÉSEAUX - ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC	49
	VOIRIE, Y COMPRIS GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	55
	BUREAU TECHNIQUE - CADASTRE-SIT	57
	BUREAU TECHNIQUE - CHANTIER	57

CHAPITRE 6 DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT _____ 62

MESSAGE DU MUNICIPAL	62
PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE	63
AMÉNAGEMENTS URBAINS	64
ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION	65
TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER	66
INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS	67
DÉVELOPPEMENT DURABLE	67
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	68
TRAVAUX DES COMMISSIONS	69
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES	69

CHAPITRE 7 DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA JEUNESSE _____ 71

MESSAGE DE LA MUNICIPALE	71
SERVICE SOCIAL COMMUNAL	71
STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (MAMANS DE JOUR)	72
ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE	73
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	75
SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	76
PRESTATIONS PARASCOLAIRES	77
FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE : GARDERIES, NURSERIES ET UAPE, ESPACE JEUNE ET PRÉVENTION	79

CHAPITRE 8 CONCLUSIONS _____ 80

CHAPITRE 9 GLOSSAIRE _____ 81

Municipalité - Organigramme général

Jean-François Thonney
Syndic

Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles

Martial Lambert

Direction des domaines, gérances, sports et de la sécurité publique

Jean-François Maire

Direction des travaux et des services industriels

Gil Reichen

Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Maria-Chrystina Cuendet

Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse

Service de l'administration générale

Secrétariat de la Municipalité

Naturalisations

Manifestations Protocolé

Greffé municipal

Office de la population

Affaires juridiques

Communication

Archives

Bibliothèque

Service du personnel

Ressources Humaines

Salaires

Apprenti/es

Sécurité au travail

Service des finances

Bourse communale

Contrôle de gestion

Facturation

Service de l'informatique

Stratégie, évolution et sécurité du système informatique

Maintenance et assistance

SIGIP

Gestion et évolution de la téléphonie

Service des affaires

Musées

Octogone

Billéterie

Café-Théâtre de la Voirie

Domaines, gérances et sports

Terrains et domaines communaux

Gérance et entretien des bâtiments

Office communal du logement

Forêts

Vignes

Comm. Consultative extra-parlementaire des sports

Centre sportif de Rochettaz

Piscines et plage

Port de plaisance

Salles et terrains d'entraînement

Sécurité publique

Commandement

Police-secours

Sécurité de proximité

Signalisation routière

Service administratif

Police du commerce

Administration du cimetière

Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

Service de défense contre l'incendie et de secours

Sauvetage

Travaux et Services industriels

Eau

Electricité

Comptage et installations intérieures

Routes

Voirie

Déchets

Bureau technique Chantier et cadastre - SIT

Assainissement et protection des eaux - STEP

Secrétariat

Urbanisme

Planifications

Police des constructions

Inspectorat des chantiers

Permis d'habiter

Architecture

Rénovation des bâtiments communaux

Etudes et réalisations architecturales

Aménagements urbains

Constructions publiques

Développement durable

Parcs et promenades

Entretien des parcs et des zones de verdure, décorations

Etablissement horticole

Cimetières

Sécurité sociale et jeunesse

Aides sociales

Transports à mobilité réduite

Accueil familial de jour (mamans de jour)

Administration scolaire communale

Service médical et dentaire scolaire

Réfectoires

Bibliothèques scolaire et des Jeunes

Devoirs surveillés

Home-Ecole Les Mosses, colonies

Réseau intercommunal - Accueil de jour Est lausannois (PPBL)

Fondation de l'enfance et de la jeunesse

Ecole de musique de Pully

Régionalisation de l'action sociale

MUNICIPALITÉ

Au 1^{er} janvier 2009 :

- Présidence : M. J.-F. Thonney, syndic
- Vice-présidence : M. M. Lambert, municipal

Au 1^{er} juillet 2009 :

- Présidence : M. J.-F. Thonney, syndic
- Vice-présidence : M. J.-F. Maire, municipal

REPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

- Administration générale, finances et affaires culturelles (ci-après DAGF)
M. J.-F. Thonney, syndic
Mme C. Martin, secrétaire municipale
suppléant : M. G. Reichen, municipal
- Domaines, gérances, sports et sécurité publique (ci-après DDGS)
M. M. Lambert, municipal
suppléante : Mme M.-C. Cuendet, municipale
- Travaux et services industriels (ci-après DTSI)
M. J.-F. Maire, municipal
suppléant : M. J.-F. Thonney, syndic
- Urbanisme et environnement (ci-après DUE)
M. G. Reichen, municipal
suppléant : M. M. Lambert, municipal
- Sécurité sociale et jeunesse (ci-après DSSJ)
Mme M.-C. Cuendet, municipale
suppléant : M. J.-F. Maire, municipal

SEANCES DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité, qui siège le mercredi matin, a tenu 44 séances ordinaires pour liquider 1'813 objets divers et procéder à l'étude de dossiers particulièrement complexes, nécessitant souvent plusieurs débats, voire des sessions extraordinaires pour approfondir certains sujets, dont notamment :

- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM) ;
- Schéma directeur de l'Est lausannois (ci-après SDEL) ;
- PPA « Ramuz-Tirage » et PPA « Tirage-Gare ».

RENCONTRE DES PRÉSIDENTS DE GROUPES ET DE PARTIS

La Municipalité a réuni les présidents de groupes et de partis à 3 reprises les :

- 2 février : Présentation par le Professeur Soguel d'une offre sur l'analyse comparative du coût des prestations offertes par la Ville de Pully (questions et discussions).
- 18 mai : 1. Plan partiel d'affectation « Ramuz-Tirage » - Plan partiel d'affectation « Tirage-Gare » - Réaménagement de la pl. de la Gare / 2. Développement des structures de la petite enfance.
- 28 septembre : 1. Politique du logement / 2. Information sur les préavis planifiés en 2010 et 2011 / 3. Affichage public.



RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'Etat au gré des dossiers sensibles de la Commune, comme par exemple celui de la péréquation. De même, des contacts réguliers ont lieu avec le Préfet, pour des sujets pouvant être réglés à ce niveau, telles les relations avec le Conseil communal.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Le nouveau district continue à chercher ses marques. Les disparités des préoccupations d'une ville comme la nôtre restent difficilement conciliables avec celles de petites communes du Nord Est du district par exemple. Notre Ville est régulièrement sollicitée pour apporter son appui à des projets notamment culturels. Elle y répond au coup par coup, par solidarité.

Les communes étant régulièrement sollicitées individuellement par des institutions culturelles, le Préfet a émis l'idée d'une coordination visant à adopter une politique commune. Ce projet a toutefois été mis en veilleuse, la liste des institutions culturelles à vocation régionale, voire cantonale pour Pully, et les montants consacrés étant sans commune mesure avec ceux des autres communes ; ce qui rendait la recherche d'une clé de répartition illusoire.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La Ville de Pully est représentée au sein de l'Union des communes vaudoises par M. le Syndic d'une part au Conseil, qui regroupe 50 personnes, soit 5 par district, et d'autre part au groupe des villes, réunissant les 12 plus grandes villes du Canton.

Il est difficile de trouver son compte dans une association qui regroupe des entités aux intérêts totalement divergents en raison de leur taille et de leur situation financière notamment. Il n'en reste pas moins que cette organisation constitue un relais avec l'Etat qui le considère comme un interlocuteur privilégié dans le cadre de ses relations avec les communes.

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité Lausanne Région distribué au Conseil communal par voie de communication (cf communication n° 2-2010).

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Promotion Pully Paudex Belmont

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ces formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région dans laquelle elle exerce son activité.

Lors de la séance du 23 avril 2009, le Conseil communal de Belmont a approuvé son adhésion à Promotion Pully Paudex. Ainsi, dès cette date, l'Association a été renommée en : Promotion Pully Paudex Belmont (ci-après PPPB). Le Conseil communal de Belmont a également accepté l'édition d'un nouveau règlement communal sur la taxe de séjour. Dès l'année 2010, les recettes perçues seront entièrement reversées à PPPB. Ainsi, le 15 % de ces dernières seront directement utilisées au financement des manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage, alors que le 85% sera attribué à un fonds d'équipement touristique en faveur de la commune de Belmont. La commune de Belmont a versé la somme de CHF 16'063.30 comme quote-part au capital et aux fonds de réserve communs existants de l'Association. Cette somme a été intégralement attribuée au fonds d'équipement touristique de la commune de Belmont.

PPPB a soutenu notamment l'organisation des « Cartes de visite pullliérannes », la « Course à travers Pully », les Nocturnes de Pully et a financé une nouvelle table d'orientation installée au Port de Paudex ainsi que plusieurs plans sur le territoire communal.

Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la Loi cantonale sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, un nouveau règlement intercommunal sur la taxe de séjour a été élaboré. Il prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

Pour la commune de Pully, cette taxe est entièrement versée à PPPB, qui la répartit conformément au nouveau règlement intercommunal, soit :

- | | | |
|---|-----|-----------|
| • 20 % à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme) | CHF | 8'388.00 |
| • 50 % au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) | CHF | 20'971.00 |
| • 15 % au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully géré par PPPB | CHF | 6'291.00 |
| • 15 % sont utilisés pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage | CHF | 6'291.00 |

A Pully, une taxe communale de séjour de CHF 41'941.00 a été encaissée durant l'année 2009.

CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2009

Président :	M. J.-M. Chevallaz	rad.
1 ^{er} vice-président :	M. S. Fague	UP
2 ^e vice-président :	M. D. Margot	Les Verts
Scrutateurs :	M. F. Brunetto	lib.
	M. A. Franscini	UDC
Scrutateurs suppléants :	Mme D. Mages	soc.
	M. J.-R. Chavan	rad.
Secrétaire :	Mme J. Vallotton	
Secrétaire-suppléant :	M. J.-P. Gallay	UP

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2009

Présidente :	Mme A. Mumenthaler	UP
1 ^{er} vice-président :	M. D. Margot	Les Verts
2 ^e vice-président :	M. A. Franscini	UDC
Scrutateurs :	Mme D. Mages	soc.
	M. A. Freise	lib.
Scrutateurs suppléants :	M. J.-R. Chavan	rad.
	M. F. Khosrov-Payot	UP
Secrétaire :	Mme J. Vallotton	
Secrétaire-suppléant :	M. J.-P. Gallay	UP

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion depuis le 1^{er} juillet 2009

Président :	M. J.-M. Pasche	UP
Membres :	M. M. Aguet	rad.
	Mme V. Bory Beaud	Les Verts
	Mme E. Carey	rad.
	M. C. Cochard ¹	lib.
	M. J. Dutruit	UDC
	M. M. Godart	UP
	M. D. Margot	Les Verts
	M. J.-M. Marlétaz	lib.
	M. A. Ogay	soc.
	Mme M. Pettavel	soc.
Membres suppléants :	Mme V. Annen	soc.
	Mme L. Bianchi	rad.
	M. J.-P. Eichenberger	UP
	Mme I. Gardiol	Les Verts
	Mme C.-L. Tille ²	lib.
	M. P. Weber	UDC

¹ Remplacé par Mme C.-L. Tille dès le 4 novembre 2009

² Remplacée par M. P.-W. Loup dès le 4 novembre 2009



Pour assurer une parfaite transparence en ce qui concerne la suite donnée par la Municipalité aux observations de la Commission de gestion, il convient de rappeler ci-après les réponses apportées pour l'exercice 2008.

VŒU N° 1 - RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Depuis 2001, le projet de réaménagement du cimetière est à l'ordre du jour, pratiquement chaque année, dans notre sous-commission. L'analyse nous semble bien engagée pour favoriser l'année prochaine le déplacement du jardin du souvenir, sur son site prévu et réservé.

La Commission de gestion forme donc le vœu que la Municipalité, dans un concept global et après estimation financière, procède dans les meilleurs délais au déplacement du jardin du souvenir sur son emplacement prévu et au réaménagement de la partie ouest du cimetière.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 1

Le réaménagement du cimetière est un projet global qui se réalisera vraisemblablement par étapes. Le déplacement du jardin du souvenir demandé par la Commission de gestion est une de ces étapes.

Il importe donc de finaliser le projet global pour guider les actions futures ; cette exigence intellectuelle étant encore plus indispensable qu'ailleurs s'agissant ici d'un lieu de mémoire et de recueillement en rapport avec la mort.

Les réflexions préliminaires concernant le déplacement du jardin du souvenir ont été menées, elles ont conduit à une hypothèse non encore dessinée ni chiffrée qui concerne le secteur Est du cimetière.

Il n'est pas impossible que ce projet soit réalisé en 2010, en fonction des arbitrages budgétaires. Le réaménagement de l'espace laissé libre à l'Ouest après le déplacement du jardin du souvenir devrait être concomitant.

VŒU N° 2 - PULLY AU SEIN DE L'ACTION SOCIALE RÉGIONALE

Suite à la régionalisation de l'action sociale, de nouvelles compétences ont été données au Centre Social Régional, un organe supra communal regroupant 32 communes, ce qui rend plus difficile l'accès aux informations d'une Commission de gestion strictement communale.

En conséquence, la Commission de gestion souhaite que la Municipalité informe périodiquement le Conseil communal de l'évolution de la situation pulliérane dans le domaine social.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 2

L'Association régionale pour l'action sociale (ci-après RAS) Est-lausannois-Oron-Lavaux a été constituée initialement en 1998.

Suite à une modification de ses statuts adoptés par voie de préavis par les Conseils communaux et généraux des 34 communes membres dont Pully, elle existe sous sa forme actuelle depuis le mois de janvier 2007.

Pour rappel, les buts principaux de l'Association, au sens de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), auxquels participent toutes les communes membres sont :

- L'application des dispositions de la Loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) ;
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS).

Les organes de l'Association sont le Conseil intercommunal, le Comité de direction et la Commission de gestion.

Dès lors, même si la Ville de Pully est représentée tant au Comité de direction qu'au Conseil intercommunal de la RAS, la réalisation opérationnelle des tâches et buts cités précédemment, ainsi que le suivi de l'entier de la situation pulliérane en matière sociale, tout comme des 33 autres communes faisant partie de notre région sociale, sont complètement délégués au Centre Social Régional (CSR) ou à l'Agence d'Assurances sociales (AAS) de la RAS.

Par conséquent, la demande d'informations périodiques relatives à la situation pulliérane dans le domaine social émanant du vœu de la Commission de gestion ne peut être satisfaite qu'au travers de la RAS.

Dès lors, la Municipalité propose la mise à la disposition systématique à la Commission de gestion du rapport de gestion de la RAS dès sa parution annuelle permettant ainsi de répondre aux attentes de la Commission.

Ce mode de faire a par ailleurs déjà été appliqué lors des travaux de la Commission de gestion sur l'exercice 2008.

VŒU N° 3 - EXPLOITATION DU DOMAINE VITICOLE

Si la Commission de gestion est d'avis que la gestion des vignes communales est sur la bonne voie, elle émet toutefois des réserves sur la rapidité avec laquelle les résultats financiers s'améliorent.

La Municipalité a une réelle volonté de maintenir le vignoble communal et son exploitation, de conserver la main d'oeuvre actuelle, d'obtenir des résultats financiers positifs tout en continuant à produire des vins de qualité. Des investissements importants ont été effectués au niveau technique, si bien qu'aujourd'hui l'outil est satisfaisant et les vins de qualité reconnue.

Toutefois, au regard des déficits enregistrés ces dernières années, il semble qu'il s'agisse maintenant de concentrer les efforts sur la commercialisation et la rentabilité.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion invite la Municipalité à prendre conseil auprès d'une organisation des professionnels de la branche comme, par exemple, la société Prométerre (Association vaudoise de promotion des métiers de la terre).

Réponse de la Municipalité au vœu n° 3

L'amélioration de la performance économique du domaine viticole est un souci permanent pour la Municipalité.

A cet effet, la Direction des domaines, gérances et sports travaille avec l'institution Agridea (développement de l'agriculture et de l'espace rural) à laquelle les résultats d'exploitation sont communiqués annuellement, avec les détails des heures consacrées par types d'activités, tant pour les travaux de la vigne, que ceux de la cave et la commercialisation permettant ainsi de comparer notre exploitation aux diverses exploitations viticoles.

De plus, une étude détaillée a été confiée à ProConseil, filiale de Prométerre, pour un diagnostic stratégique du domaine de la Ville de Pully, dont les résultats ont été commentés à la sous-commission.

Les résultats de cette étude relevaient principalement que des efforts devraient être consacrés à la commercialisation de nos produits.

Au début de l'exercice 2009, nous avons entrepris quelques nouvelles mesures de manière à tendre vers des résultats équilibrés :

- Augmentation de la production de vins rouge et rosé
- Mise sur le marché d'un nouveau cru rouge
- Poursuite de l'adaptation de l'encépagement du domaine.

Ces dernières mesures prennent leur temps avant de donner des résultats concrets. Une étude détaillée des méthodes de production par une meilleure rationalisation des heures de travail est également en cours.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2009, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de 7 séances :

11 février

- Plan directeur localisé des Boverattes (PDL) - Plan partiel d'affectation des Boverattes (PPA) et son règlement (RPPA). Préavis complémentaire au préavis n° 17-2007 ;
- Plan général d'affectation des Monts-de-Pully et plan partiel d'affectation du hameau des Trois-Chasseurs. Remaniement parcellaire avec péréquation réelle ;
- Signalisation lumineuse - Renouvellement des installations et de la centrale de gestion - Crédit demandé CHF 1'450'000.00 ;
- Motion de M. le Conseiller J. Dutruit relative à la Place de la Clergère.

11 mars

- Grand'Rue - Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection de la chaussée et réaménagement de l'espace public - Crédit demandé CHF 743'000.00 ;
- Collège de l'Annexe Ouest - Réfection de la piscine, de ses installations techniques et des vestiaires - Crédit demandé CHF 2'760'000.00.

27 mai

- Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2009, 1^{re} série ;
- Crédit d'études pour les projets plan partiel d'affectation « Ramuz-Tirage », plan partiel d'affectation « Tirage-Gare » et réaménagement de la pl. de la Gare ;
- Motion de M. le Conseiller M. Aguet pour un Centre de la Ville Convivial, Animé et Commercialement Attractif ;
- Motion de M. le Conseiller S. Rinsoz pour une amélioration de la politique familiale de la Ville de Pully ;
- Postulat de M. le Conseiller M. Zolliker sur les besoins accrus en logements adaptés pour les seniors.

24 juin

- Développement des structures de la petite enfance - Projections financières 2010-2014 ;
- Autorisation d'aliéner deux propriétés communales - Parcelles n° 244 - Croset 3 et n° 37 - Poste 16 - Conclusions amendées : retrait de la vente de la parcelle n° 244 ;
- Comptes année 2008 ;
- Rapport de gestion 2008.

7 octobre

- Vente d'une partie de la parcelle communale n° 3955 - Av. des Côtes de la Rosiaz - CHF 400'000.00 ;
- Réhabilitation de la conduite d'eau potable et réfection de la route à la suite de deux fuites d'eau au ch. du Ruisselet - Crédit demandé CHF 180'000.00 ;
- Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection de la chaussée, création de trottoirs et réaménagement de l'espace public. Av. de Belmont, pl. de Chantemerle, ch. du Grillon, de Miremont, des Marguerites, de Beau-Soleil et av. des Peupliers - Crédit demandé CHF 4'135'000.00 ;
- Station d'épuration intercommunale de Pully - Remplacement du filtre à bandes par une centrifugeuse - Crédit demandé CHF 563'000.00.

4 novembre

- Collège de l'Annexe Ouest - Réfection de la piscine, de ses installations techniques et des vestiaires - Désamiantage des revêtements des sols et des murs - Travaux urgents, obligatoires et imprévisibles - Crédit demandé CHF 850'000.00 ;
- Développement des structures de la petite enfance - 2^e étape - Extension de l'UAPE « les Copains d'abord » - Crédit d'investissement CHF 680'000.00 - Crédits d'étude CHF 100'000.00 ;
- Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2009, 2^e série.

9 décembre

- Budget année 2010 ;
- Pétition des enseignants de l'établissement scolaire de Pully demandant un moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

MESSAGE DU SYNDIC

La gestion sous revue nous apporte la confirmation d'une excellente maîtrise de nos charges d'exploitation notamment. La bonne santé de notre compte financier nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité et dans une perspective entreprenante et dynamique.

A l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, la Municipalité renouvelle sa gratitude pour l'excellence de leur travail et la motivation dont ils font tous preuve.

Un équilibre financier n'est pas obligatoirement un but en soi, par contre une gestion rigoureuse est indispensable. La bonne répartition entre une exploitation efficace, une économie des moyens financiers et un personnel en adéquation avec nos finances et nos objectifs, doit nous conduire, sans nouvel emballement de l'Administration, à rattraper progressivement le retard accumulé durant les quelques années de disette.

La Municipalité entend, dans le cadre des projets indispensables et importants à venir, veiller à répondre à ces nouveaux défis en fonction de nos finances et selon une planification rigoureuse.

En cela, les leçons du passé et la gestion actuelle doivent nous permettre d'avancer avec conviction et sens du service dispensé à la collectivité.

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Service de l'administration générale a fonctionné avec un effectif réduit en 2009, en raison du congé maternité d'une des assistantes de direction qui n'a été que partiellement remplacée et de la vacance d'un poste d'adjoint entre la fin d'activité du collaborateur en fonction et le début d'activité du nouveau.

Le caractère transversal de ce service se renforce d'année en année de par le profil des collaborateurs qui le composent. Il est donc de plus en plus fait appel aux compétences juridiques ou de communication, par exemple.

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Autorisations de plaider

Durant l'année, 10 cas de recours ont concerné la Police des constructions. La situation au 31 décembre était de :

- 4 recours rejetés ou déclarés irrecevables ;
- 2 recours très partiellement admis ;
- 1 recours retiré ;
- 5 recours en cours (dont 2 datant de l'année précédente).

La DDGS a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 2 litiges portant sur le droit du bail.



Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeubles s'est réunie à 3 reprises les 16 avril, 8 juin et 24 novembre afin de :

- Discuter des conditions de vente de la parcelle n° 175 dans le cadre de l'élaboration du PPA « Lavaux - Roches - Pallin - Panchaude » ;
- Fixer le prix de vente de la parcelle n° 3955 bordant la parcelle n° 7404, propriété de la Fondation de la Rambarde. Voir à ce propos le préavis n° 11-2009, adopté par le Conseil communal le 7 octobre 2009. Malheureusement la vente n'a pas été finalisée, le permis de construire n'a pas été délivré, faute de conformité avec notre règlement des constructions ;
- Fixer le prix de l'achat de la parcelle n° 521 du quartier des Anciens-Moulins. Cet objet sera soumis au Conseil communal par voie de préavis dans le courant du 1^{er} semestre 2010.

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de services, coordination interservices

La conférence des chefs de services siège une fois par semaine et permet de donner le compte rendu des décisions de la Municipalité, mais surtout elle constitue l'occasion pour ces derniers de se concerter sur des objets qui touchent plusieurs services et d'être orientés sur les intentions de la Municipalité.

Cette conférence est également importante afin de transmettre l'historique aux plus jeunes et de développer les collaborations transversales de manière efficiente. Sont notamment issus de cette conférence deux groupes de travail, l'un appelé POLFON (politique foncière) destiné à préparer les dossiers à soumettre à la Commission d'achat d'immeubles et l'autre PIVIP (politique immobilière de la Ville de Pully) qui travaille en amont du groupe locaux pour déblayer le terrain.

Groupe de travail « Locaux »

Il s'est réuni en début d'année afin de poursuivre notamment sa réflexion sur l'optimisation de l'occupation des locaux de l'administration communale. Un mandat a été confié à un bureau d'études pour faire un relevé de tous les locaux administratifs.

Il apparaît que l'administration doit faire face à une évolution constante de ses tâches conduisant à une modification des besoins en locaux, ce qui nécessite des réorganisations pour optimiser son fonctionnement. De par la dispersion des locaux, cette contingence est d'autant plus difficile à gérer.

Idéalement, tous les services techniques devraient être regroupés à la Damataire et un guichet unique devrait être créé au Village. Il s'agit cependant de musique d'avenir, qui guide toutefois les travaux de ce groupe de travail.

Gestion de projets

La méthode de gestion de projets implantée au sein des services transversaux depuis 2008 a commencé à porter ses fruits, malgré l'influence d'éléments externes qui ont parfois ralenti les travaux.

- « Nouvelle identité graphique » : voir ci-dessous le chapitre « Communication » ;
- « Révision de la facturation de l'impôt foncier » : la première facturation informatique a été réalisée avec succès le 30 novembre ;
- « Bibliothèque des jeunes » : ce projet, dont l'avancement dépend du résultat de la révision en cours de la loi cantonale sur l'école obligatoire, a été suspendu faute d'orientations claires sur les conséquences au plan communal ;
- « Marche à suivre pour les manifestations, les réceptions officielles et calendrier des manifestations » : reporté suite au départ du chef de projet ;
- « Migration Lotus Notes » : également reporté, suite à la réaffectation des ressources pour permettre la résolution du problème informatique survenu en juin.

AFFAIRES JURIDIQUES

La juriste, qui travaille à mi-temps, fournit aide et conseils juridiques aux différents services de l'Administration. Les domaines juridiques concernés sont ainsi très variés.

L'aide est apportée sous diverses formes. Elle peut consister à effectuer une recherche sur un sujet particulier, à analyser un dossier puis à proposer une solution dans le but d'éviter une procédure devant les tribunaux ou encore à rédiger des lettres ou des documents à caractère juridique.

Ci-dessous figurent, à titre d'exemple, quelques-unes des tâches effectuées au cours de l'année 2009 :

Avis de droit/recherches :

- Responsabilité en cas d'accident sur le domaine public : quelles sont les obligations de la commune en tant que propriétaire d'ouvrage ? ;
- Déplacement de canalisations : les frais sont-ils à la charge du propriétaire ou de la commune ? ;
- Taxe pour permis de construire : comment calculer la taxe lorsque l'immeuble se trouve sur deux communes ? ;
- Bases légales permettant d'implanter des installations telles que des sous-stations électriques sur des parcelles privées ? ;
- Récolte de signatures dans la rue à l'appui d'une initiative : doit-elle faire l'objet d'une demande d'autorisation ? ;
- Procédure à suivre en matière d'expropriation ? ;
- Suite à l'introduction du nouveau certificat de salaire, la commune doit-elle se doter d'une nouvelle réglementation en matière de remboursement de frais pour les employés ? ;
- Constructions empiétant sur le domaine public : sur quelles dispositions se baser pour exiger la mise en conformité ? ;
- En matière de détection d'amiante, quelles sont les obligations de la commune ?.

Rédaction de documents à portée juridique, tels que :

Décisions/autorisations en matière de :

- Procédés de réclame ;
- Usage accru du domaine public ;
- Taxes de raccordement aux réseaux de distribution, d'évacuation et d'épuration des eaux ;
- Abattage ou taille des arbres.

Avenants à divers contrats/conventions :

- Contrat pour la collecte et le transport des déchets ;
- Convention relative à la livraison des repas aux réfectoires scolaires ;
- Contrat de maintenance de l'installation gérant la billetterie et contrôlant l'accès de la piscine communale.

Divers :

- Réquisition d'inscription d'une servitude au Registre foncier ;
- Suivi de procédures devant la Justice de Paix et le Tribunal cantonal (requêtes visant à obtenir l'abattage de plantations, recours dans le cadre d'un contentieux avec la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS en matière d'allocations perte de gain, recours contre une décision de refus de prise en charge de frais dentaires).

Examen de projets de contrat, de convention ou de statuts :

- Convention de stage pour les élèves de l'établissement scolaire secondaire de Pully-Lavaux ;
- Convention d'accueil entre les accueillantes en milieu familial de jour et les parents placeurs ;
- Conventions avec Romande Energie SA ;
- Statuts de l'Association de soutien à la Fondation de l'enfance et de la jeunesse ;
- Contrat avec les photographe et producteur dans le cadre de l'exposition « Autour de Ramuz » ;
- Contrat de mise à disposition d'un défibrillateur.

COMMUNICATION

Les besoins en communication des différents services communaux sont allés grandissant à un point tel qu'une aide s'est avérée nécessaire. Par conséquent, un stagiaire médiaticien de 3^e année a été engagé pour 6 mois en août. Cette formation couvrant les 3 domaines de l'informatique, du graphisme et du commercial, le stagiaire est très sollicité pour tout ce qui touche à la création (flyer, affiche, etc.) et apporte une aide appréciable pour Internet et des tâches plus administratives relevant de la communication.

Les activités de communication sont menées selon les 3 axes principaux ci-dessous.

Les actions média

Conférences de presse

Elles sont un outil de diffusion de l'information stratégique sur la politique communale, relayées par la rédaction et diffusion de communiqués de presse sur des thèmes importants de la vie de la Commune. Elles ont été au nombre de 2 en 2009 et ont porté sur :

- le 4 mai : Les comptes 2008 - Les travaux à la Grand'Rue (Parutions de 2 articles dans le Régional, 1 article dans 24Heures et 1 article dans 20 Minutes) ;
- le 17 novembre : Le budget 2010 - Le développement des structures de la petite enfance - L'introduction d'un plan de mobilité d'entreprise - Les travaux à la toiture du beffroi du bâtiment administratif du Prieuré (Parutions de 3 articles dans 24Heures et 2 articles dans le Régional).

Pages communales dans le Régional

La maquette d'une nouvelle présentation a été adoptée en séance de Municipalité du 29 avril 2009 et utilisée pour les pages communales sur les thèmes de :

- Journées du soleil (7 mai) ;
- Police intercommunale (17 septembre) ;
- 30 ans de l'Octogone (17 septembre) ;
- 30^e anniversaire de la caserne du SDIS (½ page) (1^{er} octobre) ;
- Budget 2010 - double page (10 décembre) ;
- Pully en fêtes (Nocturnes) (10 décembre).

Les actions relais

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information aux Pulliérans et au le Conseil communal.

La communication s'est occupée de l'organisation de l'invitation au concert de Andréa Lindsay, à l'Octogone le 20 mars 2009, et à la réception qui a précédé ainsi que du 1^{er} août 2009 au Port de Pully.

Les actions images

Ces dernières renvoient à une notion plus subjective difficilement quantifiable et mesurable, telle que :

Site Internet www.pully.ch

Pour faire suite au rapport relatif à la stratégie et à l'avenir du site Internet, rapport adopté le 13 mai 2009 par la Municipalité, de nombreuses actions ont été réalisées en 2009.

La refonte complète du site Internet communal a été décidée par la Municipalité pour mise en ligne courant 2010. La structure des entrées thématiques du site a complètement été retravaillée. L'accent a été porté sur l'accessibilité à l'information pour l'utilisateur lambda, répondant au plus près à la norme en cyberadministration eCH-0049. La nouvelle maquette du site, ainsi que les entrées thématiques ont été validées le 30 septembre.

Identité visuelle avec charte graphique

Finalisation en 2009 de la nouvelle charte graphique posant les règles d'utilisation du logo communal, des couleurs, des polices de caractère, des éléments graphiques, avec :

- La rationalisation des documents émanant de l'Administration ;
- Leur simplification ;
- L'adaptation des modèles à disposition des services ;
- L'introduction des enveloppes à double fenêtre ;
- L'harmonisation de la ligne graphique et l'introduction du nouveau papier à en-tête le 1^{er} janvier 2010.

La charte graphique est disponible sur l'Intranet et est régulièrement mise à jour et complétée. L'étape suivante concerne l'utilisation du logotype sur leur site Internet et matériel publi-promotionnel par les sociétés hors administration communale, dans les situations notamment de soutien en nature, subvention ou don.

Projets directement liés aux activités des Directions

Les Directions ont fait appel à la chargée de communication notamment pour les projets suivants :

- Rapport de gestion 2008 (DAGF) ;
- Concert de A. Lindsay (20 mars 2009) (DAGF) ;
- Communiqué de presse Comptes 2008 (DAGF) ;
- 1^{er} août 2009 (DAGF) ;
- 30 ans de l'Octogone (DAGF) ;
- Communication Plan de mobilité d'entreprise (DAGF / DUE) ;
- Communiqué de presse Budget 2010 (DAGF) ;
- Pully en fêtes (Nocturnes) (DAGF) ;
- Communiqué de presse Projet Grand'Rue (DUE) ;
- New Ride (15 mai 2009 et septembre 2009) (DUE) ;
- Journée du Soleil (15 mai 2009) (DUE) ;
- Bike to work (du 1^{er} au 30 juin 2009) (DUE) ;
- Semaine de la Mobilité (septembre 2009) (DUE) ;
- Création de pages Internet pour la Direction (DUE) ;
- Ouvertures printanières de la Cave communale (DDGS) ;
- Communication travaux au beffroi du Prieuré 2 (DDGS) ;
- Finalisation des pages Internet de la Direction (DTSI) ;
- Tee-shirts SI (DTSI) ;
- 40 ans de la STEP (DTSI) ;
- Communication développement des structures de la petite enfance (DSSJ) ;
- Développement logo pour l'Accueil familial de jour (DSSJ).

Dans le cadre de ces différents projets, un effort particulier a été entrepris, dans la mesure du possible, afin de calquer au plus près de la nouvelle identité graphique.

MANIFESTATIONS

La Municipalité est impliquée à différents niveaux dans les manifestations qui se déroulent à Pully.

Manifestations organisées par des instances privées, auxquelles la Municipalité est invitée

En principe au moins un membre de la Municipalité y assiste et représente ainsi l'autorité.

Manifestations organisées par des instances privées, pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et / ou logistique

Lorsque qu'un soutien logistique est apporté, la coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale. Pour le détail des subventions accordées, se référer au fichier informatique transmis chaque année aux membres de la Commission de gestion.

Manifestations organisées par la Municipalité

La Municipalité organise diverses manifestations au cours de l'année dont l'envergure varie. Par exemple :

- L'invitation d'autres municipalités pour favoriser les échanges entre autorités ;
- La soirée des chefs d'entreprises pulliérans qui réunit environ 250 personnes et qui cette année avait pour orateur invité M. D. Arlettaz, recteur de l'Université de Lausanne (10 février) ;
- Une réception lors du concert d'A. Lindsay, artiste québécoise. Une telle manifestation a pour but d'une part de soutenir et faire connaître Pully Lavaux à l'heure du Québec (20 mars) et d'autre part d'entretenir les relations avec les communes du district et les partenaires clé politiques ou économiques ;
- La commémoration du 49^e anniversaire de la mort du Général Guisan (7 avril) est organisée chaque année de manière assez confidentielle. Celle du 50^e aura un tout autre panache ;
- L'invitation du bureau du Conseil communal sur La Vaudoise le 29 juin. Une manière de resserrer les liens avec le bureau du Conseil et de saluer la présence de La Vaudoise sur nos rives ;
- Le 1^{er} août : manifestation qui mobilise tous les services de manière importante ;
- Pully en fêtes (Nocturnes) : l'implication de la Ville de Pully a été particulièrement importante, la Municipalité ayant décidé, au pied levé, de coordonner l'organisation de différentes animations en collaboration avec les commerçants, le Kiwanis, le Régional, PPPB et les services de l'administration. Stands, orchestre de jazz, Père Noël et traditionnelle ouverture de la Cave communale ont animé la place d'Obernai. La Maison Pulliérane a ouvert ses portes à la raclette du Kiwanis, ainsi qu'au nouveau marché gourmand.
- Les traditionnelles « Cartes de visites pulliérannes » et les « Visites guidées » estivales.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

La Ville de Pully, active depuis de nombreuses années dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, a alloué des aides pour un montant total de CHF 14'400.00 (CHF 25'100.00 en 2008).

La Municipalité a collaboré principalement avec des partenaires de longue date (Nouvelle Planète, Caritas Suisse, Fondation Lotti Latrous, Swisscontact) et soutenu les principaux projets suivants :

- Développement de l'agriculture dans la région du delta du Mekong par la plantation de vergers de pamplemousses à Dong Thanh, au Vietnam ;
- Projet de formation en Europe du Sud-Est ;
- Création d'un bloc opératoire au Centre pour handicapés de Kaya, au Burkina Faso.

Transports publics

2009 a été une année de transition pour les Transports publics de la région lausannoise (ci-après tl). Elle a marqué en effet l'aboutissement du Plan 2005/2009 qui a permis la réalisation de projets historiques - mises en service du m2 et du R08, lancement du R10 - et une mue profonde de l'entreprise. Mais 2009 a également redéfini la stratégie des tl qui poursuivent leur croissance. Validé en décembre par le Conseil d'administration, le Plan 2010/2013 formalise les objectifs pour les 4 prochaines années. Ambitieux, il propose notamment une augmentation des prestations route urbaines de 30 % et une densification du réseau à l'Ouest.

Hébergeant la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis, le PALM et les différents schémas directeurs, les tl ont accueilli en 2009 les Axes forts de transports publics urbains dont la direction de projet leur a été confiée par le Canton en mai : Perrelet se positionne ainsi comme un des lieux stratégiques où se planifie la mobilité du « grand » Lausanne.

L'année 2009 a été marquée par la préparation du lancement du R10, le 13 décembre, qui a sollicité l'engagement de l'entier de l'entreprise et une collaboration étroite avec les autorités communales, les services cantonaux ainsi que les schémas directeurs concernés. Concrètement, R10 a permis la création de 2 lignes (17, 36) desservant l'Ouest ainsi que le prolongement, au Nord, de la ligne 8 jusqu'à Grand-Mont, une course sur deux. Il a nécessité la réalisation de travaux d'aménagement importants dans les 6 communes concernées : Crissier, Prilly, Renens, Lausanne, Bussigny et le Mont, ces deux dernières entrant dans le réseau tl d'agglomération.

ARCHIVES

En 2009, le tri et l'élimination des documents sans valeur primaire ni secondaire ont été poursuivis. Les archives restantes ont été réorganisées selon des critères plus pratiques.

Travaux spécifiques à la DAGF

- L'inventaire des conventions, regroupant tous les documents légaux signés par la Municipalité de 1841 à aujourd'hui, a été complété et peut être consulté. Les contrats originaux sont conservés au Service de l'administration générale qui se charge de tenir la liste à jour.
- Les préavis au Conseil Communal sont détaillés de 1970 à ce jour.
- Une réflexion a été menée sur les procès-verbaux de Municipalité afin de reclasser les objets de manière plus appropriée à la gestion des affaires quotidiennes et à la consultation. Il en est de même pour la gestion électronique des documents (GED).
- Les inventaires des fonds d'archives sur tableaux Excel ont été regroupés dans une base de données pour en faciliter la consultation. Le Service informatique a proposé un outil Lotus Notes sur lequel trois types de fiches seront créés.
- Les inventaires des fonds d'archives historiques suivants ont été élaborés suite à des dons : Chœur d'Hommes, Association des Musées de Pully, Octogone Premières, fonds iconographique de photos sur Pully. L'inventaire tapé à la machine par André Schmutz dans les années 1980, servant de base à la consultation des archives historiques, a été recopié sur tableur Excel.

Records Management

La mission de « records management », gestion des archives courantes et intermédiaires, est toujours présente, en parallèle à une gestion plus traditionnelle des archives historiques.

- **DTSI et DUE** : Poursuite de la collaboration entre les ingénieurs, spécialistes métiers et archivistes pour le tri des dossiers et le reclassement centralisé dans les boîtes de parcelles. Entre autres, tri et conditionnement du fonds « Rues », regroupant les chantiers, collecteurs, assainissement et projets d'aménagement.
- **DDGS** : inventaire des archives des combles, de la salle d'archives et des dossiers suspendus du secrétariat. Un premier tri du papier « corbeille » a été effectué, ainsi que le transfert des objets historiques au dépôt de la Maison Pulliérane.
- **DSSJ** : modifications régulières du plan de classement approuvé.
- **Musée de Pully** : recensement, tri et élimination de tous les documents sans valeur entreposés au Musée, grâce à l'appui de l'équipe en partance. Avec la nouvelle direction, un plan de classement a été établi couvrant la nouvelle structure des dossiers physiques et informatiques.
- **ORPC** : participation aux cours de protection des biens culturels. Le dépôt d'archives a servi de local d'exercice pour la formation des instructeurs pompiers.

En 2009, 42 recherches, dont 21 pour la Ville de Pully et 21 pour des particuliers, ont été effectuées. Les consultations ont augmenté d'un tiers. Cependant, le nombre grandissant d'inventaires informatisés permettent de cibler davantage les recherches et de gagner en temps et en efficacité (346 dossiers consultés, 87 heures). Le port de Pully, les 40 ans de la STEP, la liquidation de la dime féodale et certains bourgeois de Pully en ont fait l'objet.

6 stagiaires ont aidé aux divers travaux d'inventaires à la DDGS et pour les préavis. Un contrat a été renouvelé pour terminer les chantiers de classement de la Damataire. Une apprenante a réussi son certificat d'agente en information documentaire (ci-après AID), un nouvel apprenti a été engagé.

En conclusion, conserver, classer, structurer et éliminer sont les mots-clés du métier d'archiviste. L'important est de trouver un juste équilibre entre le besoin courant d'information, la multiplication des supports, le patrimoine historique à préserver, les nouvelles lois sur la protection des données versus l'accès de plus en plus rapide à l'information...

GREFFE MUNICIPAL

Votations

- Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal a pour missions de traiter le vote par correspondance et d'assurer la liaison entre l'Etat de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population. En 2009, près de 85 % des votants se sont exprimés en usant de la possibilité de voter par correspondance, soit approximativement 5'000 enveloppes à traiter par scrutin.
- Le traitement du vote par correspondance consiste à ouvrir l'enveloppe de transmission (enveloppe grise) et à en extraire son contenu, soit la carte et l'enveloppe de vote. Cette dernière n'étant pas ouverte avant le jour du scrutin.
- Sur recommandation de l'Etat de Vaud, l'Administration communale prend contact, lorsqu'il en est encore temps, avec les électeurs qui n'ont pas correctement rempli leur carte de vote. Ceux-ci (près d'une centaine par scrutin) sont invités à passer corriger leur erreur.
- Conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques, dès et y compris l'ouverture des enveloppes de transmission, la gestion des votes reçus par correspondance est assurée par deux personnes au moins assermentées par la Municipalité.

Gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine

Afin de conserver un contact privilégié avec les partenaires, la gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine est assurée par ce bureau (primes 2009 : CHF 400'000.00). Ce dernier apporte un soutien technique au Service du personnel, en charge de la gestion du portefeuille des assurances de personnes.

Une dizaine de sinistres ont été déclarés à nos différents partenaires durant l'année (principalement dans le domaine de la responsabilité civile).

Nonagénaires, centenaires

Au 1^{er} janvier, la Commune comptait 47 nonagénaires (17 hommes et 28 femmes) et 2 femmes centenaires. Durant l'année, la Municipalité a eu rendu hommage à 38 de ces aînés, dont une centenaire.

A ces occasions, la délégation municipale remet une lettre de félicitations accompagnée d'un carton de vin, d'un bouquet de fleurs et d'une tourte.

Pour les centenaires, la délégation municipale participe à la cérémonie organisée par la préfecture et leur remet une lettre de félicitations et un bouquet de fleurs.

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane a la possibilité d'acquérir des cartes journalières de la CGN, au prix de CHF 37.00 (adultes) et CHF 18.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe. En 2009, 260 cartes ont été vendues (174 en 2008).

Passeport Vacances

Le Passeport Vacances de la région lausannoise, qui a fêté ses 30 ans cette année, s'est déroulé durant 2 semaines en juillet et 2 semaines en d'août. Il offre, aux enfants de 10 à 15 ans, le libre parcours sur l'ensemble du réseau Mobilis, 3 entrées de cinéma et l'entrée gratuite dans les piscines et musées de la région, ainsi qu'un grand nombre d'activités (CHF 50.00 complet et CHF 35.00 sans les activités).

L'édition 2009 a totalisé 1'587 enfants (dont 154 pulliérans) et plus de 250 activités sur 4 semaines, dont une dizaine organisées par la Ville de Pully, le Musée de Pully, le SDIS, le Tennis Club et le Club Nautique.

BIBLIOTHÈQUE ET MÉDIATHÈQUE COMMUNALES

Durant l'année, 852 livres (dont 81 dons), 459 CD's et 206 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. A fin décembre 2009, 26'368 livres, 9'844 CD's et 1'274 DVD, totalisant 37'486 documents, étaient à disposition du public.

Service au public

Au cours de l'année, 1'118 personnes (dont 271 inscrites au cours d'année) ont emprunté des documents. Chaque personne est venue, en moyenne, dix fois. Ce sont donc 12'271 personnes qui ont fréquenté la Bibliothèque et la Médiathèque, soit une moyenne de 59 par jour. Il est à noter que cette statistique n'englobe pas les personnes qui ne viennent que pour lire ou étudier, ni les couples qui empruntent sous un seul nom.

Récapitulation des prêts - 2007-2009

Années	Jours ouvrables	Prêts		Moyenne par jour		Total	Total par jour
		Bibliothèque	Médiathèque	Bibliothèque	Médiathèque		
2007	205	34'022	27'313*	166	133	61'335	299
2008	206	34'418	26'274**	167	128	60'692	295
2009	208	34'645	24'540***	166	118	59'185	284

* dont 8'396 DVD

** dont 9'078 DVD

*** dont 9'229 DVD

Le volume des prêts de livres et de DVD est resté stable. En revanche, le prêt des CD a poursuivi sa chute (-1'721 en 2008, -1'885 en 2009) confirmant la vogue de la musique « en ligne », surtout dans la jeune génération.

L'accès au catalogue par Internet est régulièrement utilisé, les prolongations ou les réservations le confirment.

L'accueil, l'écoute et les conseils sont prioritaires pour que la Bibliothèque et la Médiathèque restent un lieu chaleureux, convivial et de rencontres.

Animations

- 10 février : J. Massard a présenté son roman « L'héritage allemand ».
- 17 mars : E. Barilier a présenté « La fête des lumières » et « Ils liront dans mon âme : les écrivains face à Dreyfus ».
- 23 avril : la Bibliothèque a organisé, dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, une soirée de lecture au cours de laquelle des lectrices ont lu des extraits de leur auteur favori.
- 9, 10 et 11 juin : « Les livreurs de mots » ont offert gratuitement une lecture aux personnes de Pully qui en avaient fait la demande. Une lecture à la Bibliothèque a clôturé cette expérience qui a été reconduite le 16 décembre.
- 12 novembre : D. Gavin a présenté l'œuvre de Jules Supervielle avec des lectures de M. Balissat.

Les vitrines de la Bibliothèque ont permis d'exposer :

- Les livres illustrés de Frédéric Clément ;
- Un hommage à l'éditeur et illustrateur Thierry Bourquin ;
- Des éditions originales ou illustrées de C.F. Ramuz sur le thème de la vigne ;
- Un hommage à Supervielle avec des éditions originales ou illustrées.

OFFICE DE LA POPULATION

Données statistiques

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2009

Suisses (dont 1'071 bourgeois de Pully)	12'271	71.86 %
Etrangers	4'807	28.14 %
Total	17'078	100 %
Personnes en séjour (non incluses dans le chiffre précédent)	284	
Nombre de ménages	8'238	

Il convient de relever que l'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 116 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 17'078 au 31 décembre 2009. En effet, ce dernier ne comprend pas les étrangers en courts séjours, les requérants d'asile, les demandes provisoires, etc. Ce nombre est pris en compte pour les versements ou subsides payés par la Commune et qui doivent être calculés au prorata du nombre d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par
catégorie d'âge (moyenne d'âge:43.80)

0-19 ans	4'649	27.23	%
20-39 ans	2'683	15.70	%
40-64 ans	5'920	34.67	%
65-79 ans	2'680	15.70	%
80-89 ans	957	5.60	%
90 et plus	189	1.10	%
Total	17'078	100	%

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs	Population
1999	1'525	167	138	1'534	16'153
2000	1'612	156	170	1'672	16'042
2001	1'592	137	162	1'739	15'992
2002	1'626	138	147	1'361	16'175
2003	1'551	155	160	1'527	16'181
2004	1'707	164	142	1'512	16'524
2005	1'658	172	167	1'522	16'670
2006	1'649	181	151	1'599	16'575
2007	1'563	184	183	1'523	16'730
2008	1'709	158	173	1'550	16'884
2009	1'620	191	149	1'439	17'078

Permis pour étrangers

Etablissement et renouvellement de 2'142 permis d'établissement et de séjour.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

11'848 électeurs au 31 décembre 2009

10'146 suisses, dont	5'737 femmes et	4'409 hommes
1'702 étrangers, dont	844 femmes et	858 hommes

Contrôle de listes de signatures: 6 initiatives cantonales, 8 initiatives fédérales, 4 référendums fédéraux, représentant 6'892 signatures attestées valables.

Pièces d'identité

Au 31 décembre 2009, 1'216 demandes de cartes d'identité et 495 passeports ont été établis.

NATURALISATIONS

En 2009, la Commission extraparlamentaire de naturalisation et la délégation municipale ont tenu 4 séances d'audition et entendu 4 à 5 candidats à chaque séance.

Au cours de l'année, le bureau des naturalisations de la Ville de Pully a reçu 78 nouveaux candidats (requérants, épouses, enfants) originaires des pays suivants :

Albanie	2	Belgique	1	Equateur	1	Israël	1	Royaume-Uni	2
Algérie	1	Canada	1	Espagne	13	Italie	10	Serbie	2
Allemagne	4	Chili	2	France	13	Maroc	1	Sri Lanka	1
Afrique du Sud	1	Congo	2	Grèce	1	Pérou	1	Suède	1
Arabie Saoudite	1	Croatie	1	Iran	1	Portugal	10	USA	4

39 d'entre eux ont déposé un dossier, à savoir :

- 16 dossiers de naturalisation ordinaire ;
- 23 dossiers de naturalisation facilitée, destinée aux étrangers nés en Suisse (art. 25 de la loi sur le droit de cité vaudois - LDCV), aux jeunes étrangers de la 2^e génération (art. 22 LDCV) ainsi qu'aux personnes de plus de 24 ans remplissant les conditions de l'art. 22 LDCV (art. 53 LDCV).

Durant l'année 2009, 94 candidats ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Pully. Dans ce chiffre sont compris les candidats bénéficiant d'une procédure facilitée par mariage (art. 27 LDCV).

SERVICE DU PERSONNEL

MUTATIONS AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

Arrivées

Service de l'Administration générale	G. Sahingöz Ün	téléphoniste-réceptionniste	01.01.2009
	P. Peixoto	stagiaire HEIG-VD	09.11.2009
Services des Finances	J. Walker	stagiaire HEIG-VD	01.09.2009
	V. Guex	employée d'administration spécialisée	01.09.2009
	K. Savary	secrétaire comptable	14.09.2009
Service des Affaires culturelles	A. Berglund	assistante conservatrice du Musée	01.01.2009
	S. Cramatte	auxiliaire de Musée	01.03.2009
	M. Daepfen	auxiliaire de Musée	01.03.2009
	F. Dos Santos	assistant conservateur du Musée	01.08.2009
	E. Ancona	employée d'administration I	18.08.2009
Service informatique	Y. Blatti	technicien informatique	01.02.2009
DDGS	D. L. Espinoza Saltos	nettoyeuse au collège Arnold Reymond	01.07.2009
	L. Pasquier	adjoint du chef de service	01.10.2009
DTSI	A. Cirillo	chef d'équipe au sein du Réseau électrique	01.01.2009
	J. Da Silva Rodrigues Moreira	ouvrier d'exploitation à la Voirie	01.09.2009
DUE	J.-C. Benz	stagiaire MPC	14.09.2009
	E. Poncin	architecte	01.10.2009
Service de la sécurité publique	Y. Cotting	aspirant de police	01.02.2009
	D.-H. Weber	chef de service et commandant de police	01.04.2009
	H. Fromageat	appointé	01.08.2009
	J. Brélaz	assistante du chef de service	01.09.2009
DSSJ	A. Delaloye	chef de service	01.04.2009
	Y.-J. Delessert	cuisinier au home-école des Mosses	27.04.2009
	I. Clément	coordinatrice de structure d'accueil familial de jour	01.10.2009

Transferts

M. Orlando	secrétaire-assistante	de la facturation des Services industriels à la DUE	01.01.2009
G. Sahingöz Ün	employée d'administration	de la réception des Services industriels à l'Office de la population	01.01.2009
R. Sommer	employé d'administration	de la facturation des Services industriels à l'unité de comptage des Services industriels	01.01.2009
D. Desfayes	assistante du chef de service	du Musée à la DSSJ	01.04.2009
L. Moreira	secrétaire RH	du Secrétariat municipal et Service du personnel au Service du personnel uniquement	01.12.2009

Départs

Service de l'administration générale	P.-A. Uberti	adjoint de la secrétaire municipale	31.08.2009
Service du personnel	C. Hohenauer	assistante ressources humaines	30.11.2009
Service des Affaires culturelles	D. Ischi	auxiliaire de Musée	31.03.2009
	M. Latino	auxiliaire de Musée	31.03.2009
	F. Bloch	secrétaire assistante	30.06.2009
	L. Venuti	auxiliaire de Musée	31.12.2009
	M. von Gunten	secrétaire du Musée	31.08.2009
Service des Finances	S. Peter	secrétaire comptable	30.09.2009
	N. Maillardet	employée d'administration	31.10.2009
DDGS	J.-P. Frank	chef de service	31.01.2009
	S. Henchoz	assistant du chef de service	30.06.2009
	S. Krattinger	nettoyeuse au collège Arnold Reymond	30.06.2009
Service de la sécurité publique	C. Cagna	chef de service	30.04.2009
	J. Divoux	assistante du chef de service	31.05.2009
	L. Plüss	brigadier	30.06.2009
	C. Zwahlen	brigadier	31.10.2009
DTSI	F. Russo	chef d'équipe à la Voirie	30.06.2009
	A. Petracca	appareilleur au Réseau d'eau	30.09.2009
DSSJ	M. Hoesli	coordinatrice de structure d'accueil familial de jour	31.07.2009
	S. Jaggi	assistante du chef de service	31.12.2009
DSSJ / DDGS	E. Cuérel	dame de réfectoire et nettoyeuse	31.12.2009

Décès

DUE	E. Ramsak	technicien à la DUE	22.03.2009
-----	-----------	---------------------	------------

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

En 2009, le renchérissement étant très important (3.3 %), la Municipalité a entamé une négociation avec le personnel. Ce dernier a accepté une diminution du temps de travail d'une heure en échange de l'abandon de 1.5 % d'indexation. La Municipalité a donc validé le passage d'un horaire à 41h30 et a accordé une indexation de 1.8 %. Les deux mesures cumulées ont amené l'échelle à une hauteur de 104.6 points.

ORGANISATION ET COMMUNICATION

En 2009, le Service a édité 3 numéros du « Persinfo » qui ont traité, entre autres, des thèmes suivants : « A vélo au boulot », « Le point sur l'amiante », « L'Octogone fête ses 30 ans », « Informations sur les assurances ».

Il a également organisé :

- 3 matinées d'accueil pour 15 nouveaux collaborateurs ;
- La soirée du personnel : 180 collaborateurs ont mangé et dansé sur le thème « Pully c'est tout un monde » dans la grande salle de la Maison Pulliérane (9 janvier) ;
- La journée « Oser tous les métiers » : 13 enfants des collaborateurs ont pu découvrir le travail des vignerons, l'atelier des menuisiers et le monde du théâtre (12 novembre) ;
- Le repas des retraités : 48 retraités ont participé au traditionnel repas qui a eu lieu au restaurant du Prieuré (1^{er} décembre) ;
- Le Noël des enfants du personnel : 41 enfants de 0 à 12 ans et leurs parents ont attendu le Père Noël et son âne au refuge des 4 Vents (16 décembre).

RÉALISATIONS 2009

Le Service du personnel a mené à bien les actions suivantes durant l'année 2009 :

- Recrutement d'une dizaine de collaborateurs dont deux adjoints et finalisation de l'engagement de 2 chefs de service ;
- Mise en place du logiciel salaire et test en situation réelle, amélioration du contenu des dossiers du personnel ;
- Participation aux réflexions du groupe de travail « Plan de mobilité d'entreprise » ;
- Création d'un groupe de travail « Avantages au personnel », afin d'éditer une brochure regroupant les divers avantages offerts au personnel communal et création d'une carte de légitimation pour tous les collaborateurs ;
- Réflexions sur le positionnement de la Ville de Pully en tant qu'employeur dans le réseau d'accueil de la petite enfance, afin d'obtenir 1 à 2 places de crèche pour le personnel communal ;
- Déménagement du Service dans les anciens locaux de l'Office de la population.

FORMATION

En 2009, le personnel communal a obtenu plusieurs formations à l'externe de type technique, connaissances métier ou simplement progression personnelle. 2 collaborateurs ont également suivi un cours de cadres organisé par la Ville de la Tour-de-Peilz dans le cadre des échanges de formation entre communes.

Le Service du personnel a, de son côté, mis sur pied les formations suivantes :

- Information au personnel communal sur les assurances du personnel et la Caisse de pensions ;
- Séminaire « Etre co-acteur de mon entretien d'appréciation ». Devant le succès rencontré par ce cours, 5 sessions ont été organisées durant les mois de mai, juin et septembre, qui ont accueilli chacune une douzaine de personnes durant une demi-journée ;
- Séminaire « Evaluation du personne » destiné aux cadres devant évaluer du personnel auquel 12 collaborateurs ont participé (14 mai) ;
- Cours « Good Manners » destiné aux 12 apprentis et stagiaires qui commençaient leur formation à Pully pour leur rappeler des règles de savoir-vivre et de comportement dans l'entreprise.

SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

La Commission de sécurité s'est réunie deux fois en 2009 sous la présidence de M. J.-F. Thonney, syndic. Elle a initié les projets suivants :

- La campagne de vaccination saisonnière grâce à laquelle 30 membres du personnel se sont fait vacciner (26 et 28 octobre).
- La mise en place du plan pandémie pour la grippe H1N1 : une cellule de crise a été désignée et diverses mesures ont été prises (instructions au personnel de nettoyage et adaptation des produits, distribution de désinfectants individuels, affichage dans toutes les toilettes de la commune d'instructions claires sur le lavage des mains et mise à disposition de désinfectants et communication au personnel sur l'évolution de la pandémie et sur l'attitude à tenir en cas de contamination).
- Un exercice d'évacuation dans tous les bâtiments scolaires.
- Un exercice d'évacuation du bâtiment du Prieuré 2 (5 novembre).
- La poursuite de l'action prévention alcool : 7 séances ont été organisées au printemps 2009 et ont accueilli 70 collaborateurs des services administratifs.
- La mise en place de la signalétique « sans fumée » suite à l'entrée en vigueur de la Loi le 1^{er} septembre.
- 7Un cours éco-drive du Touring Club Suisse pour les conducteurs de la DTSI.
- La mise en place d'un carnet de sécurité pour les collaborateurs techniques de la DTSI.
- Les cours de prévention incendie à raison de 3 séances durant l'année.
- Un cours de rappel des connaissances en matière de prévention incendie pour 24 personnes ayant déjà eu une information il y a 5 ans (2 octobre).

APPRENANT(E)S



La Ville de Pully a formé 18 apprenants dans les métiers suivants : employé(e) de commerce (7), électricien de réseau (2), horticulteur(trice) (4), viticulteur (1), agent d'exploitation (1), AID (1), forestier-bûcheron (2).

9 apprenants ont réussi leur CFC, à savoir :

- 7 apprenants de commerce (dont 3 issus de la VSO) ;
- 1 apprenant horticulteur ;
- 1 apprenante AID (bibliothèque et archives).

Le recrutement de 12 nouveaux apprenants pour remplacer les départs et créer de nouvelles places a été une opération assez lourde au vu des très nombreuses candidatures.

La Commune accueille également 2 stagiaires de la HEIG-VD en formation en emploi d'économiste d'entreprise et 1 étudiant en maturité professionnelle commerciale. Elle engage régulièrement 1 ou 2 bachelor de l'Université de Lausanne ou diplômé de l'EPFL pour des stages « premier emploi » d'une durée de 6 mois. Enfin, elle forme aussi un stagiaire médiaticien, issu de l'école de Sainte-Croix, durant 6 mois, 2 fois par année.

4 collaborateurs enseignent régulièrement dans le cadre des cours interprofessionnels dispensés par le Centre d'enseignement permanent du canton de Vaud.

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2009 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2008

Les comptes communaux 2008, présentant un excédent de revenus d'environ CHF 16.4 mios, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 24 juin 2009. Conformément aux dispositions relatives à la comptabilité, les excédents de revenus doivent être utilisés en premier lieu pour amortir un éventuel découvert figurant au bilan. La Commune se trouvant dans cette situation, une partie du bénéfice de l'année 2007 (CHF 5.7 mios) a donc été portée en diminution de ce découvert qui a ainsi été totalement amorti. Par conséquent, le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2008, constitue un excédent de revenus de l'ordre de CHF 10.7 mios.

Ce résultat très positif a été obtenu grâce à l'action de la Municipalité afin de maîtriser au mieux les charges. Les efforts ainsi entrepris ces 5 dernières années ont permis à la Ville de Pully de dégager un fort bénéfice pour l'année 2008.

En outre, l'exercice 2008 a été influencé par le décompte final 2007 de la péréquation financière, ce dernier améliorant le résultat de l'ordre de CHF 3.2 mios. L'année 2008 a également été marquée par la vente de la parcelle communale n°288, sise au ch. des Osches et au ch. des Prouges. Cette opération a permis à la Ville de Pully de réaliser une plus-value de l'ordre de CHF 1.7 mio.

De plus, le résultat de l'année 2008 a bénéficié de recettes fiscales exceptionnelles, conséquences de la conjoncture économique encore extrêmement favorable pour les années 2006 et 2007.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2009

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée.

BUDGET 2010

Pour la 2^e année consécutive, la Ville de Pully a été en mesure de présenter un budget équilibré, avec un excédent de revenus d'environ CHF 50'000.00.

Ce résultat positif est essentiellement imputable aux recettes fiscales qui devraient rester proche de celles réalisées lors du bouclage des comptes 2008.

Le budget 2010 a été établi sur la base des lignes directrices de la Municipalité pour la législature 2006-2011.

Des séances d'information aux collaborateurs ainsi qu'aux conseillers communaux, ont été organisées dans le courant du mois de novembre 2009.

Le budget de l'année 2010 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 9 décembre 2009.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2009-2013

Jusqu'en 2007, le plan des investissements était porté à la connaissance du Conseil communal par le biais d'un préavis. Suite à de nombreuses remarques sur la définition de la prise d'acte, la Municipalité a décidé, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, de présenter son plan des investissements par le biais d'une communication.

Ce plan correspond aux orientations arrêtées par la Municipalité pour ces 5 prochaines années. Il a été également établi sur la base des lignes directrices de la Municipalité pour la législature 2006-2011.

Pour sa part, la Municipalité a bien entendu pris en considération les difficultés financières rencontrées par la Commune ne retenant pour son programme d'investissements que les objets jugés indispensables ou prioritaires.

Néanmoins, force est de constater une progression importante des dépenses d'investissement par rapport au plan des investissements pour les années 2008 à 2012. Il s'agit de projets importants, sortant du cadre normal des travaux d'entretien du patrimoine communal et qui auront un impact non négligeable sur la modernisation urbanistique de Pully.

IMPÔTS

La facturation ainsi que la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt du district de Lavaux-Oron, mis à part l'impôt foncier, facturé par le Service. Cette manière de procéder donne entière satisfaction. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription d'emprunts nouveaux.

Au niveau des impôts, la principale difficulté réside dans le manque d'information à disposition afin d'être en mesure d'établir des prévisions budgétaires les plus fiables possibles. Ce constat résulte essentiellement du changement de système fiscal qui a eu lieu (passage au système postnumerando annuel) le 1^{er} janvier 2004.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le bouclage des impôts de l'année 2009 n'est pas encore disponible.

L'année 2009 a été marquée par la totale refonte de la méthode de facturation de l'impôt foncier, jusqu'alors pratiquée de manière manuelle. Dès l'année 2009, une bonne partie des tâches liées à cette facturation ont été automatisées, les données informatiques transmises par le Registre foncier étant injectées dans l'application comptable communale. Les avantages retirés sont une importante diminution du temps de traitement des factures relatives à l'impôt foncier, ainsi qu'une réduction drastique du coût d'émission d'un tel document. Cependant, le principal inconvénient de cette nouvelle méthode consiste en une uniformisation de la procédure ne permettant plus de pratiquer un adressage sur mesure, soit selon l'ensemble des exigences des propriétaires pullliérans. Néanmoins, durant les prochaines années, le Service des finances fera tout son possible pour améliorer la procédure actuelle afin de répondre au mieux aux attentes des propriétaires.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

La population pullliérane ayant clairement montré son refus de toute augmentation du coefficient communal et ce déjà à trois reprises durant ces dernières années, la Municipalité a décidé de fixer le taux d'imposition communal, jusqu'en 2011, à 69, soit le même qui a prévalu depuis l'année 2004.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a décidé d'introduire, dès le 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

L'année 2009 est la première année où cette nouvelle procédure a été mise en place. Ainsi, ce sont les 2 préavis ci-dessous qui ont été présentés au Conseil communal :

Préavis n° 6-2009 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2009, 1^{re} série / Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 27 mai 2009 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 ^{re} série - Augmentation des charges	206'700.00
Crédits supplémentaires, 1 ^{re} série - Augmentation des revenus	-40'400.00
Total crédits supplémentaires demandés, 1^{re} série	166'300.00

Préavis n° 17-2009 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2009, 2^e série / Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 4 novembre 2009 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, 2 ^e série - Diminution des charges	-76'600.00
Crédits supplémentaires, 2 ^e série - Augmentation des revenus	-1'340'100.00
Total crédits supplémentaires demandés, 2^e série	-1'416'700.00

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2009 représentent une augmentation des charges de CHF 130'100.00 et une augmentation des revenus de CHF 1'380'500.00.

FINALISATION DE L'INTÉGRATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE PAR LA SOCIÉTÉ ROMANDE ENERGIE COMMERCE SA

Suite à l'approbation par le Conseil communal, à la fin de l'année 2007, de la création d'une société commerciale, en partenariat avec d'autres acteurs du marché de l'électricité, dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité, le Service des finances a participé activement aux travaux de mise en place de cette société.

De plus, pour des raisons d'efficacité et de réduction de coûts, il a été décidé de sous-traiter la facturation de l'eau de boisson et des eaux usées, auprès de Romande Energie Commerce SA.

Une partie de l'année 2009 a été consacrée aux différents états financiers nécessaires afin que notre Commune soit en mesure d'intégrer toutes les données financières relatives à la facturation du timbre d'acheminement de l'électricité, des taxes communales sur la vente d'électricité, de l'eau et de l'épuration des eaux pratiquée par Romande Energie Commerce SA.

PARTICIPATION À L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

La Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (ci-après CISTEP), dont notre Commune fait partie, a rendu attentive l'ensemble des communes partenaires sur la nécessité de modifier la structure des taxes d'évacuation et de traitement des eaux. En effet, il est urgent de revoir l'ensemble du règlement afin de le rendre conforme au principe du pollueur-payeur. Dans ce contexte, il a été décidé d'élaborer un règlement commun à l'ensemble des communes partenaires de la CISTEP.

Durant l'année 2009, le Service des finances, en collaboration avec la DTSI, a participé à l'analyse des coûts liés à l'épuration des eaux usées afin que les futures taxes soient en mesure de couvrir l'ensemble des charges liées au traitement des eaux (y compris celles relatives à la réhabilitation de la STEP). Ainsi, il a été constaté que le niveau actuel de la taxe ne suffisait plus à couvrir l'ensemble des coûts. Par conséquent, il a été décidé, dans un premier temps, d'augmenter la taxe d'épuration au maximum autorisé par le règlement actuel (CHF 2.00 hors taxes par m³ d'eau consommé). Le nouveau règlement sera soumis au Conseil communal par voie de préavis, au printemps 2010, et devrait entrer en vigueur d'ici la fin de l'année 2010.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Un système de contrôle interne (ci-après SCI) est un instrument de gestion composé d'un ensemble de dispositifs ayant pour but d'assurer, d'une part, la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, et de l'autre, l'application des instructions de la Municipalité en favorisant l'amélioration des performances.

Le canton de Vaud projette de rendre obligatoire la mise en place d'un SCI dans toutes les communes vaudoises, les instructions nécessaires à cette importante évolution leur seront données courant 2010.

Le Service des finances a donc déjà pratiqué un inventaire partiel des documents afin d'évaluer les mesures nécessaires pour remplir les conditions indispensables à l'existence d'un SCI.

De plus, la Cour des comptes du canton de Vaud a souhaité procéder à un audit sur l'état du système de contrôle interne financier des communes vaudoises. Celles participant à cette enquête l'ont été sur une base volontaire. Ainsi, la Ville de Pully a participé à cette démarche par des entretiens avec des collaborateurs de la Cour des comptes. Il était prévu qu'un rapport serait publié en 2009 mais, au moment de la rédaction du rapport de gestion, il ne l'était pas encore.

COMMISSION DES FINANCES

En 2009, la Commission des finances a siégé 9 fois, sous la présidence du Conseiller communal L. Cordey, pour examiner les comptes, le plan des investissements, le budget, les demandes de crédits supplémentaires ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

CRÉDIT CADRE POUR LES CRÉDITS D'ÉTUDES VALABLES POUR LES ANNÉES 2007 A 2011

Conformément aux conclusions du préavis n° 2-2007, stipulant notamment que « la Municipalité intègre dans son rapport annuel de gestion un état des dépenses relatives à ce crédit-cadre », un état des dépenses relatives aux crédits d'études, au 31 décembre 2008 est présenté ci-dessous :

Description	Montant total dépensé au 1.1.2008	Montant total dépensé en 2008	Montant total dépensé au 31.12.2008
Rte de Vevey - Sondage + Analyse de dimensionnement structure	-14'797.65	0.00	-14'797.65
Av. C. F. Ramuz - Réfection et renforcement de la chaussée - Analyse	-23'250.00	0.00	-23'250.00
Av. des Cerisiers (Perraudettaz - Deux-Ponts) - Etudes géotechniques	-4'527.30	-19'430.65	-23'957.95
Collège Loth - Salle de sports	-32'561.25	-7'532.00	-40'093.25
Annexe Ouest - Assainissement plage de la piscine couverte	0.00	-13'219.75	-13'219.75
Séparatif Fau-blanc - Collège A. Reymond - Etude déversoirs et divers	0.00	-10'427.75	-10'427.75
Collège de Chamblandes - Façades et CVSE	0.00	-11'045.15	-11'045.15
Totaux	-75'136.20	-61'655.30	-136'791.50
Total montant voté			930'000.00
Solde disponible			793'208.50

Les comptes 2009 n'étant pas encore bouclés au moment de la rédaction du présent document, les dépenses relatives au crédit-cadre sur les crédits d'études de l'année 2009 seront disponibles lors de l'établissement du rapport de gestion de l'année 2010.

En conclusion, durant l'année 2009, le Service des finances a tenté d'améliorer certains processus afin d'être plus efficient. Cette évolution devrait se poursuivre durant l'année 2010 qui sera en partie dédiée aux premiers travaux préparatoires pour la mise en place d'un SCI.

SERVICE INFORMATIQUE

Comme chaque année, plusieurs équipements ont été renouvelés en raison de leur âge, à savoir quelques PC, une vingtaine d'imprimantes, un serveur de virtualisation, deux onduleurs, le solde des appareils téléphoniques pas encore remplacés en 2008 et le serveur proxy destiné à filtrer les accès à Internet.

L'application de gestion des amendes, radar et feux a été mise à jour vers sa nouvelle version. 4 terminaux portables de saisie des amendes ont été acquis avec le logiciel ad hoc. Ces appareils appelés à simplifier les travaux administratifs seront mis en exploitation au cours du printemps 2010.

Plusieurs bases Lotus Notes ont été créées et mises en place pour répondre à des besoins spécifiques de certains services, tels qu'une base de contacts centralisée ou des bases de suivi particulières.

La refonte de la charte graphique de la Ville de Pully a également nécessité la collaboration du Service informatique pour la mise à jour des modèles de documents standardisés.

Le site Web communal est régulièrement mis à jour et adapté. Sa fréquentation est en constante augmentation, dépassant pour la première fois les 100'000 visiteurs avec 490'925 pages consultées, contre 61'708 visiteurs et 371'750 pages en 2008. De plus en plus d'habitants ont recours à cet outil pour rechercher des informations ou obtenir certains documents, tels que la carte d'accès à la déchèterie (359 demandes contre 300 en 2008). Afin de poursuivre cette évolution et d'augmenter la qualité des renseignements et des services offerts, la Municipalité a décidé de lancer un projet de refonte du site Internet de Pully. Une nouvelle maquette a d'ores et déjà été adoptée et le nouveau site sera mis en ligne dans le courant 2010.

De nombreux autres projets, logiciels ou matériels, ayant généré une charge de travail importante au cours de l'année, seront finalisés dans le courant 2010 :

- Le remplacement du logiciel de gestion des rapports de police (Jourap) par l'application cantonale Jep / Graphite dont la mise en production est prévue pour le 1^{er} janvier 2010.
- La mise à jour des serveurs et des PC avec la nouvelle version de l'application Lotus Notes.
- La réorganisation de la gestion du réseau informatique.
- Le remaniement et la mise à jour du logiciel de gestion du parc informatique (Altiris).

La quantité des pourriels (spam) reçus a encore diminué cette année pour atteindre 705'140 spam sur un volume de 932'422 messages traités par le serveur de messagerie (753'583 spam sur 918'816 messages traités en 2008). Ceci représente une proportion de 75,6 % de messages non-sollicités (82 % en 2008).

En dehors des projets spécifiques, la maintenance, le dépannage et l'assistance aux utilisateurs constituent toujours une part importante de l'activité du Service informatique, en particulier pour les installations et logiciels de sécurité.

Par ailleurs, l'année 2009 a été particulièrement critique en raison d'une avarie grave qui a touché l'environnement de stockage (SAN) au début juin. En effet, suite à un problème technique, une partie de cet espace a été corrompue avec pour conséquence l'effacement de certaines données et un risque élevé de disparition de celles subsistant. Dans un premier temps, les données perdues ont été restaurées à partir des bandes de sauvegardes. Puis, le fournisseur, la société HP, a prêté du matériel afin de corriger provisoirement ce problème. Une fois la situation assainie, des mesures correctives urgentes devaient impérativement être prises afin d'empêcher la répétition d'une telle crise. Une analyse a donc été entreprise, permettant ainsi à la Municipalité de décider le remplacement d'une partie de l'infrastructure existante. Il va sans dire qu'un tel événement a représenté une charge de travail supplémentaire et un stress important pour les collaborateurs nécessitant l'abandon de certains projets.

Une réflexion sur l'organisation de l'entité « Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully » (ci-après SIGIP) a abouti à l'engagement d'un nouveau collaborateur chargé de la migration des différents outils (installation des serveurs, applications, etc.). Dans le cadre de ce projet d'évolution vers une technologie plus moderne, un groupe de travail composé de représentants des villes de Pully, Nyon, Fribourg, Morges et Neuchâtel, a été créé. Cette union a permis d'obtenir de la part du prestataire commun l'attribution d'un chef de projet unique (côté fournisseur) pour l'ensemble de ces villes, ainsi que le partage des coûts. Le projet d'actualisation du schéma directeur SIGIP a débuté en 2009. En effet, le plan précédent, datant de 2003, devait faire l'objet d'une révision en raison des avancées technologiques en géoinformation, de l'évolution des besoins et de l'arrivée de nouveaux collaborateurs. Ces deux projets d'envergure se termineront en 2010.

2 autres projets essentiels, à caractère plus technique, ont été initiés en 2009 : le registre cantonal des bâtiments (ci-après RCB) et la saisie des réseaux souterrains des communes de Belmont et Paudex. Un travail d'apurement des données touchant les adresses, les bâtiments et les logements a dû être réalisé pour mettre le RCB en conformité avec la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR) en vue du recensement 2010 de la population. Pour la saisie des réseaux souterrains des communes partenaires, soit Belmont et Paudex, deux sous-traitants externes se sont vus attribuer ce mandat. Dans ce contexte, Pully a officié comme coordinateur central. A fin 2009, les réseaux d'eau potable et d'assainissement étaient entièrement saisis pour ces 2 communes et le réseau électrique le sera en 2010.

Enfin, SIGIP a coordonné les tâches courantes de mises à jour des données dans les quelques 20 thèmes existants, tâches assurées par les services gestionnaires. Des améliorations ont été mises en place dans les diverses applications afin de rationaliser au mieux les tâches quotidiennes des collaborateurs travaillant avec les géodonnées.

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

Le Service des affaires culturelles a coordonné toutes les missions et supervisé tous les projets placés sous sa responsabilité. Il a, de surcroît, cadré le budget culturel global et contrôlé son évolution. En 2009, le bureau de location de l'Octogone a émis 11'423 billets tous spectacles confondus.

THÉÂTRE DE L'OCTOGONE

La saison officielle de l'Octogone a réuni 19 spectacles et concerts, dont 5 créations. Le public est venu de tous les horizons, principalement de Pully (39 %) et de Lausanne (40 %). Le Théâtre a accueilli 66 manifestations en 2009, soit un total de 91 représentations. Loué à des organisateurs privés et mis à la disposition des écoles, cet espace artistique a reçu des spectacles de danse, de théâtre, des concerts, ainsi que des conférences. Quant à la presse écrite, radiophonique et télévisée, elle a fortement couvert les événements malgré une récession des moyens dans cette branche.

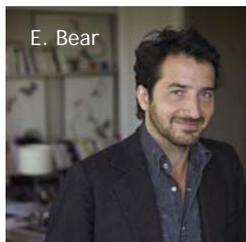
Les 5 créations programmées ont été les suivantes :

- Jeune chanteuse de Pully, Soraya, finaliste de la Star Academy Maghreb, a donné à l'Octogone son premier concert en tant qu'interprète-compositrice.
- « Le Clou du spectacle est dans la boîte à outils » a été écrite et interprétée par J.-P. Althaus, directeur de l'Octogone depuis sa fondation. Destinée à célébrer les 30 ans de cette institution, cette production humoristique a évoqué l'univers magique et cocasse du théâtre. La Compagnie Linga a assuré la première partie du spectacle avec son « Concerto » de Bach, joué dans de nombreux pays.
- « no.thing », imaginée par la Compagnie Linga comme un mouvement épuré, une danse corporelle, tendre et puissante.
- « 3D », initiée par la Compagnie E. Héritier, a proposé, avec 4 danseurs, une vision des croisements de parcours, de culture et d'émotions.
- « Evolution », spectacle de la Compagnie Lumen, composé sur une rencontre entre lumière et mouvement, musique et danse, technologie et poésie.

Les spectateurs ont pu assister aux 19 spectacles suivants :

- « Mon père avait raison », pièce étroitement autobiographique évoquant l'auteur et la brouille qui l'opposa à son père, interprétée par C. Brasseur, son fils Alexandre et 8 autres interprètes.
- « Les Chaussettes-Opus 124 » pièce drôle, émouvante et féroce, qui met en présence 2 acteurs sur le déclin répétant avec l'espoir de jouer un texte incertain, avec les interprètes M. Galabru et G. Desarthe.
- « Entre autres... » spectacle où J. Rochefort, accompagné de l'accordéoniste L. Suarez, a voulu rendre hommage à Pinter, Verlaine, Molière, Cioran, F. Raynaud ou C. Trénet.
- « L'Antichambre », pièce interprétée par D. Lebrun, S. Biasini et J.-C. Bouillon, dont l'action se déroule au XVIII^e siècle, dans le salon de Marie du Deffand qui s'oppose à sa nièce Julie de Lespinasse dont l'esprit séduit les illustres amis de sa tante.
- « Speed » pièce créée en 2007 et reprise par la Compagnie Linga, radiographie aigre douce d'une règle de conduite imposée : être rapide, efficace et performant.

- E. Steinberger, célèbre créateur du personnage prénommé Emil, a séduit une salle comble en racontant ses histoires, parfois vraies, parfois fausses, qui font songer à ses productions de cabaret sur scène.
- « Main passe » mis en scène par M. Hooper, interprété par 9 jeunes excellents comédiens, vaudeville drôle, mais avec une modernité révélée par la suppression des moustaches, chapeaux et domestiques en livrée de la Belle-Epoque.



- J.-L. Trintignant a lu, en compagnie de 3 acteurs, des extraits du « Journal de J. Renard » et textes de J.-M. Ribes. Une soirée empreinte d'humour, fruit d'un esprit à la fois tendre et acide.
- « Noces » et « Empty Moves », pièces originales présentées par le fameux Ballet Preljocaj.
- « Un Pedigree », spectacle interprété par E. Baer dans lequel l'écrivain P. Modiano donne les clés d'une œuvre en présentant celle d'une vie.

- Concert exceptionnel de W. Scheller en piano solo. Le public a retrouvé une facette plus intime d'un artiste universel qui puise son inspiration dans les sources musicales les plus variées.
- « Serial plaideur », spectacle interprété par J. Vergès, avocat dans son propre rôle, contant comment il s'est attaché à défendre quelques monstres pour leur rendre une ultime part d'humanité.



- I. Brook a offert au public une adaptation très libre du « Don Quichotte », de Cervantès. Son « Somewhere... La Mancha » a été une sorte de road-movie déluré et joyeux où la musique, bluegrass et gospel a joué un rôle à part entière.
- « A la recherche du temps perdu » lectures d'instant choisis, mettant en exergue l'immense œuvre romanesque de Proust, présentés B. Lafont, D. Lebrun et X. Gallais
- « Le Dresseur de piano », one-man-show hilarant interprété par le célèbre pianiste R. d'Olbia.

Festival'entre2

Du 10 au 13 juin 2009, l'Octogone a accueilli la 2^e édition du Festival'entre2, dédié aux chanteurs suisses. Les artistes invités ont été M. Aymon, A.-D. Meylan, C. Ramsauer, J. Lager, Le Salon Ovale, Lole, L. Félix, M. von der Heide et Polar. Mise sur pied par les organisateurs de Pully Lavaux à l'heure du Québec, cette manifestation fait l'objet d'une réflexion, son fondateur R. Perriard envisageant d'inviter à l'avenir des interprètes suisses dans des concerts individuels plutôt que de les réunir dans un festival.

Compagnie Linga

Forte de l'aide précieuse apportée par la Convention de soutien conjoint signée avec la Ville de Pully, le canton de Vaud et la Fondation Pro Helvetia, la Compagnie Linga a donné le jour, cette année, à 2 créations : « hors de », une commande de Lausanne Estivale, et « no.thing », présentée à l'Octogone du 28 au 31 octobre, avant de partir pour une longue tournée. La Compagnie a encore une fois sillonné l'Europe (Espagne, France, Pologne, Allemagne, Albanie, Kosovo et Macédoine) avec pas moins de 4 productions, rencontrant à chaque fois un chaleureux accueil. Enfin, point d'orgue de cette année 2009, elle a rejoué « concerto » (créée en 1997 pour l'Opéra de Lausanne), à l'occasion de la soirée anniversaire célébrant les 30 ans de l'Octogone.

Café-Théâtre de la Voirie

Le Café-Théâtre de la Voirie poursuit son chemin sans déroger à ses objectifs dont le principal est l'aide aux artistes débutants qui, sans son existence, ne pourraient pas se faire connaître. En effet, son but n'est pas de programmer du théâtre de prestige, que l'exiguïté du lieu ne permet pas, mais bien de se cantonner dans le théâtre populaire. Si le nombre des entrées comptabilisées se situe à un peu plus de 4'000, cette diminution est imputable au nombre accru de soirées à caractère philanthropique (11) qui n'ont pas donné lieu à un décompte de billets. Au chapitre des investissements, il convient de noter que le Café-Théâtre de la Voirie a investi les bénéfiques subsistants, après paiement du loyer à la Commune, dans la modernisation du dispositif d'éclairage converti à la commande numérique pour répondre à l'évolution des techniques.

MUSÉES DE PULLY

Renouveau et missions du Musée

En 2009, année de son 60^e anniversaire, le Musée de Pully a redéfini ses missions, sur la base des lignes données par la Municipalité. En effet, celui-ci ambitionne de devenir un lieu consacré à la présentation et à la promotion engagée de l'art visuel régional. En développant une identité qui lui soit propre, l'institution pullliérane souhaite proposer au public une offre culturelle complémentaire à celles des musées de la région (Musée cantonal des Beaux-Arts, Musée Jenisch).

La nouvelle programmation favorise les artistes vivants, confirmés et actifs sur la scène régionale (vaudoise principalement, romande et suisse de manière ponctuelle). La sélection met en avant le parcours et la démarche artistique d'artistes qui se situent entre l'école et la notoriété. Des artistes régionaux majeurs, dont de nombreuses œuvres sont venues régulièrement enrichir la collection, seront également présentés, dans le cadre d'expositions personnelles ou thématiques.

Avec 3 expositions, près de 50 animations auxquelles le public a répondu présent, un nouveau site Internet (www.museedepully.ch) et une couverture presse en nette augmentation, la visibilité du Musée est redessinée. En 2009, de nombreux liens et partenariats ont été mis en place avec des institutions importantes pour des actions communes passées ou futures : musées (Musée cantonal des Beaux-Arts, Mudac, Musée national Suisse - Château de Prangins), institutions scientifiques et chercheurs (Institut suisse pour l'étude de l'art, Centre de recherches sur les lettres romandes, Université de Neuchâtel, EPFL), fondations d'artistes (Fondation C. F. Ramuz, Fondation G. Ernst, Fondation M. Borgeaud, Fondation Oyex).

Expositions temporaires

- « Disparaître ici » de D. Rittener, du 5 mars au 24 mai 2009
Présentation d'œuvres anciennes, mais mélangées, associées aux œuvres les plus récentes afin de susciter de nouvelles résonances. L'artiste a convié 2 jeunes artistes à intervenir et enrichir l'exposition : C. Demierre et D. Navarro.
- « Materia prima » de J.-F. Reymond du 18 juin au 23 août 2009
Présentation des différentes facettes de l'artiste polyvalent qu'est J.-F. Reymond, en mettant un accent particulier sur les dessins et les gravures récentes exécutées dans l'atelier de R. Meyer à Pully. C. Jelk, architecte et nouveau président de Visarte.Vaud, a assuré le commissariat de l'exposition. R. Luscher, architecte et urbaniste lausannois renommé, est intervenu pour la scénographie.
- « Autour de Ramuz » avec P. de Rham et D. Gagnebin-de Bons, du 17 septembre au 29 novembre 2009
Pour rendre hommage à la richesse textuelle de C. F. Ramuz et à l'incroyable vivacité de sa production littéraire, le musée a présenté une exposition associant recherche scientifique et création contemporaine. Documents historiques, écrits originaux, manuscrits et illustrations d'artistes ont côtoyé les interventions sonores de P. de Rham et les photographies de D. Gagnebin-de Bons, rappelant l'intemporalité d'un auteur qui demeure une source d'inspiration et de réflexion depuis près d'un siècle.

Animations au Musée

Les animations organisées dans le cadre des expositions, visites commentées, lectures, conférences, ou projections ont remporté un franc succès. Pour chaque exposition le Musée offre 3 visites commentées par une historienne de l'art permettant ainsi d'approfondir ses connaissances sur les œuvres présentées.

Pour chaque exposition le Musée a également proposé un programme d'animation pour les fidèles membres des « Amis des Musées de Pully » et du « Club des 100 », telles que :

- Visites commentées en présence des artistes et des commissaires d'exposition ;
- Soirée de lecture avec C. Demierre ;
- Visite de l'atelier de R. Meyer,
- Visites du bureau de C. F. Ramuz ;
- Conférences proposées par le Centre de recherches de lettres romandes ;
- 11 projections, proposées les dimanches à 16h00, de films adaptés des œuvres de C. F. Ramuz ;
- Visite spéciale pour les enseignants ;
- Visite pour des classes du collège à l'Université.

Villa romaine de Pully

Elle a ouvert ses portes le 1^{er} avril et a clos la saison le 1^{er} novembre, tous les dimanches de 14h à 18h. Malgré ces contraintes horaires, la Villa romaine a accueilli de nombreuses activités dont :

- Pâkômuzé ;
- Passeport Vacances ;
- Visites pulliérannes ;
- Pully au cœur ;
- Nuit des Musées 2009.

La Villa romaine fera l'objet d'une réflexion sur l'accueil des visiteurs et la communication pour l'année 2010. D'autre part, son site Internet sera consultable début janvier.

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES, SPORTS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

MESSAGE DU MUNICIPAL

En 2009, la DDGS a subi de profondes modifications avec le départ à la retraite du commandant C. Cagna, remplacé par le commandant D.-H. Weber en avril et le départ de M. S. Henchoz, adjoint, remplacé par M. L. Pasquier en octobre.

La force des communes vaudoises se caractérise notamment par la proximité de la sécurité publique avec les concitoyennes et les concitoyens, certaines tâches sécuritaires étant réalisées sous la forme d'une entente intercommunale librement consentie. Cette proximité est indispensable dans la période actuelle.

Le 27 septembre 2009, les citoyennes et les citoyens du canton de Vaud, en refusant l'initiative d'Artagnan, ont donné une mission au politique, à savoir la création d'une Association de communes en faveur de la sécurité dans l'Est lausannois. Le comité directeur, formé des représentants des communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont, travaille de pied ferme à la concrétisation de ce projet, appuyé par un comité de pilotage.

Les 20 dernières années, au cours desquelles ont émergé de nouveaux risques technologiques majeurs, ont également été marquées par un bouleversement dans les frontières de la sécurité en général. Pour la police, même locale, de nouvelles formes de délinquance sont apparues. Elles obligent à réexaminer en permanence les schémas d'intervention en faveur du maintien de la sécurité publique.

Nul ne peut ignorer les nouvelles formes de délinquance liées à la perte de repères et à l'affaiblissement du lien social qu'illustre, par exemple, le phénomène des petits casseurs, pour lesquels, la police doit appliquer la tolérance zéro.

La sécurité reste un droit fondamental des habitantes et habitants du pays. Le devoir de tous est de veiller avec attention et engagement au respect de ce droit fondamental. Pour atteindre cet objectif primaire, il faut privilégier non seulement la proximité, mais également la prévention !

Pour la jeune génération cela commence par le respect des règles de la vie collective propre à toute organisation humaine - et particulièrement une société démocratique - fondée sur des codes de conduite et des usages.

Une telle ambition passe d'abord par la réaffirmation que l'on vit heureux en Suisse, contrairement aux déclarations « de sinistrose » de plusieurs ténors politiques, tous partis confondus. Il faut démontrer la volonté de tous d'aller de l'avant plutôt que d'être attentistes ! Il s'agit de faire preuve de dynamisme, de clairvoyance et d'ouverture d'esprit, vaste programme et comme le disait G. Bernanos : « *On n'attend pas l'avenir comme on attend un train, l'avenir on le fait* » !

SERVICE DES DOMAINES, GERANCES ET SPORTS

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Bâtiments à usage public

- | | |
|---|-------------|
| • Affectation culturelle (théâtres, musées, etc.) | 4 bâtiments |
| • Affectation sociale (jeunesse et petite enfance) | 3 bâtiments |
| • Affectation publique (salles de réception, refuges, etc.) | 5 bâtiments |



Bâtiments à usage scolaire

• Collèges	13 bâtiments	184 classes
• Home école	1 bâtiment aux Mosses	

Bâtiments à usage de l'administration

- av. du Prieuré 2 (DAGF) ;
- ch. de la Damataire 13 (DTSI et DUE) ;
- av. Samson-Reymondin 1 (DDGS) ;
- rue de la Poste 9 (Sécurité publique) ;
- quartier du Temple 1 (Service informatique) ;
- av. du Prieuré 1 (DSSJ & ORPC) ;
- Stand et Chenaulaz (hangar et refuge forestier) ;
- ch. des Anciens-Moulins (ateliers des ouvriers professionnels) ;
- av. de Rennier (serres).

Bâtiments locatifs

• Affectation administrative et commerciale	5 bâtiments	38 objets
• Affectation habitation	20 bâtiments	80 objets
• Places de parc	9 sites	103 objets

Bâtiments et infrastructures sportifs et de loisirs

• Salles de sport (gymnastique)	5 sites	7 salles
• Piscines (1 extérieure et 1 intérieure)	2 piscines	4 bassins
• Port de plaisance (y.c. locaux Sauvetage et Club Nautique)	1 port	332 objets
• Terrains de football (officiels et de quartier)	5 sites	6 terrains
• Terrains de tennis	1 site	7 courts
• Terrain de rink-hockey (situé au collège de Mallieu)	1 terrain	
• Salle arts martiaux (située au collège des Alpes)	1 salle	
• Stands de tir (1 stand 25 m et 1 stand 50 m)	2 stands	
• Piste Vita	1 piste	

Bâtiments divers

• Eglises	4 églises	
• Cafés - restaurants	3 bâtiments	
• Jardins	4 sites	84 objets
• STPA (locaux à usage militaire)	1 bâtiment	
• Bâtiments divers (kiosques TL, WC publics, etc.)		

L'inventaire du patrimoine a diminué d'une unité dans la rubrique « bâtiments locatifs », l'immeuble de la rue de Poste 16 ayant été vendu pour CHF 710'000.00 à une jeune famille de Pully. L'immeuble sis à la ruelle du Croset 3 a été mis en vente dans le courant 2009 et la transaction est en cours.

GESTION DU PATRIMOINE

Bâtiments à l'usage de l'administration

Plusieurs travaux de réfection ou d'entretien ont été réalisés par la DDGS, que ce soit sous la responsabilité de l'équipe des ouvriers professionnels ou avec le concours de mandataires spécialisés. Les plus significatifs sont les suivants :

- Bât. adm. du Prieuré : Réfection complète de la toiture du beffroi et mise en place d'un système de mât télescopique pour hisser les bannières.
- Restaurant du Prieuré : Réfection complète des chambres du personnel et remplacement d'une conduite d'eau dans la cuisine.
- Home école des Mosses : Travaux de mise en conformité des sorties de secours ainsi que réfection des couloirs et des salles de douches.
- Ascenseur de la passerelle Verdaine : Remplacement du tableau électrique.
- Abri TL Val-Vert : Réfection extérieure complète (crépi, peinture).



Bâtiments locatifs

Sur les 81 appartements en gestion, 8 locataires ont résilié leur contrat de bail à loyer (certains pour des raisons médicales).

Liste des travaux significatifs

- Réfection complète de 8 appartements suite au départ de locataires ;
- Av. C. F. Ramuz 73 A : mise en conformité des cages d'escaliers selon les prescriptions de la protection incendie ECA ;
- Av. C. F. Ramuz 73 : remplacement de la chaudière et réfection de la toiture plate de l'annexe.

Appartements subventionnés ou à loyers modérés

La Ville de Pully est propriétaire de 4 immeubles d'habitations dits « subventionnés » qui se répartissent en deux catégories :

- **Ch. de la Damataire 11 et pl. Neuve 4 (25 logements)**
Ces 2 immeubles ont été construits avec l'appui financier des pouvoirs publics cantonaux et fédéraux. Ils sont régis par la loi cantonale sur le logement du 9 septembre 1975. L'immeuble de la pl. Neuve 4 a double vocation car il permet également à des personnes à mobilité réduite de disposer d'un logement adéquat.
- **Ch. du Liaudoz 30/32 et ch. des Plateires 25/27 (34 logements)**
Ces 2 immeubles bénéficient d'un appui financier communal permettant à des personnes à faibles revenus de disposer d'un appartement à loyer réduit. Des directives adoptées par la Municipalité en 2004 fixent les conditions d'octroi de ces logements.

Au 31 décembre 2009, les besoins répertoriés dans cette liste d'attente se résument comme suit (hors pl. Neuve 4, liste gérée par le SSJ) :

Typologie de logements	1 à 2 pces	2.5 à 3 pces	3.5 à 4 pces	4.5 à 5 pces	Total
Nbre de demandes au 31.12.2009	18 (7*)	50 (20*)	39 (31*)	6 (19*)	113 (77*)

* nombre au 31.12.2008

En 2009, seules 3 demandes ont abouti pour les immeubles à loyers contrôlés et 2 pour la pl. Neuve 4. L'évolution des demandes connaît une forte progression (+50%)

LOCATION DES LOCAUX

La demande ponctuelle pour des locaux destinés à l'organisation de manifestations publiques et privées connaît une très forte augmentation.

Refuge du stand de Volson

42 réservations pour des manifestations, 43 sessions de tir et 11 jours pour le Festival For Noise.

Utilisation des stands de tir, petit calibre et Volson en 2009 par les sociétés de tir

	Carabine 50 m.	Pistolet 50 m.	Pistolet 25 m.	Nombre de jours
Petit calibre	387 h	88 h		72
Stand de Volson			76 h	43

Refuge Chalet du Bois-du-Moulin

87 jours d'occupations en plus des 56 jours dédiés aux colonies.

Refuge des Quatre Vents

121 réservations pour des manifestations, 11 jours pour le Festival For Noise.

Galerie du Prieuré

249 jours d'expositions temporaires permettant à 21 artistes de s'exprimer.

Salle de projection du collège Arnold Reymond

59 utilisations hors horaires scolaires.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Piscine de Pully-Plage

Avec 117'396 entrées, la saison 2009 a connu la 2^e meilleure affluence de ces 10 dernières années.

Nombre d'entrées	2009	2008	2007	2006	2005	2003
Mai	13'863	6'431	5'472	1'852	9'152	6'634
Juin	24'328	29'797	21'397	35'925	39'285	64'894
Juillet	34'808	33'650	30'104	56'253	31'904	42'648
Août	42'612	27'162	27'637	10'640	17'754	47'489
Septembre	1'785	2'083	1'386	1'886	4'789	578
Total	117'396	99'123	86'266	106'556	102'884	162'243

Après un excellent début de saison au mois de mai, les mois de juin et de juillet s'inscrivent dans la moyenne. La météo particulièrement favorable du mois d'août a permis de réaliser une bonne saison.

Mme et M. Danner, tenanciers de la buvette de la piscine depuis 5 ans, ont fait part de leur volonté de cesser leur activité. La procédure de recherche d'un nouveau tenancier est en cours.

L'affaissement de la structure des bassins fait l'objet d'une surveillance accrue. La progression de la consommation d'eau est constante. Ainsi, 9'000 m³ d'eau supplémentaires ont été consommés ces deux dernières années.

Port de plaisance

Durant l'exercice 2009, 25 demandes d'inscription ont été enregistrées sur les listes d'attente et 7 places ont été attribuées.

La mise en application du nouveau règlement du Port doit encore être affinée. Suite aux irrégularités relevées durant la saison 2009, de stricts contrôles seront effectués.

Piscine couverte

Au terme de la saison 2008-2009, la piscine couverte a été fermée en vue d'importants travaux de rénovation.

VIGNES

Après un exercice 2008 remarquable en terme de vente, l'exercice 2009 s'inscrit dans la continuité. Le résultat des ventes est proche de l'équilibre avec un découvert d'environ CHF 20'000.00 pour un chiffre d'affaires de plus de CHF 461'000.00, soit moins de 5 % (contre 13 % en 2008). Toutefois la prudence reste de mise, les rendements de la vigne étant fortement tributaires de la nature, tant concernant la récolte que pendant le processus de vinification. De plus, l'assortiment s'est enrichi d'un nouveau vin rouge issu d'assemblage « Lavaux AOC nobles cépages ».

2009 s'annonçait comme une année d'exception pour les vendanges. Malheureusement, le soir du 16 août, le domaine viticole en Pévret a été partiellement détruit par la grêle, ceci pour la 1^{re} fois depuis plus de 15 ans. La date des vendanges a dû être avancée de plus de 3 semaines, non sans incidence sur les sondages, qui n'ont pu atteindre les degrés de maturité escomptés.

Dénominations	2009		2008	
	Litres	Degrés	Litres	Degrés
Chasselas	11'500	79	15'700	72
Chardonnay	1'100	96	1'400	87
Rosé	1'400	94	1'200	87
Diolinoir / Gamaret	2'600	87	2'900	94
Pinot Noir	3'000	105	2'700	93
Gamay	1'000	92	1'200	88
Garanoir	1'000	94	1'000	88
Sauvignon	100	84	300	86
Sylvaner	100	87	300	85
Galotta	1'800	95		

Dans le nouveau règlement des appellations d'origine contrôlée (AOC) des vins vaudois, le vignoble de Pully fait partie de l'appellation « Lavaux ». L'effet positif en est la valorisation des vins et plus particulièrement du chasselas, qui s'est négocié à CHF 5.40 le litre en 2009 et qui passera à CHF 6.00 le litre en 2010 sur le marché du vrac. En 2009, plus de 4'000 litres ont été vendus en vrac.

FORETS

L'année forestière 2009 s'est déroulée sans aucune anicroche permettant aux bûcherons d'exécuter les travaux habituels et indispensables à l'entretien des forêts communales. Ils sont intervenus à différents endroits pour faciliter l'exploitation des forêts communales. Ainsi 2 pistes forestières ont été créées, l'une aux « Daillettes » et l'autre aux « Raforts ».

Travaux de coupe

Les traditionnels travaux de coupe ont été réalisés dans les secteurs de « la Piste Vita », des « Raforts » et des coupes de chablis « au Stand » et « aux Liaudes ».

Volumes exploités

Période forestière du 12 juillet 2008 au 30 juin 2009

	Coupes en m ³		Chablis en m ³		Total
	Résineux	feuillus	Résineux	feuillus	
Bois de service	335	46.50	34		415.50
Bois de feu 1 mètre	32.50	311	16	13	372.50
Bois de feu long		66			66.00
Bois de déchetage		205		37	242.00
Total	367.50	628.50	50	50	1'096.00

Droit de coupe : 800 m³/an (basé sur une période de 10 ans). Les feuillus représentent 62 % du bois exploité.

Bois de feu

Le volume du bois décheté destiné à la chaufferie à bois des Alpes (collège et immeubles) s'élève à 242 m³, représentant environ 580 m³ de copeaux. La consommation annuelle varie de 500 à 700 m³ pour cette chaufferie. Le volume du bois de feu sec, préparé et vendu en direct, s'élève à 146,50 stères.

Subventions forestières 2008-2011

Dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre cantons et Confédération (RTP), la subvention fédérale et cantonale (coûts directs) est attribuée pour l'exploitation des forêts protectrices publiques pour la période 2008-2011. Son montant est déterminé en fonction des chantiers réalisés dans l'année courante soit, pour la Ville de Pully, un montant d'environ CHF 29'300.00.

BUREAU DU LOGEMENT

Les résultats de l'enquête annuelle cantonale effectuée auprès des communes vaudoises montrent une baisse du nombre de logements vacants (location et vente) qui atteint un minimum jamais enregistré depuis plus de 20 ans : 1'503 au 1^{er} juin 2009, soit 118 de moins qu'en 2008.

Situation des disponibilités en logement au 1^{er} juin 2009

	en location							en vente						
	Total	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et +	Total	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et +
Canton de Vaud	784	112	130	225	179	112	26	719	25	41	103	270	138	142
Pully	24	2	5	7	2	8	0	3	0	0	0	0	2	1
Belmont-sur-Lausanne	1	0	0	0	1	0	0	4	0	0	0	0	4	0
Lutry	16	0	0	1	6	5	4	5	0	0	0	2	0	3
Paudex	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

A relever qu'au niveau cantonal le taux de logements vacants est de 0.4 %. A Pully, le contexte est encore plus « tendu » avec un taux de 0.3 %.

Vente d'appartements loués

Toute aliénation d'un appartement jusqu'alors loué est soumise à l'autorisation du Service cantonal de l'économie, du logement et du tourisme en vertu de la Loi sur l'aliénation d'appartements loués du 11 décembre 1989 (ci-après LAAL). Amenée à émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pullièran (art. 6 de la LAAL), la Municipalité a estimé que sur 29 demandes traitées en 2009, 25 logements entraient dans une catégorie dite « à pénurie », nécessitant de ce fait une attention particulière au regard de la LAAL.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nbre de demandes traitées	39	35	32	28	20	28	23

LDTR - Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation

A 6 reprises, la Municipalité a donné un préavis favorable, assorti à des mesures de surveillance.

BUREAU DES SPORTS

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pullièrannes. Si certains clubs sportifs, par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres clubs doivent se partager des salles sportives également utilisées par les écoles (gymnastique et basket). Ces salles de gymnastique sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires. Ainsi en 2009 les sociétés sportives et culturelles concernées les ont utilisées à hauteur d'environ 6'500 heures (contre 6'400 en 2008).

L'aide aux sociétés sportives est calculée en fonction du nombre de membres juniors âgés de 4 à 20 ans, ainsi que de la catégorie de jeu de l'équipe fanion du club. Ci-dessous l'utilisation des salles par les sociétés sportives avec mouvement junior.

Sociétés	Utilisation des salles			Subsides 2009		
	Nbr. heures utilisation salles de gymnastique	Nbr. heure utilisation salle omnisports	Total	Nbr. de juniors	Juniors non Pullérans	Subsides (CHF)
Pully BBC	1'149	464	1'613	312	180	43'740.00
Budokwai	663		663	166	69	10'000.00
Espérance	508	323	831	140	96	34'320.00
FSG	397	253	650	177	57	13'280.00
Ondine	270		270	25	3	2'500.00
Club Nautique	68		68	177	96	10'073.00
Tennis Club	47		47	208	80	10'000.00
Tennis de Table	469		469	33	14	2'500.00
Pully Natation				100	60	7'500.00
Pully Football	85	39	124	341	167	13'395.00
Rink-Hockey	13	22	35	23	19	2'500.00
Ski Snowboard				111	56	12'049.00
Sauvetage				10	1	2'500.00
Total	3'701	1'101	4'802	1'823	898	164'357.00

SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

FORMATION

232.5 journées de cours (sous-officiers, circulation routière, tir, pilotage, moyens de contraintes, informatique, ACPMV, champignons, etc.).



ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Services d'ordre préventif et de circulation

- 61 services funèbres ;
- 51 marchés ;
- 114 manifestations diverses (sportives, culturelles, concerts, expositions, réceptions, assemblées, etc.).

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total
Dénonciations à					
L'autorité communale :					
• Commission de police	1'099	180	24	41	
• Loi sur les amendes d'ordre	15'657	820	560	979	
La Préfecture (divers, circulations, police commerce, etc.)	355	25	48	19	
L'Office d'instruction pénale	61	8	8	6	
Le Tribunal des mineurs	7	1	0	1	
Intervention de police-secours	3'243	169	173	159	3'744
Arrestation					29
Rapport de renseignements divers					456
Enregistrements de plaintes					252
Exécution de mandats et notifications diverses					1'731

En plus de toutes les interventions spontanées des policiers, les mesures préventives suivantes ont été prises :

- 531 automobilistes ont fait l'objet de « fichets conseils » (avertissements) pour diverses infractions aux règles de stationnement ;
- 193 lettres d'avertissement ont été adressées pour non-respect de la priorité aux piétons engagés sur un passage de sécurité, ainsi que pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique.

Cartes journalières «Commune» des CFF

Depuis le 1^{er} avril 2009, 3 cartes journalières (2 auparavant) «Commune» sont disponibles au prix attractif de CHF 40.00/pièce. Ces dernières peuvent être réservées deux mois à l'avance, puis retirées au poste de police. 840 cartes journalières ont été vendues cette année pour un montant total de CHF 33'600.00 (624 pour CHF 24'960.00 en 2008).

Circulation

Le Service de police a enregistré 230 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool, soit :

- 95 avec dommages matériels (Pully 71 - Paudex 8 - Savigny 6 - Belmont 10) ;
- 34 avec lésions corporelles (Pully 22 - Paudex 2 - Savigny 7 - Belmont 3) ;
- 101 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable) (Pully 77 - Paudex 11 - Savigny 9 - Belmont 4).

Les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total
Ivresses au volant sans accident					
• + 0,5 ‰	40	6	6	2	54
• + 0,8 ‰	36	6	2	1	45
Ivresses au volant avec accident					
• + 0,5 ‰	2	0	0	0	2
• + 0,8 ‰	1	1	1	3	6
Taux d'alcoolémie maximum enregistré					2,73 ‰

Enseignement de la circulation

Les instructeurs spécialisés ont visité 25 classes à Pully, 2 classes à Paudex et 7 classes à Belmont. De nombreux contrôles ponctuels ont également été effectués aux abords des établissements scolaires, afin notamment de sensibiliser les usagers à la problématique du stationnement à proximité des écoles et du port de la ceinture.

Véhicules volés et trouvés

48 véhicules ont été annoncés volés, soit : 38 cycles, 1 voiture, 3 motocycles légers, 2 motos, 3 cyclomoteurs, 1 remorque. 30 véhicules ont été trouvés sur le territoire de la Commune : 2 voitures, 16 cycles, 4 cyclomoteurs, 7 motocycles, 1 moto, 3 plaques d'immatriculation.

Infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, on observe une augmentation des infractions. 30 personnes ont été interpellées, dont 12 mineurs.

Surveillance automatique du trafic

7 carrefours sont équipés d'installations de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (direction Vevey) ;
- Av. C. F. Ramuz - ch. du Préau (direction Lausanne) ;
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne) ;
- Av. de Lavaux - av. du Tirage (direction Lausanne) ;
- Bd de la Forêt - av. de la Rosiaz (direction Belmont) ;
- Av. des Désertes - rte du Port (direction Vevey) ;
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du Collège de Chamblandes (direction Vevey).

L'unique appareil de surveillance est déplacé d'un poste à l'autre. La caméra de contrôle a fonctionné durant 8'579 heures; 1'981'421 véhicules ont été «surveillés». Parmi ceux-ci, 369 ont franchi la signalisation lumineuse rouge, soit 0,0186 %.

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radar mobile (véhicule)

Pully



- 156 heures de contrôle «radar» effectuées sur 12 artères différentes : 32'113 véhicules contrôlés. 1'731 contraventions (soit 5,39 %) relevées : 25 conducteurs dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 2 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h).

- Vitesses maximales enregistrées : 87 km/h au ch. de Rennier, 75 km/h à l'av. C. F. Ramuz et 58 km/h à l'av. des Alpes (zone 30 km/h).

Savigny

- 40 heures de contrôle « radar » effectuées sur 8 artères différentes : 5'656 véhicules contrôlés.
- 330 contraventions (soit 5,8 %) relevées : 11 conducteurs dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 2 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 81 km/h à la rte de la Claie-aux-Moines (60 km/h) et 91 km/h à la rte de Lutry (50 km/h).

Belmont

- 34 heures de contrôle « radar » effectuées sur 4 artères différentes : 4'066 véhicules contrôlés.
- 546 contraventions (soit 13,42 %) relevées; 11 conducteurs dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 1 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 54 km/h au ch. de Villars (zone 30 km/h) et 82 km/h à la rte des Monts de Lavaux (50 km/h).

Paudex

- 4 heures de contrôle « radar » effectuées sur 2 artères différentes : 1'625 véhicules contrôlés.
- 121 contraventions (soit 7,44 %) relevées : 1 conducteur dénoncé auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 78 km/h à la rte du Lac (50 km/h) et 60 km/h à la route du Simplon (50 km/h).

Radar fixe (contrôle automatique de la vitesse, couplé avec celui des feux rouges)

- 8'579 heures de contrôle.
- 1'981'421 véhicules contrôlés. 8'285 infractions constatées, soit le 0,41 %. 50 conducteurs dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 8 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesse maximale enregistrée : 97 km/h à l'av. C. F. Ramuz, à la hauteur du Collège de Chamblandes (50 km/h).

Signalisation routière

La signalisation routière (ci-après SR) a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses, réfléchissantes et a réalisé du marquage routier sur l'ensemble des communes de Pully, Belmont et Paudex, ceci en fonction des décisions des Autorités et des exigences légales.

A 27 reprises, la SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations.

Le personnel de la SR a consacré 103 heures pour réaliser divers travaux sur les communes de Belmont et Paudex, principalement pour du marquage.

Les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : For Noise - 20 kilomètres de Lausanne - Marathon de Lausanne - Fête du Sauvetage - 1^{er} août - Tournoi de football - Triathlon de Lausanne - Course à travers Pully - Régates du soir - Sunday's Cycling - Course de la société de gym - Marcheurs de Pully - Festival Entre 2 - Marathon - Manifestations diverses à Verte Rive - Nocturnes.

Cette année, l'appareil Mini-Speedy affichant instantanément la vitesse des véhicules a été installé à 186 reprises, essentiellement dans les zones 30 km/h et sur les trajets empruntés par les écoliers.

L'appareil Viasis Mini a été posé 17 fois à Paudex et mis à disposition des communes de Belmont durant 15 semaines et de Savigny durant 16 semaines.

Les appareils de mesure de la vitesse et de comptage des véhicules TMS ont été mis en place à 30 reprises, pour des contrôles d'une semaine à chaque fois, sur les communes de Pully (34), Paudex (0), Savigny (6) et Belmont (15). Les données recueillies ont permis de répondre aux nombreuses interrogations des riverains et de parfaire la signalisation routière.



CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Mme N. Genillard Rapin, contrôleuse officielle des champignons a procédé à 22 contrôles qui ont donné les résultats suivants : Quantité contrôlée 3.5 kg ; Éliminés 3.5 kg. En tant que suppléant du contrôleur officiel, le sgt O. Bujard a été sollicité à plusieurs reprises par les services d'urgence de divers centres hospitaliers pour des intoxications fongiques.

COMMISSION DE POLICE

Elle a traité 1'099 cas. La commission a prononcé 1'064 amendes par voie de sentence sans citation, soit : 704 pour des fautes de circulation et de parcage, 50 pour des infractions au Règlement général de police et 310 pour des dénonciations sur fonds privé. De plus, elle a cité 35 contrevenants et prononcé 11 amendes par sentence ou par sentence rendue par défaut, 6 libérés de toute peine, 12 prestations au travail et 6 réprimandes (mineurs).

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 539 sommations de payer. 256 cas sont demeurés sans effet. Une procédure a alors été engagée à l'Office des poursuites. 189 dossiers ont été transmis au Juge d'application des peines. Ces actions pouvant s'échelonner sur plusieurs années, pour 2009 c'est une somme de CHF 2'259.30 (CHF 3'554.75 en 2008) qui a été rétrocédée par la Préfecture ou le Service pénitentiaire.

La gestion administrative de la Commission de police de Paudex et de Savigny incombe à Pully. 180 dossiers ont été traités pour Paudex, dont 129 dénonciations sur fond privé. 24 dossiers ont été traités pour Savigny.

418 objets trouvés ont été enregistrés au poste de police, 222 objets restitués aux ayants droit, 29 objets transmis à d'autres autorités (Police cantonale, Service des automobiles, etc.) et 86 récompenses (CHF 2'713.50) remises aux déposants. La somme d'argent enregistrée atteint CHF 3'162.15.

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total
Amendes encaissées					
Procédure d'amendes d'ordre					
• Règles de circulation	263'690.00	34'230.00	15'160.00	20'430.00	
• Radar mobile	110'930.00	5'880.00	26'170.00	34'680.00	
• Radar fixe	404'940.00				
• Surveillance automatique des feux	76'750.00				
Procédure ordinaire en Commission de police					
Règles de circulation	15'393.55				
Radar mobile	3'302.45				
Radar fixe et surveillance autom. des feux	21'418.00				
Procédure en Commission de police					
Règles de circulation	5'223.50				
Règlements communaux	8'520.00	350.00	500.00		
Infractions sur fonds privés	20'616.05	10'890.00			

Revenu brut des amendes encaissées y.c.frais proc.					930'7863.15
Taxes CPP et frais bancaires					8'453.17
Frais de poursuites et de mainlevées d'oppositions					22'033.05
Horodateurs - macarons					524'108.11
• Horodateurs					317'882.00
• Cash					8'791.11
• Parking des Alpes - abonnements					4'760.00
• Autorisations de stationnement (macarons)					190'680.00
• Autorisations de stationner pour entreprises					1'995.00
Taxes et émoluments divers					
• Lotos					772.60
• Taxes sur spectacles					2'301.00
• Tombolas					2'965.20
• Taxes de séjour					41'941.40
• Permissions (établissements publics)					1'391.00
• Cartes journalières					33'600.00
• Permis de pêches					605.00

POLICE INTERCOMMUNALE

Police intercommunale	Paudex	Savigny	Belmont
Nbr d'heures planifiées au 31 décembre 2009 selon Convention	1'960.00	3'765.00	3'120.00
Nbr d'heures réelles au 31 décembre 2009	2'353.00	3'984.30	3'088.30
• Intervention	266.00	374.00	256.30
• Contrôles de circulation	159.00	221.30	199.30
• Rédaction d'écrits	78.30	97.30	57.00
• Patrouilles motorisées	1'231.30	2'392.30	1'823.00 *
• Patrouilles pédestres - cyclistes		115.00	484.00
• Patrouilles motorisées, police de proximité		273.00	
• Patrouilles pédestres	365.00	136.30	
• Contrôles du stationnement (assistants de police)	253.00		268.30
• Présence au bureau, police de proximité		374.30	
Différence par rapport aux heures planifiées	+ 393.00	+ 219.30	- 31.30
Moyenne hebdomadaire	7.30	4.00	0.35

* Il s'agit de pondérer ce chiffre. Un véhicule de police peut également avoir transité par Belmont pour se rendre à Savigny ou vice-versa, sans considérer ce déplacement comme une patrouille de police au sens propre. Il devient donc difficile de chiffrer avec exactitude le nombre d'heures réel effectué.

	Paudex	Savigny	Belmont
Frais de fonctionnement	186'124.25	329'781.45	279'639.30
• Participation selon Convention	162'000.00	310'000.00	257'000.00
• Prestations « hors Convention »	14'786.25	18'045.45	20'627.30
• Participation locale « fourrière »	200.00		
• Prestations Commission de police	8'718.00	1'592.00	1'748.00
• Carnet d'amendes d'ordre	420.00	144.00	264

ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE

INTRODUCTION

Au cours de sa 12^e année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-Est (Pully - Paudex - Belmont) (ci-après ORPC) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Le Comité directeur, présidé par M. M. Lambert, municipal et composé de MM. G. Muheim, syndic de Belmont et C. Quartier, municipal à Paudex, s'est réuni à 4 reprises. Il a vérifié les comptes 2008, fixé les priorités du budget 2010, en tenant compte des règlements et du plan comptable usuel.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu 2 séances d'études pour les présentations du budget et des comptes.

L'ORPC en intervention

Les engagements se font pour les situations d'urgence ou au profit des partenaires dans des missions telles que la retenue de circulation et la sécurité de la population lors de manifestations comme le Tour de France, Course à travers Pully et Marathon. Des actions d'engagement peuvent aussi concerner l'accompagnement de personnes à mobilité réduite dans leur déplacement sur un lieu de vacances.

Pour être efficace en tout temps, une Formation d'Intervention Régionale (ci-après FIR) est mise en place dans chacune des régions vaudoises. Elle est composée de cadres, spécialistes et miliciens, munis de pager, équipés et entraînés de manières spécifiques, aptes à faire face à toute situation extraordinaire. En cas de catastrophe naturelle ou technique, ainsi que dans d'autres situations exceptionnelles, la FIR offre les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose.

La FIR de l'ORPC de Lausanne-Est a été alarmée pour :

- L'exploitation d'une « hotline » afin de répondre aux inquiétudes de la population au début de la propagation de la grippe A H1N1 ;

- La conception d'un centre de vaccination, opérationnel en moins de 14 jours en cas de montée en puissance d'une épidémie, et réservé pour la population du sud du district de Lavaux-Oron ;



- La préparation d'une action préventive visant à informer les personnes vulnérables sur les effets néfastes de la chaleur sur la santé durant l'été, ainsi que des listes recensant les personnes âgées de plus de 75 ans et non connues des centres médicaux sociaux, des unités d'accueil temporaire ou du service des repas chauds à domicile ;

- La planification de la distribution des masques de protection au profit des institutions sanitaires et sociales de la région, plus particulièrement dans une première phase aux pharmacies indépendantes et aux cabinets médicaux de première urgence ;

- L'intervention en renfort des effectifs de la Ville de Lausanne lors de l'incendie à l'av. de Provence dans le bâtiment stockant notamment des archives de la Société Secur'Archiv, le samedi 26 et le dimanche 27 septembre 2009 ;

- La participation à un exercice de simulation de catastrophe aérienne pour les missions de logistique et d'acheminement de 1'800 repas servis de jour et de nuit pendant une semaine à toutes les personnes de la direction de l'exercice et les 120 figurants.

Actualités

Outre les divers engagements, l'ORPC a suivi sa planification avec 41 exercices effectués, touchant tous les domaines, pour un total de 1'172 jours de services et 707 participants.

Le projet AGILE a progressé avec la décision du Conseil d'Etat sur le découpage des régions selon les 10 districts. Dans le cadre de cette régionalisation, les ORPC de Lavaux, Oron et Lausanne-Est ont collaboré à un exercice de recherche de personne disparue et à des tests de protocoles d'alarme en particuliers quand il s'agit d'alarmer une autre région.

Instructions

Les cours d'instruction au Centre de compétence vaudois et auprès de l'Office fédéral de la protection de la population ont accueilli 10 miliciens, dont 2 femmes.

Mme C. Bianchi, responsable des archives de la Ville de Pully, offrait déjà à la région ses compétences lors des exercices concernant la protection des biens culturels. Elle a accepté de s'engager comme volontaire et assumer la direction de cette section en suivant la filière de formation cantonale.

Mme C. Brandt, cheffe d'office de l'ORPC Lausanne-Est, a suivi le cours d'officier du suivi de la situation et poursuit son engagement. Le suivi de situation représente la plaque tournante dans le processus de conduite permettant d'apporter divers éléments situatifs, des solutions par la collaboration avec les partenaires et l'aboutissement à la maîtrise de l'événement.



Nommée au grade d'appointée

- C. Bianchi spécialiste PBC

Nommés au grade de caporal :

- C. Albanesi chef de Cuisine
- C. Hirschi chef de groupe Appui
- M. Stampfli chef de groupe Appui
- R. Parchet chef de groupe Assistance

Nommés au grade de sergent :

- L. Delessert chef de groupe Télématique
- P. Duerr chef de groupe Assistance
- M. Kursner chef de Cuisine
- K. Pivoda chef de groupe Appui

Nommée au grade de capitaine :

- C. Brandt officier du Suivi de la situation

Organisation

Un commandant, un remplaçant du commandant et une cheffe d'office exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des 3 communes. Ces 3 professionnels suivent des formations complémentaires auprès du Service de la sécurité civile et militaire.

Technique

10 nouveaux abris privés ont été contrôlés avec la Commission de salubrité des 3 communes. 35 nouveaux dossiers, dont 25 dispenses, ont été mis à l'enquête. L'ensemble des constructions et abris publics est régulièrement entretenu et réparé durant l'année. Les abris publics du collège de Mallieu et du collège Principal ont été révisés selon les instructions techniques de modernisation des ouvrages.

Planification

L'ORPC, mandaté par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays a mis à jour un guide permettant de préparer et de mettre en œuvre le rationnement des denrées alimentaires et des combustibles. Ce document présente des principes minimums de préparatifs, au niveau communal, pour permettre qu'un rationnement soit instauré de façon discrète et efficace, pour gagner un temps précieux.

EFFECTIFS

L'effectif composé des FIR et des Formations appui régional (FAR) représente le personnel actif, soit 271 personnes. A sa tête, 12 officiers se partagent les domaines suivants :

- Aide à la conduite avec les sections de la Télématique, Suivi de situation et Protection Nucléaire Biologique et Chimique ;
- Protection & Assistance, incluant la section Sanitaire ;
- Appui-Sécurité ;
- Protection des Bien Culturels.

Ils reçoivent chaque année les objectifs du commandant et sont amenés à gérer, dès le concept, la réalisation de l'instruction auprès des miliciens, permettant l'acquisition des réflexes pour garantir protection et assistance à la population.

ASSOCIATIONS INSTITUTIONS

Les officiers et professionnels suivent des formations parallèles dans le cadre de l'Association cantonale vaudoise de la sécurité et de la protection civile (ACVSPC), présidée par M. M. Lambert, et auprès de l'Union Suisse de la Protection Civile (USPCi). La protection civile est un des éléments importants dans la chaîne de sécurité suisse. Elle a des missions phares telles qu'assurer un soutien auprès des partenaires, offrir des prestations de conduite en situation d'urgence ou encore l'alarme auprès de la population avec le test annuel des sirènes. Sa mission est aussi de transmettre aux jeunes ces principes de sécurité. Conscients des engagements de la protection civile si diversifiés selon l'évolution des risques et dangers, les professionnels et officiers sont attentifs à la transmission des connaissances en respectant une chaîne de principes simples.

CONCLUSIONS

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et de se tourner vers le nouveau visage régional du district de Lavaux-Oron.

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS ACTIVITÉS DU DÉTACHEMENT PREMIER-SECOURS



Alarmes et interventions

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, le détachement premier-secours (DPS) a été alarmé 141 fois pour : 40 feux (+13), 33 inondations (-8), 8 dégagements de personnes bloquées dans un ascenseur (+5), 28 fausses alarmes (+3), 20 interventions diverses (-16) et 12 interventions DCH (défense contre les hydrocarbures) (-3). Le tout représentant un total de 1'440.87 heures d'intervention (959 en 2008). Dans le cadre de la collaboration intercommunale, il a fallu intervenir en renfort à 2 fois à Belmont, 9 fois à Lutry et 9 fois à Lausanne.

Services de piquet

Composés d'un officier, d'un chauffeur et de 2 sapeurs-pompiers, 52 services de fins de semaine (du vendredi soir 18h00 au lundi matin 6h00) ou de jours fériés ont été organisés.

En plus, 50 piquets de semaine, non soldés, ont été assurés pour un total de 32'280 heures, comprenant :

- Un officier de permanence 24 h/24 (par périodes de 12h/jour et par semaine), responsable des éventuelles interventions à assurer. Il dispose d'un véhicule de service équipé de moyens prioritaires pendant toute la durée de son service ;
- Un service de piquet de jour nominatif en semaine (6h00-18h00), de 3 à 4 hommes, assuré par roulement dans l'effectif des employés communaux incorporés volontaires, ainsi que par les autres collaborateurs disponibles en journée ;
- Un service de piquet de nuit nominatif en semaine (18h00-6h00), de 3 à 4 hommes, assuré principalement par les autres membres du Premier-secours.

Services de garde

8 services ont été mis sur pied pour assurer la surveillance ou la prévention pendant des manifestations telles que la Course à Travers Pully, 1^{er} août, Marathon, etc. Les 3 séances de présentation et d'essai de divers matériels sapeurs-pompiers à des jeunes de 10 à 15 ans pendant les périodes du passeport vacances connaissent toujours autant de succès et affichent complet à chaque édition.

Exercices

Les exercices se sont déroulés selon le programme général accepté par la Municipalité. Comme les années précédentes, divers exercices ont été organisés en collaboration avec les autres SDIS de la plate-forme (1 journée de technique/tactique pour les cadres, 2 exercices d'intervention pour les membres du DPS). Comme l'an passé, 2 exercices spéciaux ont été organisés pour les chauffeurs C1.

Suite à la livraison du nouveau TPM (Carlo 4), et du nouveau VT (Carlo 1), les chauffeurs ont été formés à leur conduite et à leur utilisation dans le cadre des exercices DPS et chauffeurs.



FORMATION EXTERNE

Dans le cadre du concept de formation ECAFORM, mis en place par l'ECA, un total cumulé de 36 sapeurs-pompiers de la Commune ont suivi 87 jours de cours nécessaires au perfectionnement et à l'avancement, totalisant 696 heures.

ÉTAT-MAJOR

Un Etat-major (ci-après EM) formé de 6 personnes a pour mission de diriger le Corps. Cet EM a tenu 11 séances pour assurer la marche du service, contrôler l'avancement du travail délégué ou ordonné, préparer le budget 2010 et prendre les décisions nécessaires pour l'avenir et pour l'évolution du corps. Les membres de l'EM ont effectué 1'122 heures pour accomplir les diverses tâches prévues dans leur cahier des charges, pour représenter le SDIS dans des séances externes, pour faire le suivi de la construction du nouveau Carlo 1 ainsi que pour préparer le 30^e anniversaire du local.

L'EM, accompagné du directeur, s'est rendu en délégation officielle à La Teste de Buch (F) pour les festivités du 14 juillet.

Commission de salubrité et activités de prévention

L'officier technique représentant l'EM au sein de la Commission de salubrité, a participé, avec cette dernière, à une visite dans le but de délivrer le permis d'habiter. Par ailleurs, l'ensemble des dossiers de mise à l'enquête sont également soumis au SDIS pour remarques et observations. Celles-ci portent principalement sur les accès aux bâtiments pour les véhicules de secours, l'accès aux machineries d'ascenseur et sur le positionnement des points d'eau.

A noter encore les conseil et support apportés aux entreprises et associations de Pully. Comme chaque année, de la formation continue sur les systèmes de détection incendie a été dispensée dans les différents EMS de la place.

Les exercices d'évacuation des établissements scolaires ont permis de tester les connaissances du corps enseignant, la réaction des élèves et la conformité des installations de tous les collèges de Pully.

PERSONNEL

Effectif de la compagnie

Au 31 décembre 2009 : 65 sapeurs-pompiers étaient inscrits au rôle du SDIS (contre 68 au 31.12.2008 et 2007). Le maintien de l'effectif a été réalisé grâce au recrutement de 7 nouveaux membres pour compenser les 14 démissions en 2009.

Comme pour les années précédentes, il est toujours difficile d'effectuer les missions annexes telles que service de police par exemple. Le recours à l'aide de la ORPC est dès lors nécessaire pour ce genre de mission.

Démissions et exclusions

L'année 2009 a vu le départ de 13 collaborateurs. Ces départs sont principalement dus à des changements de domicile ou à un manque de disponibilité pour des raisons professionnelles.

Promotions

Les promotions (effectives au 1^{er} janvier 2010) sont les suivantes :

- Sapeur O. Comte à la distinction d'appointé ;
- Sapeur M, Chauvet à la distinction d'appointé ;
- Appointé L. Marche au grade de caporal ;
- Sergent-major Y. Schlienger au grade de lieutenant.

COMMISSION DU FEU

Elle s'est réunie à 2 reprises pour contrôler la marche du corps, pour discuter et affiner le budget 2010 présenté par l'EM.

DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

MESSAGE DU MUNICIPAL

La « ruche » de la DTSI a bourdonné et travaillé activement tout au long de l'année pour produire, espérons-le, un « miel » de qualité en relevant les divers défis qui se sont présentés à elle.

A l'instar de nos amies les abeilles, une organisation bien rodée, une judicieuse répartition des tâches et un engagement sans faille des « ouvrières » à tous les niveaux ont permis à la fois d'entreprendre et de mener à bien les travaux et projets prévus dans la planification générale et de faire face aux inévitables imprévus, tel le chantier d'urgence ouvert au Ruisselet suite à une importante fuite d'eau.

La réhabilitation de la Grand'Rue s'est bien déroulée et améliorera la convivialité du centre-ville. De même, le grand projet du quartier Chantemerle-Belmont a bien passé la rampe et donnera un nouveau « look » à ce quartier résidentiel. Sur le plus long terme, le plan de l'éclairage public a bien avancé et suscite l'intérêt tant du Conseil communal que de la population.

Enfin, l'année 2009 a été marquée par la préparation - dans des délais impératifs - des nombreux projets liés au PALM et, plus particulièrement, au SDEL.

Toute la seconde partie de l'année, la DTSI - en étroite collaboration avec la DUE - a été fortement sollicitée pour revoir en profondeur le plan des investissements de ces prochaines années afin que Pully - reconnue comme ville-centre - ne rate pas le train des modifications majeures, en matière d'infrastructures, de mobilité et d'urbanisme, qui vont donner un nouveau visage à notre région à l'aube de ce XXI^e siècle. La ruche n'est pas prête à s'endormir : avanti !

RÉSEAUX - ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

Fruit d'un très important travail de recherche et d'analyse, le Plan général d'évacuation des eaux de Pully (ci-après PGEE), de même que le Plan général d'évacuation des eaux intercommunal de Pully, Paudex et Belmont ont été approuvés par le Canton le 18 mars 2009. Cette approbation a été suivie du versement des subventions cantonales et fédérales annoncées dans le préavis n°4-2003, pour un total de CHF 391'079.25. Une communication sur le bouclage des comptes du préavis interviendra courant 2010.

Pour rappel, le PGEE planifie le renouvellement et l'extension du réseau d'évacuation des eaux, mais aussi son entretien, son exploitation et son financement, afin qu'il satisfasse aux exigences de protection des eaux dictées par la Confédération. Instrument évolutif, il sera régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des normes, de l'état du réseau, de la connaissance de ce dernier et de l'évolution des coûts de l'évacuation des eaux.

En 2009, conformément aux directives du PGEE, les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement - c'est-à-dire les travaux de séparation des eaux usées, acheminées à la station d'épuration de Pully (ci-après STEP), et des eaux claires, rejetées dans le lac et les cours d'eau - se sont poursuivis. Le tableau ci-dessous montre qu'un important travail reste à réaliser, tant au niveau de la mise en séparatif des bâtiments qu'au niveau du contrôle des travaux effectués.



Etat de la mise en séparatif (au 11.11.2009)	Bâtiments séparés	Bâtiments non séparés	Autres
Contrôles techniques effectués	169		
Contrôles techniques à effectuer	1'262		
En cours		232	
A réaliser dans le cadre de chantiers communaux		949	
Bâtiments non habités (garages, etc.) à contrôler			518
Total	1'431	1'181	518

Les études menées dans le cadre du PGEE, ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'entretien du réseau existant. La campagne annuelle de curage s'est ainsi intensifiée en 2009. Elle a porté sur environ 3'000 m de collecteurs communaux.

Les contrôles caméra ont été renforcés pour permettre le suivi de l'évolution de l'état du réseau et la préparation des travaux d'entretien et de renouvellement futurs. Ils ont porté sur environ 8 km de collecteurs. Afin de répondre à l'objectif du PGEE, préconisant d'examiner l'ensemble du réseau d'évacuation tous les 10 ans, il s'agirait d'inspecter annuellement environ 10 km de collecteurs.

Dans la continuité du PGEE, et en collaboration avec la CISTEP, la Ville de Pully est en train de réviser en profondeur la tarification ainsi que le règlement relatifs à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Ces travaux répondent à plusieurs contraintes :

- Appliquer le principe du pollueur payeur, conformément aux exigences légales ;
- Financer les travaux prévus dans le cadre du PGEE ;
- Assurer le préfinancement de la future réhabilitation de la STEP.

Le but poursuivi par les membres de la CISTEP est d'aboutir à un règlement ainsi qu'à une structure de taxes similaires. Pour Pully, l'objectif est de faire entrer en vigueur le nouveau règlement le 1^{er} décembre 2010, au terme de la prochaine période de facturation des fluides (eau potable, électricité et assainissement).

STATION D'ÉPURATION DE PULLY

Le tableau ci-dessous fournit les chiffres-clés relatifs aux activités de la STEP qui, pour rappel, traite les eaux en provenance de Pully, Paudex et Belmont. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'« équivalent-habitant », abrégée EH. Un équivalent-habitant correspond à un résident permanent, à 3 lits d'hôtel, à 3 emplois, ou à 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.2008	31.12.2009
Belmont (*)	3'441	3'579
Paudex	1'656	1'822
Pully (**)	17'634	17'852
Total	22'731	23'253

(*) y compris 75 EH sis sur la commune de Lutry

(**) y compris 71 EH sis sur la commune de Lausanne. A noter que 1'420 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy.

Données statistiques	2008	2009
Pluviométrie (mm)	995	955
Eaux traitées biologiquement (m ³)	2'379'172	2'259'989
Eaux non traitées (déversement après décantation) (m ³)	169'796 (160 heures)	169'778 (170 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	7.1	7.5
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	env. 10'400	Env. 10'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	91	91
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (to de MS)	279	313
Sables évacués à la STEP de Lausanne (to)	13	18
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (to)	54	53
Electricité totale consommée (kWh)	506'245	529'386
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	385'027	387'039
Rapport production consommation électrique (%)	76.1	73.1

Les résultats 2009 sont proches de ceux observés en 2008. Avec une pluviométrie de 954.5 mm, les eaux ont dû être déversées avant traitement biologique durant 170 heures, soit pendant 1.9 % du temps. Le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 91 %.



Les boues et le sable collectés à la STEP en 2009 ont été évacués en totalité vers celle de Vidy. L'augmentation du tonnage des boues incinérées est due à la prise en charge d'une partie des boues de la STEP de Lutry, dont le digesteur était en cours de révision.

Parmi les principaux travaux réalisés en 2009 peuvent être cités : le remplacement des stators et rotors sur les pompes à boues de la grille d'égouttage, la réfection mécanique du gros dégrilleur, la vidange et le nettoyage des bassins de traitement primaire, la vidange et le nettoyage des bassins de traitement biologique, ainsi que le renouvellement de l'ordinateur de gestion de la STEP. Afin de faciliter la récupération des graisses, 2 vannes écluse ont par ailleurs

été installées sur les bassins de décantation primaire.

Dans le but de réduire la consommation d'eau potable de la STEP, le remplacement de l'unité de déshydratation des boues est en cours d'analyse (voir préavis n° 14-2009). Les appels d'offres sont prévus pour le début de l'année 2010.

Un projet d'ordonnance de l'Office fédéral de l'environnement sur le traitement des micropolluants a été mis en consultation dans la 2^e partie de l'année. Il prévoit que les stations d'épuration de la taille de celle de Pully devront être équipées d'installations de traitement des micropolluants d'ici 2022.

Dans cette perspective, et dans celle plus générale de la réhabilitation de la STEP, dont le 40^e anniversaire a été fêté le 28 octobre 2009, plusieurs pistes sont étudiées. Parmi elles, le raccordement des eaux usées de Pully, Paudex et Belmont sur la STEP de Vidy. Ces différents scénarios sont analysés conjointement avec le Service de l'assainissement de Lausanne. Pour rappel, la STEP n'a subi aucune transformation majeure au cours de ses 40 ans d'existence.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

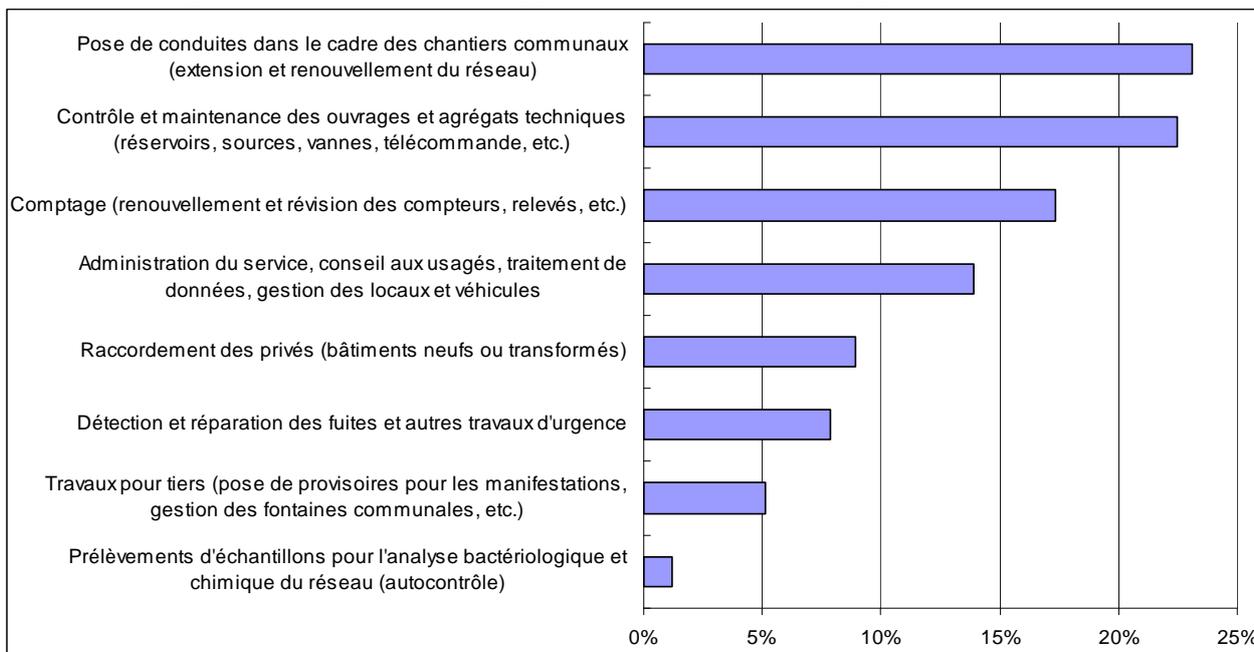
Le tableau ci-dessous montre les chiffres-clés relatifs à la gestion du réseau d'eau potable en 2009. Tandis que la consommation a baissé de 2 % par rapport à 2008, le volume introduit dans le réseau a augmenté de 7 %, représentant 1'700'938 m³. Les pertes d'eau (fuites, sous-comptage et soutirages sauvages) ont donc été importantes en 2009 (310'776 m³ non facturés). Plus que l'augmentation du nombre de fuites (41 ruptures recensées), c'est l'importance de certaines d'entre elles qui est à l'origine de ce résultat.

Même s'il est exceptionnellement élevé en 2009, l'accroissement du niveau de pertes sur le réseau pullieran peut s'expliquer en partie par un taux de renouvellement insuffisant des infrastructures d'eau potable, tant pour le réseau principal de distribution que pour les branchements privés. Le taux de renouvellement du réseau principal a été de 0.9 % en 2008 et de 0.8 % en 2009. La durée de vie généralement admise pour les conduites d'eau potable en milieu urbain se situant autour de 60 ans, le pourcentage de renouvellement théorique moyen devrait se situer aux environs de 1.7 % par année. Cette problématique sera analysée avec attention dans le cadre de la mise à jour du Plan directeur de distribution de l'eau (ci-après PDDE).

L'eau des sources communales de Montpreveyres n'a pu être valorisée de façon satisfaisante en 2009. Au cours du second semestre, de nombreuses ruptures sont apparues le long de la conduite d'adduction qui achemine cette eau en direction du réservoir des Daillettes à Pully. Repérées souvent avec grande difficulté, elles sont à l'origine de la part relativement faible de la production des sources ayant pu être introduite dans le réseau de distribution en 2009 (130'617 m³). Ces données inquiétantes montrent la pertinence du partenariat que la Ville de Pully a mis en place avec l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (ci-après AIEJ) et qui permettra, dès 2010, de supprimer plus de 10 km de cette conduite défailante.

		2008	2009	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		1'850	1'873	1.2 %
Volume introduit dans le réseau	m ³	1'590'588	1'700'938	+ 6.9 %
Dont production propre (sources de Montpreveyres)	m ³	219'172	130'617	- 40.4 %
Part de la production propre		13.8 %	7.7 %	
Consommation (volume facturé)	m ³	1'412'440	1'390'162	- 1.6 %
Volume non facturé (pertes)	m ³	178'148	310'776	+ 74.4 %
Part du volume non facturé (pertes)		11.2 %	18.3 %	
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites réseau		17	17	
Nombre de fuites branchements		16	19	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		1	5	
Nombre total de fuites		34	41	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		8	11	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	51.5	51.5	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	467	430	
Taux de renouvellement du réseau		0.9 %	0.8 %	
(*) En 2008, principaux axes renouvelés : Villardiez, Vosges, Alpes et Ramuz				
(*) En 2009 principaux axes renouvelés : Vevey, Grand'Rue, Ruisselet				
Nombre de nouveaux raccordements		18	15	
Nombre de raccordements réhabilités		12	13	
Comptage				
Nombre de compteurs		2'039	2'082	
Nombre de compteurs renouvelés		24	259	
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		373	375	

Répartition des activités des appareilleurs et du chef d'équipe du réseau d'eau



En 2009, la DTSI a commencé la mise à jour de son PDDE. Ce document joue un rôle semblable à celui du PGEE dans le domaine de l'assainissement (voir section correspondante), en planifiant le développement du réseau d'eau potable à moyen et long terme. Conjointement, une restructuration de la base de données géographiques du réseau d'eau potable est également en cours. Elle répond à l'objectif du Canton et de l'Etablissement cantonal d'assurance de disposer, d'ici 2012 environ, de données informatiques harmonisées, pour une gestion et un développement coordonnés des réseaux d'eau potable vaudois (voir projet SIRE, sur www.vd.ch).

Les travaux prévus dans le cadre du préavis n° 7-2006 (mise en valeur des sources communales de Montpreveyres) ont avancé significativement avec la pose d'une conduite de 1'200 m, à la hauteur de Savigny. Celle-ci permet de connecter le réseau de Forel avec le tronçon aval de la conduite d'adduction des sources communales. Pour rappel, le projet prévoit, une fois l'ensemble des travaux réalisés, un transit de la production des sources via le réseau intercommunal de l'AIEJ. Ce transit permettra d'abandonner plus de 10 km de la conduite d'adduction actuelle qui est vieillissante et dont l'entretien est coûteux. Les travaux restants (construction d'une station de pompage et acheminement de la production des sources dans le réservoir de l'Echu à Montpreveyres) seront en principe réalisés en 2010.

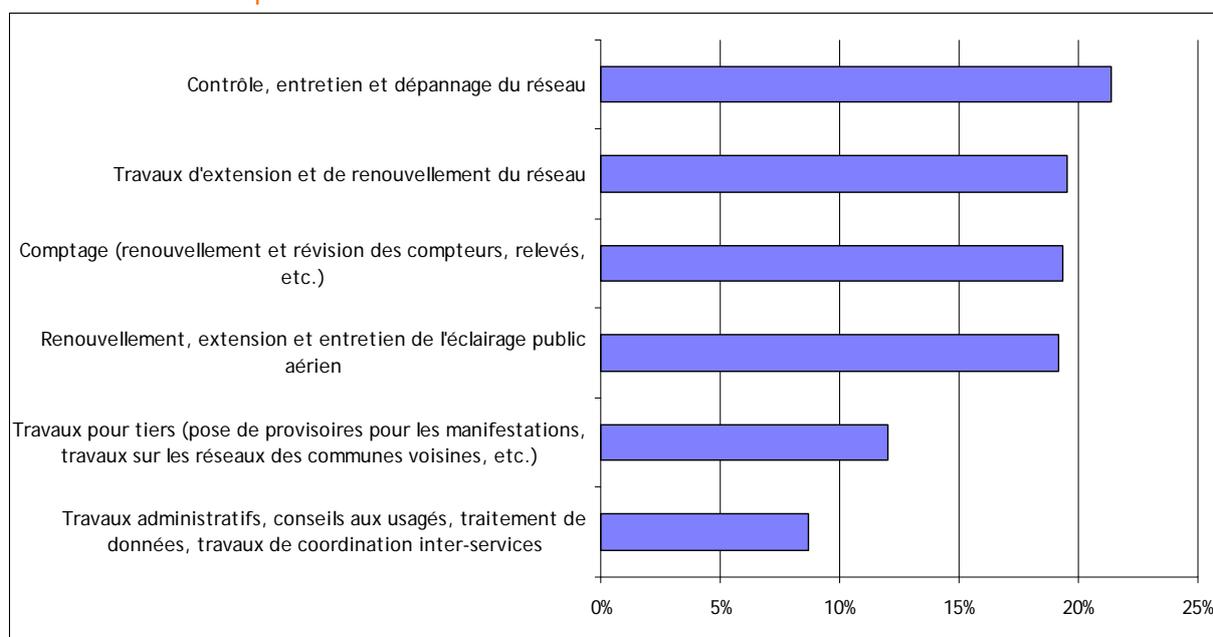
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

La consommation d'énergie est stable après l'année record 2008, durant laquelle jamais autant d'électricité n'avait été consommée à Pully. Le nombre de coupures non planifiées s'élève à un total de 14. La qualité de fourniture, qu'elle se mesure en nombre moyen de coupures par habitant ou en temps moyen d'interruption par habitant, est excellente. Les indices de qualité de fourniture se situent nettement en-dessous des seuils imposés par la Commission fédérale de l'électricité, qui régule le marché de l'électricité depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation suisse en matière d'approvisionnement en électricité (voir LApEI et OApEI sur www.admin.ch).

Gestion du réseau d'électricité

		2008	2009	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnés		10'950	10'851	- 0.9 %
Energie introduite dans le réseau	kWh	56'122'861	55'992'586	- 0.2 %
Energie facturée	kWh	54'463'699	54'271'292	- 0.4 %
Energie non facturée (pertes)	kWh	1'659'162	1'721'294	+ 3.7 %
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		4	4	
Nombre de coupures - réseau basse tension		7	10	
Nombre total de coupures		11	14	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		8	23	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau (principal et secondaire)	km	161.1	161.1	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	3'800	2'600	
Taux de renouvellement		2.4 %	1.6 %	
(*) En 2008, principaux axes renouvelés : Villardiez, Vosges, Alpes				
(*) En 2009, principaux axes renouvelés : Fau-blanc, Vevey, Grand'Rue				
Nouveaux raccordements (bâtiments neufs)		18	15	
Raccordements réhabilités		39	21	
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau	km	104.4	104.4	
Renouvellement et extension du réseau	m	2'050	1'320	
Taux de renouvellement		5.1 %	7.9 %	
Comptage				
Nombre de compteurs installés		11'121	11'188	
Nombre de compteurs renouvelés		1'399	619	
Contrôle des installations électriques intérieures (OIBT)				
Total d'actions (Pully, Paudex et Belmont) (*)		867	933	
(*) Envoi d'ordres de contrôle périodique, traitement d'avis d'installations, rappels, etc.				
Autres activités				
Branchements provisoires pour manifestations		17	16	
Branchements provisoires pour autres services et tiers		27	24	

Répartition des activités des monteurs du réseau de l'électricité



L'organisation mise en place, suite à l'entrée de Pully dans Romande Energie Commerce (ci-après REC), s'est révélée très performante. Une entité responsable de la gestion du comptage a été créée à la DTSI. Travaillant également pour les communes de Paudex et de Belmont, elle assure la mise à jour informatique des données relatives aux installations d'eau, d'électricité et d'assainissement des clients pulliérans. Elle assure également la coordination avec REC pour toutes les affaires liées à la facturation ainsi qu'à la gestion de la clientèle des réseaux. Cette entité s'occupe enfin du suivi administratif du contrôle des installations électriques intérieures (OIBT).

Les 1^{ers} relevés de compteurs et décomptes sous l'ère REC ont été parfaitement maîtrisés par cette entité. Sur les 13'000 décomptes effectués, seule une quarantaine (3 %) a généré des corrections de facturation.

Une grande partie du matériel neuf utilisé sur le réseau d'électricité est désormais acheté sur la plateforme Spontis. Cette plateforme d'achat, créée par les principaux gestionnaires de réseau d'électricité actifs en Suisse romande, propose du matériel standardisé dont les prix, qui découlent de procédures d'appels d'offres portant sur des volumes très importants, sont extrêmement compétitifs. L'accès à Spontis se fait via un segment de la plateforme gérée par Romande Energie Logistique.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Gestion du réseau d'éclairage public

		2008	2009	Différence
Longueur de voies éclairées	km	73.7	73.7	
Nombre de points lumineux		2'440	2'440	
Consommation d'énergie	kWh	1'134'154	1'113'515	- 1.8 %
Energie consommée par longueur de voies éclairées	MWh/km	15.4	15.1	
Nombre de luminaires renouvelés		80	114	
Nombre de lampes renouvelées		399	295	
Stabilité mécanique des mâts (nombre de mâts contrôlés)		402	399	

Depuis plusieurs années, La DTSI a pris d'importantes mesures pour limiter la consommation d'énergie de l'éclairage public. Celle-ci est passée, de 2001 à 2009, de 1'599'000 à 1'113'515 kWh/an (-30.4 %). 3 stabilisateurs de tension ont été installés sur le réseau d'éclairage public. Ces appareils permettent de prolonger la durée de vie des lampes et de diminuer leur consommation d'environ 15 %. 31 appareils devront être installés pour stabiliser la tension sur l'ensemble du réseau. Certains motifs d'éclairage de Noël ont été remplacés par des motifs équipés d'ampoules LEDs de 1 watt. Les économies réalisées, pendant toute la période des fêtes, s'élèvent à environ 10'000 kWh.

La consommation par longueur de voies éclairées se monte à 15.1 MWh/km. L'Agence suisse pour l'efficacité énergétique propose, pour les communes de plus de 10'000 habitants, une valeur cible de 12 MWh/km. L'objectif de la DTSI est d'atteindre une consommation inférieure à cette dernière. Dans le but d'assurer un développement réfléchi à long terme de l'éclairage public, la DTSI a commencé en 2009 l'élaboration d'un Plan directeur de l'éclairage public (ci-après PDEP), avec l'appui du Centre de recherches énergétiques et municipales de Martigny.

Après diagnostic de l'éclairage existant, des lignes directrices par type de zone (axes à grand trafic, zones 30 km/h, sentiers piétonniers, passages sous voies, etc.) vont être définies. Il sera tenu compte de l'ensemble des problématiques en jeu (sécurité du trafic, sentiment de sécurité, mise en scène de l'espace urbain, etc.) et de toutes les mesures pouvant être prises pour limiter la consommation d'énergie. Le PDEP permettra d'optimiser encore la planification du renouvellement et de la gestion de l'éclairage public, à moyen et long terme.

VOIRIE, Y COMPRIS GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

Les quantités totales de déchets produites par les habitants sont restées stables par rapport à 2008 (-1.22 %), malgré une légère hausse du tonnage des ordures ménagères (+ 0.57 %). La collecte sélective s'est légèrement affaiblie (baisse du tonnage de -3.3 %). Avec un total de 3'356'273 kg de déchets triés à la source, le taux de recyclage (46.1 %) reste toutefois supérieur à la moyenne cantonale (43.0 %). L'objectif fixé par le Canton est d'atteindre un taux de recyclage de 60 % à l'horizon 2020.

Ce tableau ci-dessous met en évidence le rôle de plus en plus important que joue la déchèterie intercommunale de la Perraudettaz dans le système de collecte des déchets à Pully, deux ans après son ouverture. Avec 3'650 porteurs de cartes pour 8'000 ménages, les pullliérans sont deux fois plus nombreux que les lausannois à utiliser cette importante infrastructure.

Comparaison des poids des divers ramassages en 2008 et 2009 (en Kg)

Matière	Déchèterie		Ramassage		Total		Différence poids	Différence +-%
	2008	2009	2008	2009	2008	2009		
Ordures ménagères	22'246	25'857	3'878'600	3'897'040	3'900'846	3'922'897	22'051	0.57 %
Déchets encombrants	33'598	89'578	364'570	248'760	398'168	338'338	-59'830	-15.03 %
Verre	8'443	13'893	632'050	596'471	640'493	610'364	-30'129	-4.70 %
Papier	25'702	53'239	1'198'940	1'105'260	1'224'642	1'158'499	-66'143	-5.40 %
Ferraille	13'807	26'790	67'440	59'130	81'247	85'920	4'673	5.75 %
Déchets végétaux	8'651	14'976	994'180	1'016'360	1'002'831	1'031'336	28'505	2.84 %
Huile usées	1'112	295	6'180	5'244	7'292	5'539	-1'753	-24.04 %
PET	1'157	2'901	49'250	48'670	50'407	51'571	1'164	2.31 %
Aluminium + Fer blanc	735	1'361	6'850	9'630	7'585	10'991	3'406	44.90 %
Piles	30	294	659	380	689	674	-15	-2.18 %
Déchets spéciaux	0	0	5'754	5'444	5'754	5'444	-310	-5.39 %
Autres déchets triés (*)	49'439	57'597	0	0	49'439	57'597	8'158	16.50 %
Total	164'920	286'781	7'204'473	6'992'389	7'369'393	7'279'170	-90'223	-1.22 %
Dont tri sélectif (**)	142'674	260'924	3'325'873	3'095'349	3'468'547	3'356'273	-112'274	-3.30 %

(*) Plastique, néons, peinture, électroménager, etc.

(**) Total sauf ordures ménagères

Les variations observées pour certains types de déchets sont dues, pour la plupart, à des facteurs conjoncturels et ne doivent donc pas être nécessairement considérées comme indicatrices de tendances. Ainsi la hausse de la collecte de l'aluminium et du fer blanc (+ 44.90 %) s'explique très probablement par la chute de la valeur marchande de ces métaux en 2009. Des vols avaient été déplorés en 2008 lorsque ces métaux atteignaient des valeurs record sur le marché. La diminution de la collecte du papier s'explique, quant à elle, certainement par la diminution des annonces publicitaires dans les journaux et autres dépliants, en raison de la crise économique actuelle.

En 2009, sur requête de propriétaires, 38 nouveaux conteneurs pour la collecte porte à porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 1'359 sur la Commune. Le ralentissement des nouvelles demandes semble indiquer que la couverture en conteneurs de ce type répond correctement aux besoins de la population.

Le tableau suivant compare la quantité des principaux déchets produits par habitant en 2008 et 2009 avec la moyenne vaudoise. Ramenée au nombre d'habitants, la production d'ordures ménagères a connu en réalité une légère baisse à Pully en 2009.

Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2008 (base : 16'710 hab.)	Pully 2009 (base : 16'926 hab.)	Vaud 2008
Ordures ménagères	233.44	231.77	248
Déchets encombrants	26.79	19.99	33
Verre	38.33	36.06	45
Papier	73.29	68.44	77
Déchets végétaux	60.01	60.93	80

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Complétant le travail assuré par les conducteurs de 2 balayeuses mécaniques et d'un engin laveur, 2 équipes mobiles, chacune composée de 2 employés et d'un véhicule ad hoc, assurent le nettoyage des secteurs Nord et Sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être nettoyés mécaniquement. La priorité est donnée au nettoyage et au balayage des arrêts de bus, places et trottoirs. Le programme de travail prévoit, selon les endroits, un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du village, ainsi que les rives du lac, sont, quant à elles, nettoyées par des hommes à pied. Une dernière équipe s'occupe, en outre, chaque jour, du nettoyage des WC publics, ainsi que du contrôle et du nettoyage des bennes à verre, des conteneurs à PET et des déchets organiques ménagers. Un service d'entretien est également assuré les samedis, dimanches et jours fériés, de 6h00 à 9h00, afin de garantir la propreté du centre ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

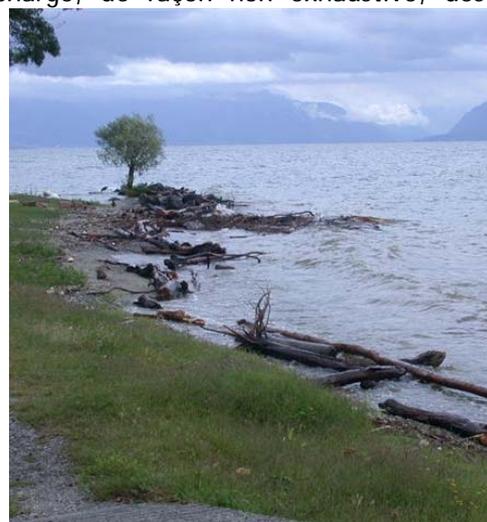
Suite aux difficultés rencontrées par la voirie pour maintenir propre la pl. Neuve, 3 pauses de midi ont été consacrées, en excellente collaboration avec la police, au dialogue avec les usagers, afin de les sensibiliser à la problématique des déchets. Ces échanges avec la population ont été fructueux permettant d'améliorer sensiblement la propreté de la place. Ces actions vont certainement être renouvelées en 2010.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La voirie, secondée par parcs et promenades, et appuyée par des entreprises privées, est intervenue à 28 reprises pour des alarmes neige ayant eu lieu en dehors des heures de travail normales. Le temps consacré au déneigement en 2009 par les seuls employés de la voirie s'est élevé à plus de 1'700 heures.

Pour assurer le bon fonctionnement de la Commune, la voirie se charge, de façon non exhaustive, des principales tâches suivantes :

- Travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.) : 550 heures en 2009 ;
- Travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le musée, réfection d'une chambre de signalisation routière) : 226 heures en 2009 ;
- Entretien et réfection des routes et trottoirs, réfection partielle du ch. de la Farque et réfection provisoire du bd de la Forêt ;
- Suivi du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du Lac ;
- Entretien et remplacement de regards, de sacs d'eau pluviale, de chambres de drainage, de bancs publics et de corbeilles à papier, de même que des travaux de maçonnerie, notamment pour la fabrication de socles de bancs publics ou de cadres de sacs d'eau pluviale ;
- Nettoyage de sacs de route, avec l'appui d'une société extérieure ;
- Divers autres travaux tels que le fauchage de talus, en appui avec parcs et promenades, ou la pose de repères cadastraux pour le suivi de zones de glissement ou l'échange du sable des 22 fosses à chiens, 4 fois par année..



BUREAU TECHNIQUE - CADASTRE-SIT

NOUVEAUTÉS 2009

Outre les tâches continues de mises à jour du cadastre souterrain, plus de 220 plans ont été produits pour les besoins internes de la Commune et pour satisfaire les demandes externes (architectes, géomètres, bureaux d'ingénieurs, etc.).

Un accent particulier a été mis sur le contrôle des aspects fonciers et les nombreux projets inter-services. De plus, lors de chaque mise à l'enquête, l'examen interne du dossier permet d'en vérifier la conformité aux servitudes et autres droits existants.

VÉHICULE DE SERVICE POUR LES RELEVÉS DU CADASTRE SOUTERRAIN

Mis au budget 2009, un véhicule de service a été acheté en janvier, garantissant ainsi une meilleure sécurité du transport du coûteux matériel de géomètre, une bonne visibilité du service sur la voie publique et un confort de travail accru pour le personnel.

La crise touchant le secteur automobile, une commande groupée avec les services industriels a permis d'acquérir, à un prix très intéressant, un véhicule neuf avec le budget de CHF 15'000.00. Un agencement spécial du coffre a été confectionné par les collaborateurs de la menuiserie de la DDGS, ces derniers ayant assuré un excellent travail.



Photos
Citroen Nemo



COLLABORATIONS DANS LE CADRE DE SIGIP

Conformément aux contrats avec les communes de Paudex et Belmont, les prestations de soutien technique pour la saisie de leurs réseaux d'assainissement, d'électricité et d'eau potable ont été assurées. La collaboration, avec les bureaux privés exécutant ces mandats de saisie, s'est bien déroulée et certains réseaux sont maintenant complètement informatisés.

STAGIAIRES

3 jeunes gens ont été accueillis pour des stages en cours d'étude et stages de 1^{er} emploi pour des durées de 1 à 5 mois. Ils ont contribué à faire avancer des dossiers ou des projets qui ne pouvaient être réalisés jusqu'à présent avec le personnel en place.

BUREAU TECHNIQUE - CHANTIER

PRINCIPAUX CHANTIERS EN COURS OU TERMINÉS

Av. de Lavaux

Le 9 décembre 2009, une communication (n° 23-2009) a été transmise au Conseil communal sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage des crédits d'investissement engagés pour la réalisation de ce grand projet. Le coût total du renouvellement des conduites industrielles, de mise en séparatif, de réfection partielle de la chaussée et du réaménagement du carrefour Lavaux - Samson Reymondin s'est élevé à CHF 8'095'857.39 (TTC), soit un coût global inférieur de CHF 44'142.61 par rapport aux demandes de crédit de CHF 8'140'000.00 (préavis n° 4-2005 et 19-2007).

Ch. de Villardiez

A la même date, une communication (n° 24-2009) a été également transmise au Conseil communal relative au ch. de Villardiez.

Les travaux d'infrastructure ont débuté le 10 mars 2008 et se sont poursuivis durant toute l'année pour s'achever à fin février 2009. La mise en place du tapis final a été réalisée le 20 mai 2009 et celle du cheminement piétonnier en revêtement coloré sur la partie Ouest, le 29 septembre 2009. Le coût total des travaux de remplacement des conduites industrielles, de mise en séparatif et de réfection des revêtements de la chaussée s'est élevé à CHF 861'991.15 (TTC), soit un coût global inférieur de CHF 1'008.85 par rapport à la demande de crédit de CHF 863'000.00 (préavis n° 16-2007). Les coûts liés à la prolongation des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées d'une quinzaine de mètres sur le sentier de l'Eglise, la remise en état non prévue du trottoir Nord-Est et la fouille séparée pour le réseau électrique sur la moitié de la longueur du chantier ont pu être absorbés par le poste « divers et imprévus ».

Ch. du Fau-blanc - ch. du Montillier - collège Arnold Reymond - av. des Alpes

Cet important chantier, pour lequel le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 3'313'000.00 lors de sa séance du 21 mai 2008 (préavis n° 4-2008), a été achevé à l'automne 2009. Les travaux ont été exécutés en plusieurs phases réparties en 2 lots.



Le lot n° 1 (chantier collège Arnold Reymond, ch. du Fau-blanc et ch. du Montillier) a été réalisé en grande partie en 2008, en particulier tous les travaux de pose de collecteurs exécutés de juillet à décembre 2008.

Les travaux réalisés en 2009 consistaient surtout en la démolition de l'ancienne chaussée, la réfection complète de la route et des trottoirs, la pose des grilles de route, ainsi que la création des aménagements urbains.

13 propriétaires riverains ont profité du chantier pour se mettre en conformité avec le règlement sur l'évacuation des eaux de leur biens-fonds.

Le lot n° 2 (chantier des Alpes) comprenait la construction d'un déversoir d'orages, la pose de 3 nouveaux collecteurs d'eaux claires (ci-après EC), d'eaux usées (ci-après EU) et d'eaux mixtes (ci-après EM), dès le Sud du sentier de l'Eglise en direction du déversoir, ainsi que la pose de 2 nouvelles canalisations EC-EU, à l'Est du déversoir.

En collaboration avec le Service du gaz de Lausanne, les équipes de l'eau potable et de l'électricité de Pully ont profité des travaux pour remplacer leurs conduites sur la pl. des Alpes et dans le passage sous les voies CFF, en direction du ch. du Montillier.

Les travaux décrits ci-dessus ont pris fin début 2009 et la réfection de la pl. des Alpes a été réalisée à l'automne 2009.



Rte de Vevey - rte du Port



Après la mise en séparatif du tronçon de la rte du Port dès le 8 septembre 2008, les travaux se sont poursuivis, dès janvier 2009, sur la rte de Vevey avec une fouille commune comprenant, en plus des collecteurs d'EC et d'EU, les réseaux eau et gaz sur environ 240 m.

Faisant suite à diverses demandes de personnes à mobilité réduite, plusieurs abaissements de trottoirs existants et adaptations sur ceux-ci ont été réalisés dans l'enceinte du chantier. L'augmentation de la largeur de la chaussée Nord au droit des feux de la « Damataire » a également été exécutée par la modification et la reconstruction du trottoir sur environ 80 m, ceci afin de respecter les normes routières en vigueur.

Les travaux planifiés se sont terminés à fin juin 2009, dans les délais convenus. Le prolongement du réseau gaz Lausanne sur environ 60 m en direction de Paudex (décidé en cours d'exécution et géré par Lausanne) s'est quant à lui achevé au mois d'août 2009. La pose du tapis final sur la rte de Vevey a été réalisée le dimanche 13 septembre 2009.

Le bouclage des comptes de ce préavis, dont le crédit alloué ne sera pas dépassé, interviendra au printemps 2010 et fera l'objet d'une communication au Conseil communal.

Av. C. F. Ramuz + Arrêt ligne TL n° 25 provisoire

Ce projet, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 14 novembre 2007 (préavis n° 18-2007, crédit octroyé CHF 755'000.00), a débuté le 17 avril 2008.

Des travaux localisés de purges (remplacement ou renforcement de l'infrastructure existante), ainsi que le renouvellement de la couche d'usure (tapis) ont été réalisés jusqu'à fin juin 2008. Les travaux de marquage de la chaussée ont pris fin à l'automne 2009. Des réfections de regards sont encore en cours et prendront fin au printemps 2010, dès que les températures le permettront.

Une communication relative au bouclage des comptes sera transmise au Conseil communal, courant 2010.

Grand'Rue

En date du 11 mars 2009, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 743'000.00 destiné à couvrir les frais liés à l'exécution de ce projet (préavis n° 4-2009).

La 1^{re} phase des travaux a débuté le 25 mai 2009, entre la rue de la Poste et l'av. du Prieuré, par la mise en provisoire du réseau d'eau potable, la construction du réseau d'assainissement avec la pose de canalisations d'EC et d'EU, de 7 chambres de visite et de conduites d'eau potable, de gaz (Lausanne) et de tubes électriques. Puis, il a été procédé à la démolition de l'ancienne chaussée et des bordures de trottoir, du profilage de la chaussée avec la pose des nouvelles grilles de route, à la mise à niveau des regards des chambres de visite, tant des collecteurs que des chambres du service de l'eau potable, à la mise en place d'un revêtement bitumineux provisoire, ainsi qu'à la plantation de 3 arbres. Les travaux de finition de la chaussée seront exécutés dès avril 2010 avec la mise en place partielle ou complète de pavés, en fonction du solde disponible sur le crédit alloué.

Lors des travaux, aucun vestige archéologique n'a été découvert, si ce n'est une paroi d'une coulisse (ancien collecteur de section carrée), se présentant sous forme de blocs de molasse de 40 cm de côté par environ 100 cm de longueur.



Ch. du Ruisselet

Une double fuite d'eau a eu lieu au droit du n° 5 du ch. du Ruisselet, le 2 août 2009 au matin. Les services communaux, avec l'appui d'une entreprise de génie civil et de déblayage, ont immédiatement entrepris les réparations nécessaires afin de rétablir l'alimentation en eau potable. Les jours suivant cet incident, des déformations importantes de la chaussée ont été constatées, entraînant des mesures de sécurité pour le trafic, supervisées par le Service de police. S'ensuivirent une expertise routière et un contrôle TV des collecteurs, pour ensuite procéder à la réhabilitation de la conduite d'eau défectueuse et à une réfection partielle de la chaussée qui permettent de sécuriser le tronçon concerné de manière durable.



Le préavis n° 12-2009 relatif à cet objet a été déposé et approuvé le 7 octobre 2009 par le Conseil communal (crédit octroyé CHF 180'000.00). Les travaux, réalisés sur une distance de 120 m environ, ont débuté au mois de novembre 2009 pour une durée de 5 semaines et la pose du tapis définitif sera effectuée dans le courant du printemps 2010.

ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉES

Av. des Cerisiers

Depuis plusieurs années, la Ville de Pully résout temporairement les nombreux problèmes d'affaissement de la route, le long du tracé, par des surcharges de bitume et la pose d'éléments provisoires pour retenir les matériaux du coffre de la route. Ces déformations engendrent des cisaillements sur les canalisations en place dans la chaussée et sont source de nombreuses ruptures de conduites, notamment celles des réseaux d'eau et de gaz. Le confort et la sécurité des usagers non motorisés et des riverains n'étant pas assurés, la DUE propose un concept modérateur. Ce dernier permettra de résoudre les problèmes de sécurité, tout en assurant une valorisation de l'espace public, et les fils conducteurs en sont la création d'un trottoir continu sur le versant Vuachère et d'une piste cyclable (identifiée comme un itinéraire important dans le PALM).

Après étude et analyses de leurs réseaux respectifs, les services techniques communaux se sont également prononcés pour la rénovation des réseaux de fluide et d'énergie, la mise en séparatif du réseau d'assainissement et la réfection de la chaussée. Le préavis concernant ce projet sera soumis au Conseil communal en automne 2010. En cas d'acceptation, la réalisation de ce projet prioritaire, reporté à de nombreuses reprises, est prévue à partir du printemps 2011.

Av. de Belmont - pl. Chantemerle - ch. de Miremont - ch. des Marguerites et ch. de Beau-Soleil

Ce projet, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 7 octobre 2009 (préavis n° 13-2009), prévoit la rénovation des réseaux de fluide et d'énergie, la mise en séparatif du réseau d'assainissement, les réfections de chaussées et le réaménagement de l'espace public. Il se fera dans l'esprit du Plan directeur communal (PDcom) qui identifie l'av. de Belmont comme une voie pittoresque à préserver et dont le tracé accompagne une ligne de force du paysage atteignant son paroxysme à l'esplanade de Chantemerle.

La longueur totale du chantier est d'environ 1'250 m et le coût des travaux à la charge de la Ville de Pully, établi sur la base de la rentrée des soumissions, s'élève à CHF 4'135'000.00 TTC. Les travaux sont planifiés de mars 2010 à octobre 2011.

Ouvrage dégrilleur des Vignes + mise en séparatif du ch. des Vignes

L'ouvrage cité en titre fait partie du projet Samson-Reymondin - Vignes - Port - Vevey décrit en priorité 1 (à réaliser d'ici 2012) dans le PGEE. La partie Port - Vevey a déjà été exécutée et vient d'être achevée (préavis n° 3-2008). La DTSI a prévu de reporter en 2014 le tronçon Samson-Reymondin, compris entre le giratoire de Lavaux-Reymondin et l'av. du Prieuré, période à partir de laquelle les aménagements de surface pourront être mieux définis (axes forts, trafic au centre de Pully, mesures PALM, etc.). Le déversoir en fonction au bas du ch. des Vignes est d'une conception qui ne permet pas la retenue des déchets lors du déversement par temps de pluie.

Un préavis sera présenté au Conseil communal à l'automne 2010, comprenant la réfection des réseaux du ch. des Vignes et l'adaptation du déversoir d'orage.

TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES ROUTIÈRES

Mise en place par la Ville de Pully dès 2004, l'étude relative aux 2 types d'installations de traitement à la source des eaux pluviales routières à l'av. de Lavaux se poursuit.

A la suite d'une analyse publiée dans le Bulletin du Journal romand de l'environnement (n° 236, avril 2008), il s'est avéré que la réalisation d'une étude rigoureuse et scientifique permettrait de démontrer que la technologie est adaptée au traitement à la source des eaux pluviales routières en zone urbaine et que son efficacité en condition de fonctionnement réel est satisfaisante.

Après l'obtention des financements auprès de l'Office fédéral de l'environnement et de l'École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, ainsi que d'une probable participation du canton de Vaud à la poursuite de cette étude, une coordination avec tous les acteurs impliqués dans ce projet sera organisée début 2010.

GESTION DE L'ENTRETIEN ROUTIER

Lancé en 2008, ce projet consiste à mettre en place un outil de gestion de l'entretien routier. Dans un premier temps, il sera possible de mieux appréhender l'état ainsi que la valeur du réseau routier. Par manque de ressources humaines, les premiers résultats attendus ont été repoussés à 2010.

VÉRIFICATION DES OUVRAGES D'ART

Les études du bureau d'ingénieurs mandaté pour vérifier la sécurité structurale des ouvrages d'art au trafic 40 to ont pris plus de temps que prévu, sans toutefois dépasser les budgets. Le rapport final est reporté à début 2011.

GIRATOIRE AV. DE LAVAUX - CH. DES ROCHES

Dans le cadre du PPA Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude, un réaménagement du carrefour Lavaux-Roches a été étudié. Compte tenu des critères liés à l'urbanisation de ce secteur et des effets sur le fonctionnement des circulations, l'aménagement du carrefour, sous forme de giratoire, a été préféré à celui régulé par signalisation lumineuse. Le Pont de la Panchaude changera d'affectation, passant du statut de pont routier à celui de liaison de mobilité douce Nord-Sud. A ce stade de l'étude, les incertitudes liées à la position sur la chaussée (centrale ou latérale) du futur axe font que ce projet est mis en attente pour le moment.

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

MESSAGE DU MUNICIPAL

La Ville de Pully est, sans aucun doute, à un moment clé de son développement et placée face à des enjeux majeurs, en termes d'aménagement de son territoire et de gestion des déplacements.

Très impliquée et active dans le PALM et dans sa composante régionale de l'Est lausannois (SDEL), la DUE a proposé à la Municipalité de revendiquer pour Pully le statut de « Centre secondaire » de l'agglomération, à l'instar des villes de Morges et Renens à l'Ouest. Cette reconnaissance, obtenue aujourd'hui, implique la volonté d'imaginer l'évolution de Pully par une restructuration urbaine progressive et de qualité, permettant de concentrer un développement économique dans les lieux centraux, bien équipés et desservis en transports publics, et de participer ainsi à l'amélioration générale de la mobilité, à l'échelle de l'agglomération.

Pully, ville résidentielle attrayante, dotée d'une offre culturelle variée, doit renforcer son attractivité économique afin de capter sa part de la croissance prévisible de l'agglomération.

En complète cohérence avec ces objectifs généraux, la DUE a poursuivi l'élaboration conjointe de deux plans partiels d'affectation (PPA) très importants, celui de « Ramuz - Tirage » (secteur Coop) et « Tirage - Gare », son prolongement vers la pl. de la Gare. Ces projets, prometteurs en termes de développement, d'attractivité et de requalification du centre-ville, sont complexes du point de vue des procédures de légalisation. Le travail effectué a permis, à force de patience et d'abnégation, de lever ces obstacles. Par ailleurs, et dans le but de préparer la recherche d'investisseurs pour la réalisation future de ces projets, plusieurs vérifications de faisabilité ont été effectuées, tant sur plans que sur maquettes. Ces projets ont ainsi pu être transmis à l'examen préalable des services de l'Etat en fin d'année.

Dans ce contexte, et sur la base d'une appréciation des priorités, les réflexions engagées précédemment sur le secteur du Vallon de la Paudèze et sur celui du Port de Pully ont été reportées. La DUE reste toutefois attentive à ne pas bloquer, le cas échéant, des initiatives privées dans ces secteurs.

Les activités de la Direction dans le domaine de la police des constructions se sont maintenues au même niveau que l'année précédente ; ainsi, quelque 150 demandes de permis de construire ont été traitées, pour des objets représentant des investissements d'environ 67 millions. La durée de traitement et de contrôle technique des dossiers est une préoccupation constante de la Direction ; des solutions sont recherchées pour faire face aux afflux ponctuels de dossiers et mieux répondre aux attentes légitimes des propriétaires et constructeurs en termes de délais.

Les activités de maintien et réhabilitation du patrimoine ont été marquées par la découverte d'amiante dans le cadre des travaux de réfection de la piscine couverte. Le chantier d'assainissement imposé par la réglementation en vigueur dans ce domaine a considérablement perturbé la planification annuelle des projets.

Enfin, le décès d'un collaborateur et ami au printemps 2009 a durement affecté tout le personnel de la Direction.



PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

PPA « BOVERATTES »

Le plan directeur localisé (ci-après PDL) « Boverattes » et le PPA « Boverattes » adoptés par le Conseil communal le 14 novembre 2007, ont été approuvés le 23 septembre 2009, respectivement le 19 octobre 2009 par le Conseil d'Etat et le Département de l'économie.

Toutefois, la mise en vigueur du PPA est suspendue et dépend de l'issue des recours interjetés à son encontre, le 20 novembre 2009, par des propriétaires voisins.

PPA « RAMUZ-TIRAGE » ET « TIRAGE-GARE »

Les 2 PPA mentionnés ci-dessus et leurs règlements sont actuellement en consultation dans les services de l'Etat de Vaud. Il s'agit de projets complexes, notamment du point de vue foncier et des infrastructures. De nombreuses vérifications techniques et études complémentaires ont été nécessaires, en collaboration inter-directionnelle. Ces 2 PPA nécessitent de développer un projet sur les espaces publics les reliant : av. du Tirage, pl. de la Gare, rue de la Poste, partie haute de C. F. Ramuz et pl. Neuve. Vu les enjeux de cet important projet pour la ville de Pully, il est traité avec une grande attention sous tous les différents aspects, qui touchent également d'autres domaines connexes tels que : la gestion de la circulation, l'accès aux parkings et les installations de mobilité douce.

Les étapes à venir sont : mise au net légale des PPA, enquêtes publiques, rédaction du préavis au Conseil communal, recherche de partenaires privés pour la réalisation.

PPA « LAVAUX – ROCHES – PALLIN – PANCHAUDE »

Ce dossier a été transmis aux services cantonaux pour examen préalable et a fait l'objet de plusieurs remarques qui ont amené des modifications du projet. Pour l'essentiel, les points relevés portaient sur l'accès au parking depuis l'av. de Lavaux et sur l'état foncier. Une fois modifié par le mandataire du propriétaire, et avec son accord, le projet a été à nouveau transmis aux services cantonaux pour un examen complémentaire. Ces procédures ont quelque peu retardé l'élaboration d'un préavis au Conseil communal, préavis qui devrait être présenté en 2010.

PPA « PORT DE PULLY » ET PPA « VALLON DE LA PAUDÈZE »

Quelques faits nouveaux sont à relever en 2009. Pour le port de Pully, le chantier naval Hägler, désireux d'envisager le développement de ses activités artisanales et commerciales à moyen et long terme, a mandaté un bureau d'architectes pour concrétiser ses intentions. Les premiers résultats de ces réflexions sont encore trop sommaires pour évaluer leur compatibilité avec les volontés communales d'aménagement dans ce secteur. Concernant le Vallon de la Paudèze, le tennis-club, souhaitant renouveler ses installations, a initié une réflexion qui implique plusieurs sociétés locales, avec l'appui d'un architecte. Les besoins exprimés dans ce cadre en matière de locaux et d'installations auront assurément un impact sur le développement futur du PPA dans ce secteur. Les résultats de la démarche initiée par le tennis-club devront faire l'objet d'une appréciation technique et politique, notamment sur le plan de leur faisabilité foncière et financière.

PGA « MONTS-DE-PULLY » ET PPA « HAMEAU DES TROIS-CHASSEURS »

Suite à l'adoption par le Conseil communal, le 11 février 2009, du préavis municipal proposant de confirmer, sans modification, l'approbation conjointe du PGA des Monts-de-Pully et du PPA du Hameau des Trois-Chasseurs, le dossier a été transmis au Service du développement territorial pour approbation. Au grand étonnement de la Municipalité, ledit service a refusé, en l'état du dossier, d'approuver formellement ces plans, l'approbation ne pouvant intervenir qu'au terme de l'opération de remaniement parcellaire avec péréquation réelle. De plus, la zone intermédiaire prévue sur le PGA doit être abandonnée, une telle « réserve à bâtir » isolée de l'agglomération n'étant plus conforme aux principes du Plan directeur cantonal.

TOILETTAGE DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES CONSTRUCTIONS

Le toilettage du règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions a été initié au cours de l'année 2007 par la création d'un groupe de travail externe à l'administration communale ; la rédaction des modifications d'articles issues de cette démarche n'a pas pu être finalisée en 2009. Des propositions concrètes de modifications du règlement seront soumises à la Municipalité dans le courant du 1er semestre 2010, puis au Conseil communal au terme de la procédure requise (examen préalable de l'Etat et enquête publique). Il est important de rappeler qu'il s'agira bel et bien d'un toilettage et non pas d'une révision générale.

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

Le PALM comporte 2 volets importants pour Pully, à savoir l'axe fort de transport public urbain (AFTPU) et le SDEL.

Cette approche nouvelle de l'aménagement du territoire sera bénéfique à terme pour le développement de l'attractivité de Pully et le renouvellement du visage urbain de la ville. Au stade actuel, elle est exigeante en termes de rigueur dans le suivi du report à l'échelle locale des réflexions menées à l'échelle intercommunale, et en termes de délais de validation.

Le SDEL est en phase finale d'élaboration; il comporte également un volet institutionnel, à savoir un organe de décision (comité de pilotage), un organe de coordination technique et depuis peu un organe administratif (bureau du SDEL). Celui-ci comprend uniquement un demi-poste d'urbaniste, lequel est chargé de suivre les études et de relayer les intérêts de l'Est lausannois auprès des instances de l'agglomération. La Ville de Pully est fortement impliquée, par ses Directions de l'urbanisme et des travaux, dans le suivi des études confiées à un consortium de bureaux privés. La participation de Pully au financement du poste d'urbaniste et des études est assurée par voie budgétaire, selon une clé de répartition fixée par une convention entre les partenaires concernés (communes et Etat de Vaud).

Le SDEL a mis en évidence une importante interdépendance territoriale des communes concernées. Dans le cadre de sa phase finale, le SDEL a identifié plusieurs chantiers, dont certains concerneront l'avenir de l'urbanisme à Pully :

- Densification nuancée et qualitative ;
- Planification des possibilités de construire sur les bords du lac ;
- Centre urbain à restructurer.

Ce dernier aspect nécessitera un renouvellement profond du centre de la Ville. Les résultats des études du SDEL sont intéressants et coïncident globalement avec les préoccupations connues à l'échelle communale. Les prochains grands travaux à mener sont les suivants : requalification de la pl. de la Gare et de la pl. Neuve, amélioration des circulations piétonnes transversales au centre-ville, refonte complète du secteur « Clergère » (réaménagement de la place et développement du secteur occupé par le parking). Ce dernier chantier devrait idéalement être accompagné d'une démarche qualitative étant donné ses enjeux importants (concours d'urbanisme, études-tests, mandats d'études parallèles).

AMÉNAGEMENTS URBAINS

GRAND'RUE

Les travaux de réfection des infrastructures de la Grand'Rue ont été menés par la DTSI, suite à l'adoption du préavis correspondant par le Conseil communal. Le projet de réaménagement de l'espace public en est encore à une phase provisoire, puisque seuls les arbres d'ornement ont été plantés en 2009. Le revêtement final sera réalisé dans le courant du 1^{er} semestre 2010. Plusieurs commerçants ont d'ores et déjà exprimé leur satisfaction par rapport au nouvel aspect de la rue, se réjouissant d'y développer des activités à la belle saison. Une évolution vers une zone piétonne paraît même envisageable à moyen terme.

FAU-BLANC

La Direction a terminé ses travaux sur les espaces publics et leur requalification urbaine en relation avec les chantiers initiés par la DTSI. Le réaménagement des ch. du Fau-blanc et du Montillier s'est fait sous la forme de prairies fleuries sèches.

GIRATOIRE LAVAUX-ROCHES

Cet objet est en relation directe avec le développement du PPA « Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude ». Son implantation et ses caractéristiques techniques ont été coordonnées avec le projet d'implantation d'un axe fort de transports publics, envisagé dans le cadre du PALM. Le giratoire pourrait prendre un caractère provisoire, donc être d'une taille et d'un coût moindre, dans l'attente de la réalisation de ces axes forts. Ces éléments doivent toutefois faire l'objet d'appréciations et de décisions préalables par les services cantonaux concernés.

AV. DE BELMONT – PL. CHANTEMERLE

L'année 2009 a été consacrée à la mise au point technique du dossier et à la préparation du préavis au Conseil communal. Ce préavis ayant été adopté le 7 octobre 2009, la phase de réalisation débutera au printemps 2010.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées en 2009 atteint près de CHF 67 mios d'investissements (CHF 50 mios en 2008, CHF 63 mios en 2007). Prédominant toujours les demandes concernant des immeubles d'habitation en propriété par étages, des habitations individuelles et des petits bâtiments.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les données quantitatives sont présentées dans les tableaux ci-après. Les valeurs financières doivent être comprises conformément au chiffre 2 du Code des frais de construction (CFC), c'est-à-dire sans le prix du terrain, ni le coût des aménagements extérieurs, du mobilier et des frais secondaires.

Projets autorisés toutes catégories confondues (valeur en mios de CHF)	2008	2009
Immeubles d'habitation collectifs	32.10	46.11
Maisons familiales	12.10	8.80
Bâtiments administratifs, commerciaux et d'intérêt général	5.80	11.65
Totaux	50.00	66.56
Projets autorisés en matière de constructions nouvelles (valeur en mios de CHF)	2008	2009
Immeubles d'habitation collectifs	28.15	43.77
Maisons familiales	7.50	5.77
Bâtiments administratifs, commerciaux et d'intérêt général	0	4.05
Totaux	35.65	53.59
Projets autorisés en matière de transformation et de rénovation (valeur totale en mios de CHF)	2008	2009
Immeubles d'habitation collectifs	3.95	2.34
Maisons familiales	4.60	3.03
Bâtiments administratifs, commerciaux et d'intérêt général	5.80	7.60
Totaux	14.35	12.97
Demandes d'autorisation de construire/de démolir	2008	2009
Nombre de dossiers enregistrés	136	150
Nombre de dossiers soumis à autorisations	104	86
Nombre de dossiers retirés (ou suspendus)	8	11
Nombre de permis de construire refusés	1	1
Nombre de permis de construire délivrés, dont :	103	85
• Après enquête publique	47	39
• Dispensés de l'enquête publique	56	46
Demandes de permis d'habiter/d'utiliser	2008	2009
Nombre de permis d'habiter/d'utiliser délivrés (définitifs)	31	11
Concernant :		
• Bâtiments d'habitation collectifs	5	3
• Maisons familiales	4	1
• Autres constructions principales	7	1
• Transformations, agrandissements	16	4
• Ouvrages accessoires	12	2
Construction de logements	2008	2009
Nombre de logements autorisés	62	101
Nombre de logements en construction	70	103
Nombre de logements construits (occupés)	47	43
Nombre de logements construits (vacants)	3	5

PROCÉDURES DE RECOURS

Le nombre de recours interjetés contre des décisions municipales relevant de la police des constructions a légèrement fléchi en 2009. 4 nouveaux recours sont venus s'ajouter aux 2 recours encore pendants des années précédentes. Au cours de l'année, 6 causes ont été jugées par la Cour de droit administratif et public (CDAP). 4 ont été rejetées ou déclarées irrecevables et le bien-fondé des décisions prises par la Municipalité confirmé. 2 ont été très partiellement admis. Un recours a également été retiré. Au 1^{er} janvier 2010, 3 causes sont encore en attente d'un verdict.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

DÉSAMIANTAGE DU COLLÈGE DE L'ANNEXE OUEST

Une demande de crédit ayant été acceptée par le Conseil communal le 8 octobre 2008, l'opération de désamiantage du collège de l'Annexe Ouest s'est déroulée durant les vacances scolaires de l'été 2009. Elle a nécessité une logistique particulière et délicate : déménagement des salles de classe, confinement, filtration des eaux de lavage, mise en décompression, élimination des matériaux amiantés et réfection des revêtements. Dès la rentrée scolaire d'août 2009, le corps enseignant et les élèves ont retrouvé une école rafraîchie aux murs blancs apportant lumière, sérénité et espace.

RÉFECTION DE LA PISCINE DU COLLÈGE DE L'ANNEXE-OUEST

Il s'agit d'un chantier de grande envergure d'un coût d'un peu plus de CHF 3 millions. Dans sa séance du 11 mars 2009, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit de CHF 2'760'000.00 destiné à lui permettre de rénover la piscine couverte et les vestiaires de la salle de gymnastique du collège de l'Annexe-Ouest.

Construite en 1971-1972 et bien qu'entretenu régulièrement, la piscine et ses installations techniques n'en ont pas moins vécu. L'état de vieillissement du béton du bassin, de ses berges et des conduites de distribution pouvait perturber l'exploitation courante de la piscine. Lors des travaux préparatoires, la réalisation de sondages a révélé la présence d'amiante dans le mortier-colle des carrelages. Si l'innocuité de ce mortier-colle est démontrée sous sa forme solidienne, il n'en va pas de même lors des travaux de démolition. Ces derniers nécessitent un désamiantage conformément à la directive de la Commission fédérale pour la sécurité au travail et le Droit fédéral. Le Conseil communal a été immédiatement informé de cette situation le 24 juin 2009, les travaux de désamiantage ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de CHF 850'000.00, par le biais d'un préavis accepté le 4 novembre 2009. Les ouvriers ont œuvré sur le chantier à un rythme soutenu et les vestiaires de la salle de gymnastique ont été mis en service à la fin de l'année 2009, malgré les travaux connexes de désamiantage. Ces derniers auront cependant des conséquences sur l'ouverture de la piscine prévue en 2010.

RÉFECTION DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU COLLÈGE JULES LOTH

La demande de crédit ayant été acceptée par le Conseil communal le 21 mai 2008, la salle de gymnastique et ses installations techniques ont été rénovées entre octobre 2008 et Pâques 2009. Ces travaux urgents de rénovation devaient être réalisés depuis des années. Les réparations ponctuelles des conduites de distribution, qui étaient la cause de nombreuses ruptures et infiltrations d'eau, ne pouvaient plus être maîtrisées de manière efficace et économique. La réfection de la salle de gymnastique cinquantenaire a permis le maintien de cette infrastructure sportive, de lui donner une nouvelle jeunesse et pour le corps enseignant, les élèves et les membres des sociétés locales de retrouver un espace adéquat.

TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DU PRIEURÉ 2

Au début de l'année 2009, les rez-de-chaussée inférieur et supérieur (partie Ouest) du bâtiment de l'administration du Prieuré 2 ont été réaménagés spatialement et les bureaux redistribués. Quelques cloisons ont été construites pour assurer une meilleure répartition des locaux et la nouvelle organisation interne des usagers. Conformément au programme établi, les travaux ont été achevés au début de mars 2009.

DÉFAUTS DES VITRAGES DES FAÇADES DU COLLÈGE DES ALPES

Les principaux défauts des vitrages des façades du collège des Alpes ont été réglés en priorité. Des mesures d'économies ont été recherchées, des techniques d'exécution étudiées et les mandats externes abandonnés car les moyens financiers mis à disposition ne permettaient pas de réaliser l'assainissement de l'ensemble des bâtiments, comme prévu dans le préavis n°13-2005 réduit de CHF 70'000.00 par le Conseil communal.

Dès lors, les travaux de réfection, réalisés au printemps 2009, ont été orientés principalement sur l'assainissement des vitrages Ouest du collège secondaire, lesquels sont responsables d'infiltrations qui perdurent depuis 2002, ainsi que sur le remplacement des stores défectueux des 3 bâtiments. La réalisation de ces travaux ne remet pas en cause le concept de réfection de l'expert Arteco SA, tel que décrit dans le préavis, seuls les moyens financiers sont en cause.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Comme chaque année, cet organe a contrôlé la sécurité sur les chantiers du bâtiment et du génie civil, cela dans son rayon d'activité s'étendant sur les communes de Pully et de Paudex. Dans ce cadre, 97 chantiers ont été visités à plusieurs reprises : 74 à Pully et 23 à Paudex. 81 d'entre eux l'ont été à l'occasion de travaux liés à la construction ou à la transformation de bâtiments, dont 16 en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, il a été procédé à l'inspection spécifique de 16 grues ou engins de levage et 29 échafaudages fixes ou mobiles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGENDA 21

Les yeux du monde entier étaient braqués sur Copenhague pendant le sommet sur le climat. Après deux semaines de négociations chaotiques, cette conférence a accouché in extremis d'un accord non contraignant, aux ambitions très limitées, sans objectifs chiffrés, pour lutter contre le réchauffement climatique. L'accord politique qui en découle constitue néanmoins une étape essentielle dans la lutte globale contre le changement climatique.

L'un des facteurs de réussite est le rôle actif joué par les villes et les communes dans la concrétisation des objectifs climatiques, comme la mise en œuvre progressive d'actions concrètes décidée par la Municipalité de la Ville de Pully : la Journée du soleil, la campagne Display, la Semaine de la mobilité, Bike to work, NewRide et la démarche Label Cité de l'énergie. En 2009, ces démarches de développement durable ont été poursuivies et complétées par la finalisation d'un plan de mobilité d'entreprise pour l'administration communale. Son introduction est prévue au printemps 2010.

La Municipalité poursuit ainsi son engagement pour un développement durable tourné vers l'avenir et le respect de l'environnement.

JOURNÉE DU SOLEIL

Pour la première fois en Suisse, la Journée du soleil a duré une semaine complète.

Le 15 mai 2009, sur la pl. d'Obernai, des entreprises locales et un fournisseur d'énergie ont donné des informations et des conseils destinés à augmenter la prise de conscience du public sur le potentiel des énergies renouvelables, dont l'énergie solaire. Dans un cadre convivial et sous un soleil mitigé, cette manifestation a également permis aux visiteurs de participer à des concours, essayer des vélos électriques de marques et de types différents, tous rechargeables à l'électricité solaire.

SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Le 18 septembre 2009, sur la pl. d'Obernai, Pully a célébré la Semaine de la mobilité afin de promouvoir une mobilité supportable pour l'environnement. Plusieurs activités ont été proposées : un rallye-mobilité, des essais de vélos électriques, une promenade à travers Pully avec la carte « Alors, ça marche ? » pour réaliser qu'aller à pied ou à vélo est parfois plus court qu'on ne l'imagine. Un apéro-mobilité a été l'occasion de renseigner les visiteurs sur la mobilité douce.

PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

L'introduction d'un plan de mobilité d'entreprise pour l'administration communale répond d'une part au principe, adopté en 2005 par le Conseil communal, de la mise en œuvre d'un Agenda 21 touchant différents domaines dont les transports et, d'autre part, à un vœu émis par la Commission de gestion en 2007.

Après avoir analysé les déplacements professionnels et pendulaires des collaborateurs de l'administration, la Municipalité a décidé d'introduire un plan de mobilité d'entreprise pour son personnel. Les principales mesures visent à encourager les déplacements en transports collectifs ou à vélo, favoriser le transfert des déplacements professionnels sur un système d'autopartage et encaisser un loyer pour les places de stationnement. L'introduction de ce dernier permettra de subventionner en partie les mesures d'encouragements susévoquées. Ce plan de mobilité fait partie de la culture d'entreprise en favorisant le sentiment de participation à un effort commun envers l'environnement et la collectivité publique. Il valorise l'image citoyenne et responsable de l'administration pulliérane.

CITÉ DE L'ÉNERGIE

La Ville de Pully est membre de l'Association Cité de l'énergie depuis 2005. Dans ce cadre, la politique énergétique communale est réévaluée chaque année lors de la visite de « SuisseEnergie pour les communes ».

A l'issue de la dernière visite réalisée en automne 2009, la mise en œuvre d'actions de développement durable, dont certaines déjà programmées, ont permis d'obtenir un bilan très positif confirmant ainsi l'engagement de la Ville de Pully vers une politique énergétique durable. Les principes directeurs, les objectifs qualitatifs pour les bâtiments et le développement territorial permettraient d'obtenir la reconnaissance « Partenaire en processus » en vue de l'obtention du Label Cité de l'énergie. Cette année encore, bon nombre d'actions ont été réalisées et suivies dans le sens de l'acquisition du label « Partenaire en processus » quand bien même la Ville de Pully ne s'est pas encore engagée formellement.

CAMPAGNE DISPLAY

Après 2 ans d'existence, l'affichage des performances énergétiques et environnementales des bâtiments scolaires, selon le principe de l'étiquette énergie comprenant une échelle de 1 (classe A, en vert) à 7 (classe G, en rouge), a été mis à jour au printemps 2009. Les bâtiments scolaires ont été réévalués sur leur consommation d'énergie primaire, émission de CO² et consommation d'eau. Une dizaine d'affiches Display[®] ont été éditées présentant les progrès réalisés, sensibilisant notamment les concierges aux économies d'énergies possibles.

En affichant publiquement Display[®] les collectivités locales font non seulement acte de responsabilité environnementale, mais incitent également le public à en faire autant.

NEWRIDE

A l'instar de plusieurs communes voisines et poursuivant son engagement sur la voie du développement durable, la Municipalité a décidé d'encourager la mobilité douce, dès 2009, en octroyant une subvention communale de CHF 300.00 TTC pour l'acquisition d'un vélo électrique par un puilléran. 2 expositions « NewRide », permettant de tester et de promouvoir les vélos électriques, ont été organisées lors de la Journée du soleil et la Semaine de la mobilité.

BIKE TO WORK

Pour la 1^{re} fois, plus de 50'000 personnes, dont le personnel de l'administration communale de la Ville de Pully, ont pris part à l'action nationale lancée sous l'impulsion de Pro vélo Suisse « A vélo au boulot ». Du 1^{er} au 30 juin 2009, plus de 8 millions de km ont été parcourus à vélo pour se rendre au travail, dont 1'538 km par les collaborateurs(trices) de l'administration à Pully. Cela représente plus 1'542 tonnes de CO² non émises ! Promouvant santé, écologie et convivialité, l'action « A vélo au boulot » apporte du mouvement dans l'entreprise. Elle motive les collaborateurs et les collaboratrices à garder la forme et contribue à renforcer l'esprit d'équipe, tout en encourageant un changement en profondeur des comportements de mobilité.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER

La législation suisse en matière de protection contre le bruit se base sur la Loi fédérale sur la protection de l'environnement. Dans le domaine de la lutte contre le bruit, cette loi a été précisée par une ordonnance d'exécution contenant des prescriptions détaillées : l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (ci-après OPB).

S'agissant du bruit routier, l'assainissement doit être entrepris, d'une part, par le Canton pour les routes cantonales, hors traversée de localité, et, d'autre part, par les communes pour les routes cantonales en traversée de localité et pour les routes communales. L'objectif d'un plan d'assainissement du bruit routier consiste à déterminer les mesures permettant d'abaisser les niveaux sonores en dessous des valeurs limites d'émission définies par l'art. 13 de l'OPB.

Le délai fixé par la Confédération pour réaliser ces mesures d'assainissement est fixé au 31 mars 2018. Les études et travaux permettant une réduction du bruit provenant d'un trafic routier sont subventionnés par la Confédération à hauteur de 15 à 32 % en fonction du ratio coût/efficacité. Ces subventions ne peuvent toutefois être perçues qu'une fois les mesures réalisées. Un mandat d'étude pour l'établissement d'un dossier d'assainissement a donc été confié à un bureau spécialisé. Les résultats de cette étude sont attendus dans le courant 2010.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME

Cette commission, placée sous la présidence de M. G. Mieli, conseiller communal, a siégé à 3 reprises :

- Le 29 janvier, pour examiner les préavis n° 1-2009 et 2-2009, relatif au PDL et au PPA « Boverattes »;
- Le 6 avril, pour prendre connaissance de l'évolution du projet d'aménagement du secteur « Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude » et des études en cours concernant le secteur de la pl. de la Gare;
- Le 18 mai, pour examiner le préavis n° 9-2009 relatif au crédit d'études pour les projets de PPA « Ramuz-Tirage » et « Tirage-Gare », ainsi que le réaménagement de la pl. de la Gare.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Cette commission, placée sous la présidence de Mme L. Vasserot, s'est réunie à 19 reprises pour examiner 53 demandes d'autorisations de construire et donner son avis sur la délivrance de 11 permis d'habiter définitifs. Elle a également procédé à la visite de 22 réalisations nécessitant des interventions complémentaires en vue de l'octroi du permis d'habiter définitif. De surcroît, elle a été interpellée à 15 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés ou divisés par des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus à satisfaction.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES

PARCS ET PROMENADES

Le personnel de parcs et promenades s'élève actuellement à 13 personnes et 3 apprentis. Il a pu compter sur l'aide de 7 demandeurs d'emploi, auxiliaires et stagiaires totalisant près de 3'200 heures de travail. Parcs et promenades s'est investi, en partenariat avec le secteur privé, dans de nombreux travaux paysagers et de tailles d'arbres, principalement dans les secteurs du village, du Port et du Centre sportif de Rochettaz.

Les incivilités et le vandalisme restent l'une des préoccupations en 2009, avec 11 cas répertoriés ainsi que plusieurs interventions dans le secteur du Pré-de-la-Tour et du collège Arnold-Reymond (réparation des barrières endommagées et ramassage de débris).

Les procédures d'abattage ou d'élagage d'arbres sont en augmentation par rapport à 2008 (64 dossiers pour 131 arbres).

D'autre part, comme chaque année, parcs et promenades a également prêté son concours pour égayer, par des arrangements floraux, de nombreuses manifestations officielles (35), qui ponctuent la vie associative, sportive et culturelle de Pully.

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Plusieurs projets ont été mis en œuvre en vue d'améliorer l'usage de certains lieux fort fréquentés. Il s'agit notamment de :

- L'amélioration du système de l'arrosage intégré dans la pelouse du terrain de sport en face de la STEP et du massif du carrefour de Somais ;
- La création d'un jardin de géraniums au Port de Pully, 60 carrés de 2 m² dans le cadre du travail pratique individuel de l'apprenante de 2^e année en floriculture ;
- La pose des conduites pour l'alimentation de la pataugeoire du parc Guillemin dont l'installation technique sera réhabilitée en 2010.

Le renouvellement du patrimoine arboricole communal s'est poursuivi avec la plantation de 44 nouveaux arbres, notamment à la rte de Vevey, à la Grand'Rue, aux abords du collège Arnold-Reymond et au parc Guillemin. La problématique des plantes envahissantes a été suivie de près. Parcs et promenades est intervenu également pour lutter contre les chenilles processionnaires dans différents secteurs du territoire communal, notamment Rochettaz et Mallieu. Sur le front de la lutte contre le feu bactérien, il a été procédé aux contrôles officiels des parcelles attenantes aux 2 foyers découverts et éradiqués en 2007, ainsi qu'à l'éradication d'un arbuste atteint au bd de la Forêt.

Une aide fort appréciée a également été apportée aux vendanges du vignoble communal, au déneigement des routes et des trottoirs, à la mise en place de sapins de Noël, au ramassage des feuilles mortes en bordure des chaussées et à des travaux pour les autres directions.

Les collaborateurs ont consacré environ 1'560 heures (1'375 en 2008) à l'exécution de ces prestations.

CIMETIÈRES

Suivant les instructions de la police municipale, le personnel a procédé à la désaffectation des tombes, caveaux et concessions venues à échéance au cimetière de Chamblandes (76).

Il a également accompli les tâches d'accompagnement qui ont permis aux familles en deuil de conduire 131 personnes (140 en 2008) à leur dernière demeure.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DE RENNIER 44

En mars, une partie du personnel a effectué des travaux de création d'une place de culture.

Plantes cultivées

Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations estivales) dont 13'200 jeunes plantes achetées	29'900
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations automnales et printanières) dont 19'700 jeunes plantes et 28'125 bulbes achetés	23'550
Plantes pour fleurs coupées	6'400
Plantes diverses pour décorations et manifestations dont 700 chrysanthèmes pour les décorations d'automne	2'400
Plantes diverses cultivées pour vente aux communes voisines (Paudex, Belmont et Crissier)	9'000

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA JEUNESSE

MESSAGE DE LA MUNICIPALE

L'année 2009 a été une année de réorganisation importante du Service. En effet, plusieurs changements ont eu lieu au sein du personnel, notamment l'arrivée du nouveau chef de service, M. A. Delaloye en avril, de Mme D. Desfayes qui a repris les activités sociales du Service, ainsi que l'apport administratif de l'Accueil en milieu familial. Enfin, dont Mme I. Clément est la nouvelle coordinatrice de l'Accueil familial (mamans de jour) depuis octobre.

Durant l'année écoulée, diverses possibilités d'optimisation des transports scolaires ont été étudiées, tant pour les familles des Monts-de-Pully qu'en vue de la mise en place de l'accueil parascolaire à venir dans le cadre d'Harmos (Accord cantonal sur l'harmonisation scolaire). Les discussions avec divers prestataires n'ont pas encore abouti, mais l'objectif est d'apporter une solution globale, au meilleur coût possible, pour l'ensemble des trajets avec un seul fournisseur.

L'activité phare de l'année 2009 a été la présentation au Conseil communal de 2 préavis touchant le développement de la petite enfance à Pully : création d'une garderie dans la Chapelle du Coteau, réservation de places en nursery dans la future garderie de Paudex et extension de l'UAPE à C. F. Ramuz 73.

Ces deux documents ont été l'aboutissement de longues études menées conjointement avec la Fondation de l'enfance et de la jeunesse et la DDGS pour dégager d'une part, une vision d'ensemble des besoins de la population dans le secteur de la petite enfance et d'autre part, pour définir avec précision l'ampleur et la pérennité des travaux à réaliser sur les bâtiments en question.

Ainsi, 20 places supplémentaires en garderie seront offertes à la population au rez inférieur de la Chapelle du Coteau, ainsi que 24 places supplémentaires dans l'Unité d'accueil de la petite enfance (ci-après UAPE) dans le bâtiment de C. F. Ramuz 73. Enfin, la réservation de 10 places « bébé » autorisée par le Conseil communal, a permis à Paudex de présenter à son Conseil un projet d'envergure par rapport à ses besoins, soit la création de 22 places nursery-garderie.

Dès l'année 2010, nous serons donc en mesure de répondre positivement à la demande de plus de 100 familles pour l'accueil des enfants.

La proposition de transformation de l'immeuble sis à l'av. C. F. Ramuz 73 a également conduit, après autorisation du Conseil communal, à faire établir une étude des besoins à moyen-long terme de l'espace d'utilité publique de Chamblandes, de même que l'établissement du futur PPA. La DUE a repris à son actif cette partie de l'étude qui est de sa compétence.

Ces deux études permettront, dans un proche avenir, de proposer dans le secteur de Chamblandes, un accueil parascolaire en complète adéquation avec la demande réelle et de valoriser l'ensemble de la parcelle en rapport avec son potentiel constructible.

SERVICE SOCIAL COMMUNAL

AIDE SOCIALE DIRECTE

Le SSJ intervient en faveur d'une tranche défavorisée de la population pour des aides ponctuelles, soit, en 2009, dans 10 cas pour un montant total de CHF 8'060.55, montant presque 3 fois plus important qu'en 2008. Une partie de cette aide est remboursée par acomptes dès le mois suivant son versement.

AIDE COMMUNALE AU LOGEMENT POUR BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS/AI

120 personnes (118 en 2008) ont bénéficié de cette aide de CHF 80.00 à CHF 110.00 par mois pour un montant total de CHF 126'290.00 (CHF 125'940.00 en 2008). Cette aide communale complémentaire existe depuis plusieurs décennies en raison du manque de logements sociaux, et représente une aide au logement dans un contexte de loyers élevés à Pully.

ASSISTANCE JUDICIAIRE CANTONALE

Les demandes d'assistance judiciaire pour les procès civils ont légèrement diminué (- 9.8 %) par rapport à 2008; le SSJ a mené 46 enquêtes de situations financières et familiales, avant de délivrer le document ad hoc à l'intention du bureau de l'assistance judiciaire.

APPARTEMENTS PL. NEUVE 4

La Ville de Pully dispose de 5 appartements de 1½ pièces et de 9 appartements de 2½ pièces destinés aux personnes âgées à faible revenu. 2 appartements de 1½ pièce et 2½ ont changé de locataires en 2009. La pénurie de ce type de logement est plus que jamais d'actualité et la liste d'attente augmente chaque année (13 personnes seules et 5 couples se sont inscrits en 2009, soit 64 personnes seules et 17 couples en attente).

FRAIS DENTAIRES

Des aides pour un total de CHF 8'176.70 ont été octroyées à 8 familles dont les enfants en âge de scolarité obligatoire nécessitaient un traitement dentaire ou d'orthodontie. 7 demandes ont été refusées conformément au règlement et au barème des revenus considérés, dont 2 pour des traitements à des adultes.

AIDE AU TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

En avril 2007, une convention signée, pour mener une expérience pilote de 3 ans, a élargi l'accès à cette aide aux personnes moins handicapées via un service de taxis, entraînant une forte augmentation des bénéficiaires.

En 2009, 15 personnes ont bénéficié de 278 courses par Transport Handicap Vaud (82 courses de moins qu'en 2008). Les Transports à mobilité réduite Lausanne ont effectué 2'543 courses pour 72 bénéficiaires (216 courses de plus qu'en 2008). D'où une augmentation de la participation de la Ville de Pully de CHF 2'546.20 pour atteindre un total de CHF 53'750.40.

STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (MAMANS DE JOUR)

La structure d'accueil familial de jour (ci-après AFJ) regroupe les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (ci-après PPBL) et est gérée par la Ville de Pully. Elle propose des places d'accueil pour des enfants de 4 mois à 12 ans, auprès d'Accueillantes en milieu familial (ci-après AMF).

L'accueil d'enfants au domicile d'une Accueillante est soumis à la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE) entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006. Celle-ci a renforcé le professionnalisme des AMF avec des cours obligatoires (de base d'une durée de 24 heures) et les rencontres de soutien annuelles de 3 heures. Par la suite, c'est évidemment par la pratique professionnelle que l'AMF affinera ses compétences et son expérience.

La qualité de l'accueil familial est primordiale. L'enfant et son parent apprécient cet accueil de proximité, relais au foyer, favorisant des liens privilégiés avec l'AMF et d'autres enfants. Lors de difficultés, l'AMF et le parent se réunissent, en présence de la coordinatrice, posant des repères et clarifiant les rôles de chacun, pour le bien-être de l'enfant. En situation difficile ou de conflit, la coordinatrice proposera une médiation.

2009 EN CHIFFRES

Au 31 décembre 2009 la structure AFJ comptait :

- 27 AMF (14 à Pully, 1 à Paudex, 8 à Lutry / La Conversion / La Croix-sur-Lutry et 4 à Belmont).
- 171 enfants placés (72 enfants de Pully, 5 de Paudex, 79 de Lutry/La Conversion/La Croix-sur-Lutry et 15 de Belmont). Les AMF de Pully ont effectué 34'287.25 heures de garde, celles de Lutry/La Conversion/La Croix-sur-Lutry, 20'069 heures et les AMF de Belmont, 13'075.75 heures.
- 129 demandes d'accueil ont été enregistrées, respectivement 76 enfants de familles domiciliées à Pully, 9 à Paudex, 30 à Lutry, dont 8 à la Conversion, 4 à la Croix-sur-Lutry et 14 enfants de familles domiciliées à Belmont.
- 70 enfants sont en liste d'attente, engendrant de nombreuses inquiétudes pour les parents et un défi à relever pour le service.
- Un retrait d'autorisation d'accueil et un signalement auprès du Service de protection de la jeunesse ont été effectués par la coordinatrice et le chef de service.

Dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance des AMF aux structures communales, le Service a organisé en 2009 pour la première fois un souper annuel pour les Accueillantes, ainsi qu'une fête de Noël pour tous les enfants accueillis. Ces deux événements ont été très appréciés et ont rencontré un vif succès.

NOUVEAUTÉS ÉLABORÉES EN 2009 POUR ENTRÉE EN VIGUEUR EN 2010

Dès l'automne 2009, de nombreux projets ont été lancés visant à l'amélioration globale de la structure AFJ, de son efficacité et de son organisation avec effet au 1^{er} janvier 2010, tels que:

- Rédaction d'une nouvelle convention d'accueil entre les parents et l'Accueillante ;
- Mise en place du Relais-contacts : avec 2 activités proposées pour les AMF, telles que les analyses de situations pratiques ainsi que des échanges autour de sujets à thèmes ;
- Projet de création d'un site internet et d'un logo pour une meilleure lisibilité et identité visuelle de la Structure AFJ ;
- Recherche d'un logiciel de gestion (accueil, liste d'attente, etc.) selon les exigences de la Fondation de l'accueil de jour des enfants (FAJE) le stipule ;
- Création d'un journal annuel pour les AMF.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

ADMINISTRATION SCOLAIRE COMMUNALE

Le SSJ assure les tâches communales relatives aux élèves selon les obligations légales et organise les activités en dehors du temps scolaire obligatoire, ainsi que certaines activités de jeunesse bénéficiant de subsides communaux.

Depuis octobre 2008, M. W. Rey, a assuré une partie de l'intérim jusqu'à l'arrivée du nouveau chef de service, M. A. Delaloye en avril 2009. La transmission des dossiers et de l'information a pu alors se faire progressivement. Le secrétariat, assuré par Mme J. Pol, a également été mis davantage à contribution pour la gestion des affaires courantes, de plusieurs dossiers, ainsi que pour l'aide et le remplacement des collègues du secteur social.

GESTION DES EFFECTIFS ET COORDONNÉES DES ÉLÈVES

Le suivi des effectifs scolaires et des domiciles, nécessaire aux tâches liées à la scolarité, notamment aux visites dentaires, à la gestion des études surveillées, aux transports et au contrôle de scolarisation incombant à la Commune, demande la tenue à jour de fichiers informatiques des élèves du primaire et du secondaire.

Ces fichiers informatiques dupliqués représentent une moyenne annuelle de 2'300 fiches d'élèves depuis l'année scolaire 2004-05 et leur mise à jour s'est poursuivie en 2009, avec la collaboration du répondant informatique des établissements scolaires.

Parallèlement au Canton, qui étudie le remplacement du système informatique de gestion des écoles et des élèves, le SSJ a examiné, en 2009, les possibilités de liaison informatique pour simplifier les procédures.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

En 2009, 90 déclarations d'accident ont été établies et traitées (27 en primaire, 63 en secondaire), contre 89 en 2008, 63 en 2007, 75 en 2006, 92 en 2005 et 144 en 2004. Ces dernières concernaient des accidents survenus durant les horaires scolaires (gymnastique/piscine : 45, intérieurs de bâtiments : 11, préaux : 11, chemin de l'école : 1, plein air et course : 2, semaines hors-cadre : 3, camps et Mosses : 17).

Suite à de nouvelles conditions générales et cantonales pour les Ecoles vaudoises en 2009, une nouvelle police d'assurance accident complémentaire a été signée, aux mêmes conditions.

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Le SSJ tient le relevé de l'état général de l'ensemble du mobilier scolaire dans les 180 salles de classes et locaux des 11 collèges pour en planifier le renouvellement à long terme. Il en résulte que, pour la période 2008-2012, le mobilier d'environ 4 classes par année devrait être complètement renouvelé.

En 2009, une classe de l'Annexe-Ouest (primaire) a ainsi bénéficié d'un changement de mobilier. 2 classes complètes du collège Arnold Reymond (secondaire), ainsi qu'une salle de conférence ont été intégralement renouvelées. Les tableaux noirs de 9 classes secondaires ont nécessité pour près de CHF 12'000.00 de réparations ou de remplacement. Pour le reste, les réparations de première nécessité, ainsi que la maintenance courante des installations scolaires, ont été assurées en conformité avec le budget d'entretien. Pour les installations et l'équipement des salles de gymnastique, catégorie prioritaire, ce sont environ CHF 15'000.00, soit près de 15 % de l'ensemble du budget du mobilier qui a été consacré en 2009 à des remplacements urgents.

L'entretien courant et la collaboration très active et vigilante des concierges et collaborateurs de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Le vandalisme et la casse restent des problèmes préoccupants, malgré la prévention assurée par l'ensemble du personnel des collèges et des réfectoires.

TRANSPORTS SCOLAIRES



Instauré en 2007-2008, le service mixte de bus et de taxibus, desservant les Monts-de-Pully, a véhiculé 5-6 élèves du primaire vers et depuis les collèges de Chantemerle et Fontanettaz, matin, midi et soir. S'y sont ajoutés 9 élèves du quartier de Fontanettaz, pour une navette entre le collège du quartier et celui de Chantemerle où ils ont été enclassés en primaire.

Le bus scolaire de la Commune a assuré les transports entre collèges pour les leçons de gymnastique et de natation pour Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz, de même que pour les transferts vers l'école à la montagne des 5^e et 6^e aux Mosses, les lundis et vendredis durant 17 semaines.

L'augmentation des coûts des transporteurs, effective depuis la rentrée 2009, a pu être partiellement compensée par l'économie sur les transports inhérents à la fermeture de la piscine pour raison de travaux.

Les frais de maintenance, à nouveau plus élevés en 2009, confirment que les transports par ce bus, propriété de la Ville de Pully depuis 2001, devront être étudiés et qu'une alternative devra prochainement être mise à l'examen pour le remplacement de ce véhicule.

Diverses études de globalisation des transports scolaires ont été entreprises et se poursuivent actuellement pour en optimiser la gestion et limiter les coûts, annoncés à nouveau à la hausse consécutivement aux nouvelles réglementations et normes de sécurité fédérales, entre autres.

Le Service a dû gérer la problématique des déplacements des enfants de leur domicile vers leur collège, dépendant des répartitions décidés par l'établissement primaire, mais dont l'organisation et les coûts incombent à la Commune.

La réglementation cantonale laisse également à la charge des communes les frais de transport d'élèves scolarisés sur d'autres communes, voire même d'autres cantons, soit une vingtaine de cas pour l'année scolaire 2008-2009. De plus, avec la nouvelle réglementation cantonale pour la 10^e année de scolarité (RAC), envoyant des enfants de Pully vers Montreux ou Lausanne, la Commune doit leur rembourser les frais de repas en plus des frais de transport, d'abonnement CFF ou TL, représentant une somme de plus de CHF 12'000.00 pour le seul établissement secondaire.

CLASSE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Dès 2009, l'organisation des transports et sa gestion financière ont été transférés aux établissements scolaires primaires et au Service de l'enseignement spécialisé (ci-après SESAF), ce dernier ayant repris la gestion des subsides transférés de l'AI et de l'Office fédérale des assurances sociales aux cantons dès le 1^{er} janvier 2008. Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Commune n'assure plus que la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer au SESAF.

SERVICE PSYCHO-PÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service, dépendant de l'Office cantonal psycho-pédagogique et logopédiste (ci-après PPLS), a été rattaché à un centre régional dont la « plateforme » administrative est localisée depuis 2004 à Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liées à cette infrastructure.

En contrepartie et depuis le 1^{er} janvier 2004, seuls les coûts des locaux et du mobilier restent à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully.

SERVICE MÉDICAL

Le rapport détaillé annuel de la santé scolaire établi par les infirmières est remis à la DSSJ en fin d'année scolaire. L'intervention de la Commune se limite à l'engagement des médecins, au règlement de leurs honoraires et à l'équipement adéquat des locaux.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires prescrits par le Canton et réalisés par les 4 dentistes scolaires se sont déroulés durant 15 demi-jours de novembre à décembre 2009. La totalité des élèves du secondaire, ainsi que les classes enfantines et primaires de la Ville de Pully uniquement ont bénéficié de ces contrôles, soit au total 2'010 enfants et 102 classes. Sur l'ensemble des enfants dépistés, 54,6 % ne présentaient ni carie, ni obturation, contre 47,8 % en 2007-2008. Les coûts, à hauteur maintenant de CHF 45'000.00 par année, sont à la charge de la Commune.

Selon les prescriptions cantonales en vigueur, quelques 800 enfants des classes enfantines et primaires de Pully ont bénéficié de l'intervention d'une enseignante en hygiène dentaire durant l'année scolaire 2008-09, à raison de 1 ou 2 passages par classe selon le degré de scolarité, prestation à charge de la Commune.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par Mme J. Jan, compte 1'040 élèves, soit 55 classes réparties dans les collèges des trois communes de référence (CIN : 16 classes enfantines, CYP1 : 17 classes de 1^{re} et 2^e année (dont 1 classe semi-enfantine), CYP2 : 20 classes de 3^e et 4^e, DEP : 1 classe de développement primaire, COES : 1 classe d'enseignement spécialisé).

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAVAUX

Cet établissement, dirigé par M. J.-M. Corbaz, directeur, accueille 1'247 élèves répartis en 61 classes :

• 5 ^e degré	10 classes	185 élèves
• 6 ^e degré	11 classes	226 élèves
• 7 ^e degré	13 classes (7 VSB, 3 VSG, 3 VSO)	275 élèves
• 8 ^e degré	14 classes (8 VSB, 3 VSG, 3 VSO)	284 élèves
• 9 ^e degré	12 classes (7 VSB, 3 VSG, 2 VSO)	268 élèves
• Classe « Ressources »	1 classe	9 élèves

La répartition structurelle des 1'247 élèves de l'établissement secondaire de Pully est de 33 % en cycle de transition (CYT), 10 % en voie secondaire à options (VSO), 15 % en voie secondaire générale (VSG) et 42 % en voie secondaire baccalauréat (VSB).

Provenance des élèves

Pully	729	Grandvaux	24	Chexbres	3
Belmont	206	Villette	12	Rieux	2
Lutry	168	Epresses	4	Palézieux	1
Paudex	60	Lausanne	4	Oron-la-Ville	1
Cully	28	Puidoux	4	Prilly	1

COURS FACULTATIFS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

Cours facultatifs de l'année scolaire 2009-2010 :

- Atelier-chanson Mme Dominique Rosset et M. Jacques Bevilacqua 90 participants
- Photographie M. Simon Kroug 14 participants

Ces cours sont entièrement financés par l'Etat de Vaud, la Ville de Pully ne prend à sa charge que quelques frais liés aux représentations publiques de l'Atelier-chanson.

Cours organisés en 2009-2010 et nombre de participants

Natation synchronisée	30	Football 3-4	12
Natation pour avancés	14	Volleyball 8-9	30
Handball 5-6	15	Badminton (janvier → juin)	12
Basketball 7-9	12	Football féminin 8-9	12
Athlétisme 7-9	15	Relaxation 8-9	15
Course à pied	27	« Lancer-attraper » 3-4	10
Agrès 5-9	36	Hip-Hop	40
Unihockey 5-6	15	Vô-Vietnam	18

Les cours de tchoukball et de badminton ont dû être abandonnés, faute d'enseignant-e-s disponibles. Le problème du manque d'enseignant-e-s est compensé par l'engagement précieux de plusieurs d'entre eux, et cela depuis de nombreuses années. Ce sont 18 personnes qui animent ces activités, dont 11 moniteurs n'étant pas maître d'éducation physique. La fermeture de la piscine couverte a entraîné l'abandon du cours de natation pour avancés. Les salaires des moniteurs du sport facultatif sont payés par la Commune mais remboursés à raison de 80-90 % par le Canton.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces deux manifestations ont été organisées par les établissements scolaires et financées par la Commune, avec une participation du Canton pour environ 50 %.

Les prix décernés, chaque année, par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par un fonds communal dit « Rentier des Ecoles » et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

52 classes sur 55 du primaire (981 élèves sur 1'042) ont fait appel à des subsides communaux et sont partis en course d'école en 2008-09, pour un coût moyen de CHF 8.80 par élève. Des tickets de bus collectifs TL ont été délivrés par la SSJ à 44 classes (846 enfants et 69 accompagnants au 1^{er} semestre, 1'134 enfants et 92 accompagnants au 2^e semestre civil 2009), incluant les déplacements « spéciaux » pour les spectacles, visites de musée, piscine etc.

Sur le reliquat de ce même budget, 3 camps ont pu être partiellement financés pour le primaire, à savoir, les « Nuits de la lecture », un camp extérieur et des joutes sportives.



VOYAGES HORS-CADRE

Des subsides communaux ont été octroyés pour les voyages hors-cadre des élèves du secondaire :

- 14 classes (273 élèves de 7^e) en camps de ski, subvention de CHF 70.00 par élève (environ $\frac{1}{4}$ par la Commune et $\frac{3}{4}$ par les parents). Les subsides Jeunesse et Sports sont conservés par le SSJ pour assurer les versements des arrhes et dépôts de l'année suivante.
- 2 classes de 8^e VSO (35 élèves) et 3 classes de 8^e VSB (échanges linguistiques avec l'Allemagne). Une participation communale a été octroyée uniquement pour les frais de réception des visiteurs allemands.
- 11 classes de 9^e année (248 élèves) en voyage de fin d'études, subvention de CHF 110.00 par élève ($\frac{1}{4}$ par la Commune et $\frac{3}{4}$ par les parents).

SPECTACLES ET CULTURE

Depuis 2006, les spectacles présentés à toutes les classes du primaire sont subventionnés à 100 % par la Commune jusqu'à concurrence du budget autorisé. Pour 2009, 2 spectacles ont pu être offerts aux élèves. Une cinquantaine de classes du secondaire ont assisté à des représentations de théâtre et d'opéra, les subsides communaux s'élevant généralement à 50 % du prix des places, le solde étant demandé aux participants.

CARREFOUR-CHANSONS

Les 12, 13 et 14 mai 2009 a eu lieu, à l'Octogone, le traditionnel et annuel Carrefour-Chansons. Ce spectacle musical, basé sur le thème « Les couleurs du bonheur », a été interprété par 13 classes (environ 247 élèves) de l'Annexe-Ouest et de Chantemerle.

Comme chaque année l'organisation musicale était réalisée par MM. F. Di Donato et B. Klaus en collaboration avec leurs collègues enseignants de musique en secondaire, sur une mise en scène de M. M. Giaucque, animateur de théâtre des écoles de Pully. Ce spectacle annuel a été financé par la Commune, qui en assume les frais, et par les établissements scolaires mettant maîtres, maîtresses et enfants à contribution. Les trois représentations ont pu dès lors être à nouveau offertes gratuitement aux parents et à la population et ont rencontré le succès habituel tant sur scène que dans la salle.

ÉCOLE À LA MONTAGNE ET SEMAINES DE SKI AUX MOSSÉS

Durant 29 semaines sur les 38 de l'année scolaire 2008-09, 18 classes de 4^e-5^e (365 élèves), soit 1'440 nuitées, ont participé à une semaine d'école à la montagne ou de ski. En hiver 2009, ce sont 11 classes de 6^e année (203 élèves), soit 812 nuitées, qui sont parties en semaine de ski.

La mise à disposition des locaux et du personnel des Mosses, ainsi que les subsides communaux permettent de maintenir la participation financière des parents à CHF 130.00 par semaine. Ces semaines représentent la plus grande partie de l'activité du home-école durant l'année. Elles entrent dans les périodes de scolarité obligatoire, pour des activités « recommandées » par le Canton et sont donc planifiées par les établissements scolaires avec le soutien logistique du SSJ. Grâce à la formation des responsables, les subsides cantonaux Jeunesse et Sports ont quasiment triplés en 2009 permettant ainsi d'obtenir CHF 29'000.00 de remboursement pour le home-école.

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

COLONIES ET CAMPS DE VACANCES

Le SSJ a entièrement organisé et veillé au bon déroulement des camps de vacances et des colonies d'été.

Colonies des Monts-de-Pully

En 2009, ce sont 25 enfants de Pully et 1 invité d'Obernai, âgés de 5 à 10 ans, qui y ont été reçus du 6 au 18 juillet 2009 au chalet communal du Bois-du-Moulin. Le séjour du 27 juillet au 8 août 2009, n'a pas pu avoir lieu, faute d'inscriptions suffisantes, mais les 4 seuls enfants inscrits ont pu être transférés et accueillis aux Mosses.

Colonies des Mosses

Cette année, 2 colonies d'été ont été organisées et ont affiché complet, avec 36 enfants (10-16 ans), dont 2 élèves d'Obernai invités par la Municipalité, pour le séjour du 6 au 18 juillet, et avec 36 enfants (5-16 ans) pour le séjour du 27 juillet au 8 août 2009.

Camps de vacances des Mosses

- Camp de ski des relâches du 16 au 20 février 2009 : 33 enfants (9 - 12 ans)
- Camp d'automne du 19 au 23 octobre 2009 : 40 enfants (9 - 12 ans)

Depuis 2007, un forfait unique est demandé pour l'ensemble de chaque séjour, afin de s'aligner sur d'autres communes ou organismes, avec cependant une meilleure couverture des coûts. Des aides individuelles et réductions familiales ciblées permettent de maintenir le caractère social de ces camps (CHF 5'980.00 de réduction accordés en 2009). Au total ce sont ainsi 170 enfants de Pully, qui ont pu bénéficier, durant 36 jours de leurs vacances 2009, de ces prestations communales, ces dernières étant toujours largement subventionnées malgré l'adaptation des prix.

RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Les 3 réfectoires primaires surveillés desservent tous les collèges primaires de Pully et ont accueilli 330 enfants entre 11h00 et 14h00, quatre jours par semaine. 10'132 repas et 2'065 pique-niques ont été consommés. Les diététiciennes, mandatées par les organismes et ligues de santé vaudoise dans le cadre du label « Fourchette verte », ont visité ces 3 structures. La responsable du réfectoire ayant dû intervenir à maintes reprises pour assurer le service et la surveillance lors de maladie ou d'accidents de collaborateurs, un poste partiel supplémentaire a été obtenu à fin 2009.

Le réfectoire du secondaire, pour les élèves de Pully et de l'arrondissement, est ouvert toute la journée, servant également de lieu d'accueil et de « cafétéria ». 800 à 900 élèves y prennent leur repas.

Depuis l'introduction à la rentrée 2008-2009 d'un menu quotidien « Fourchette verte » les recettes avaient diminué passant de CHF 156'800.00 en 2007 à CHF 143'000.00 en 2008, pour remonter, tous repas et ventes diverses confondus, à CHF 153'059.00 en 2009. Plus de 80 % du « chiffre d'affaires » annuel consiste en ventes de buffet de salades quotidien (10 sortes), sandwiches, frites, steaks ou spaghetti et boissons diverses. En 2009, le réfectoire secondaire a vendu 999 menus (1'402 en 2008, 1'730 en 2007) et 71 pizzas (112 en 2008, 122 en 2007) à CHF 8.00, le tout géré par un système de bons de commandes de repas. Le réfectoire secondaire et son « équipe » sont mis à disposition du public ou de sociétés, en dehors des heures d'école et certains week-ends, contre rémunération. Ces recettes figurent dans le montant total cité plus haut.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Pour le primaire, 3 classes ont été réparties dans les collèges de Mallieu, Chantemerle et de l'Annexe-Ouest. Une 4^e classe mixte (primaire et 8-9 enfants du secondaire) a été à nouveau ouverte à l'Annexe-Ouest. Le nombre d'enfants du primaire oscille entre 55 et 60. La facturation maintenant basée sur des forfaits trimestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, rapporte plus de CHF 12'000.00. Ce montant couvre uniquement la moitié des frais de personnel.

CENTRE DE DOCUMENTATION POUR LE SECONDAIRE

Le centre de documentation est un service offert aux enseignants, dont les coûts de fonctionnement sont assumés par le Canton. Depuis la rentrée d'août 2008, le service de prêt est maintenu en attendant les résultats de l'étude du Canton visant à mettre sur pied une bibliothèque pour les élèves du secondaire.

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES « LA BOUQUINERIE »

Ouverte au public, elle a accueilli 24 classes du primaire au 1^{er} semestre et 14 au second. 1'515 personnes ou foyers ont emprunté au moins un livre en 2009 et le nombre total d'inscriptions, groupées par foyer ou individuelles, atteint 2'353. Ouverte 24 heures par semaine au cours de l'année scolaire et 15 heures durant une partie des vacances, la bibliothèque a servi une moyenne (stable ces dernières années) de 64 foyers par jour en 2009. Elle compte maintenant 28'696 volumes, ainsi que 3'054 fascicules, dont 1'142 nouveaux titres acquis en cours d'année. 78'102 documents (80'648 en 2008, 78'439 en 2007 et 82'612 en 2006) ont été prêtés, soit une moyenne journalière de 392.5 (151 durant les vacances).

Différentes animations ont pu y être organisées, notamment « L'Épicerie du rêve », durant 3 après-midi de bricolage pendant les vacances d'automne avec la participation de 38 enfants.

Une apprenante a terminé en 2009 sa formation AID et quelques stagiaires ont pu à nouveau être accueillis, mais les remerciements sont de mise pour les fidèles bénévoles.

Le rapport annuel détaillé a été transmis séparément au SSJ et peut y être consulté.

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE : GARDERIES, NURSERIES ET UAPE, ESPACE JEUNE ET PRÉVENTION

La Fondation gère les 2 nurseries de la Tourterelle et des Alpes, la garderie « Le Relais maternel », les 2 UAPE « les Copains d'abord » et des Alpes, l'Espace Jeunes et l'animateur délégué à l'établissement primaire de Pully, Paudex, Belmont et secondaire de Pully-Lavaux. Les missions confiées à la Fondation sont effectuées par 73 collaborateurs fixes (soit 47 EPT). Ils sont encadrés par une administratrice à 100 %, secondée, depuis le 1^{er} avril 2009, par une assistante (à 40 %).

Au 31 décembre 2009, une centaine d'enfants attendaient une place en nursery, 30 une place en garderie (sans compter la cinquantaine d'enfants accueillis en nursery dont la moitié de l'effectif entre en garderie chaque année), et 35 une place en UAPE. 26 enfants quitteront le Relais en août 2010 et espèrent trouver également une place en UAPE.



Les 5 structures ont accueilli 143 enfants en âge préscolaire et 176 écoliers, à savoir 31 enfants à la nursery «La Tourterelle», 33 enfants à la nursery «des Alpes», 79 à la garderie «Le Relais maternel», 74 à l'UAPE «les Copains d'abord» et 102 à l'UAPE «des Alpes».

L'animateur intervient à 50 % auprès des classes primaires, dans un but préventif de socialisation et anime des ateliers (30 %) dans les classes VSO du secondaire. Ces interventions sont un outil important pour une sensibilisation des élèves aux relations sociales et à l'amélioration de leur estime de soi. La Commune de Pully subventionne cette activité auprès de la Fondation, qui en assure la gestion. Environ 110 jeunes âgés de 12 à 18 ans ont fréquenté l'Espace Jeunes, lieu de rencontre et d'animation, ouvert du mardi au vendredi et un dimanche après-midi sur deux.

CONCLUSIONS

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2009,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

décide

- d'approuver la gestion de l'exercice 2009,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 7 avril 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thoney



C. Martin

GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
ACPMV	Journée de cours de la sécurité publique
ACVSPC	Association cantonale vaudoise de la sécurité et de la protection civile
AFJ	Accueil familial de jour
AFTPU	Axe fort de transport public urbain
AI	Assurance invalidité
AIEJ	Association Intercommunale des Eaux du Jorat
AMF	Accueillantes en milieu familial
AOC	Appellation d'origine contrôlée
ASS	Agence d'assurances sociales
CDAP	Cour de droit administratif et public
CEP	Centre d'enseignement permanent du canton de Vaud
CFC	Code des frais de construction // Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
CHF	Francs suisse
CIN	Cycle initial (classes enfantines)
CISTEP	Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy
COES	Classe d'enseignement spécialisé
CSR	Centre Social Régional
CYP1	Cycle primaire 1 (1 ^{re} et 2 ^e années)
CYP2	Cycle primaire 2 (3 ^e et 4 ^e années)
CYT	Cycle de transition (5 ^e et 6 ^e années)
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DCH	Défense contre les hydrocarbures
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DEP	Classe de développement primaire
DPS	Détachement premier-secours
DSSJ	Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUE	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
EC	Collecteurs d'eaux claires
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
ECAFORM	Formation de première intervention de l'ECA
EH	Equivalents-habitants
EM	Etat-major // Collecteurs d'eaux mixtes
EU	Collecteurs d'eaux usées
FAJE	Fondation de l'accueil de jour des enfants
FAR	Formation appui régional
FIR	Formation d'Intervention Régionale
GED	Gestion électronique des documents
LAAL	Loi sur l'aliénation d'appartements loués
LAJE	Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LApEI	Loi sur l'approvisionnement en électricité



LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
OApEI	Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité
OIBT	Ordonnance sur les installations à basse tension
OPB	Ordonnance sur la protection contre le bruit
ORPCi	Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-Est
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PC	Personnal ordinateur (ordinateur)
PDcom	Plan directeur communal
PDDE	Plan directeur de distribution de l'eau
PDEP	Plan directeur de l'éclairage public
PDL	Plan directeur localisé
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PPBL	Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PPLS	Office cantonal psycho-pédagogique et logopédiste
PPPB	Association "Promotion Pully Paudex Belmont"
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RAC	Raccordement (10 ^e année scolaire)
RAS	Association régionale pour l'action sociale Est-lausannois-Oron-Lavaux
RCB	Registre cantonal des bâtiments
REC	Romande Energie Commerce
RPPA	Règlement du plan partiel d'affectation
RTP	Réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre cantons et Confédération
SCI	Système de contrôle interne
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SESAP	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SIGIP	Système d'information géographique intercommunal de Pully
SR	Signalisation routière
SSJ	Service de la sécurité sociale et jeunesse
STEP	Station d'épuration de Pully
TCS	Touring club suisse
TL	Transports lausannois
TMS	Véhicule de police
TPM	Véhicule pompier
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
USPCi	Union Suisse de la Protection Civile
VSB	Voie secondaire baccalauréat (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années)
VSG	Voie secondaire générale (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années)
VSO	Voie secondaire à options (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années)
VT	Véhicule pompier